



Actes du séminaire

Le développement territorial :
espace d'actions pour les opérateurs culturels
de la Communauté Wallonie Bruxelles

Organisé à Liège, les 8 et 9 novembre 2006

Par la Fondation Marcel Hicter ASBL

En collaboration avec le Service de la Formation et de la Communication

Du Ministère de la Communauté française

Table des matières :

- Invitation au colloque
- Programme du séminaire
- Actes du séminaire

Matinée du 8 novembre

- o Introduction par
 - Yanic Samzun
 - Jean-Pierre Deru
- o Intervention de
 - Michel Quévit : enjeux culturels et développement territorial : tendances actuelles et perspectives
 - Kim Oosterlinck : interactions entre secteur économique, pouvoirs publics et opérateurs culturels dans le cadre de la politique de développement territorial
 - Benoît Califice : territorialité, transversalité et types de coopérations que ces notions impliquent
- o Débat

Après-midi du 8 novembre

- o Intervention de Jean-Pierre Robbeets : des professionnels au service du développement local : perspectives de la coopération territoriale
- o Débat

Matinée du 9 novembre

- o Intervention de Luc Carton : le travail de la culture : une contribution à la définition du mode de développement territorial
- o Débat
- o Intervention de Donato Giuliani : la mise en place de service d'ingénierie culturelle à l'échelle de l'Eurorégion
- o Débat

Après- midi du 9 novembre

Travail en ateliers, non retranscrit

- Glossaire
- Relevé de sites Internet concernant la coopération culturelle internationale, régionale et transfrontalière



**Le développement territorial : espace d'actions pour les opérateurs culturels
de la Communauté Wallonie Bruxelles
Liège, les 8 et 9 novembre 2006**

Séminaire organisé par la Fondation Marcel Hicter au sein des formations des cadres
de la Communauté française de Belgique

Bruxelles, le 30 août 2006

Dans un monde en mouvement, dépasser les limites de son secteur est un des défis principaux que doivent relever les opérateurs culturels. La créativité et la capacité à s'inscrire dans des logiques transversales et coopératives leur permettent de se poser en tant qu'acteurs de développement culturel mais aussi social et économique et d'inscrire leur démarche dans un cadre stratégique lié à un territoire et à des objectifs propres.

Ces éléments impliquent l'agrandissement de la palette des partenaires potentiels. Outre les partenaires « historiques » (les communes et villes, les provinces ou encore la Communauté française), d'autres acteurs se profilent pour mettre en oeuvre des projets comportant une dimension culturelle. Nous citerons, entre autres, le secteur économique, les régions et l'Union européenne. Ces acteurs partagent des objectifs qui les poussent à s'impliquer dans des initiatives communes :

- la croissance du niveau économique et de la qualité de vie
- l'adhésion et la participation des forces endogènes (travail de proximité, problématique de la citoyenneté)
- la promotion des Technologies de l'Information et de Communication
- la mise en avant de processus de développement « durable ».

Pour permettre de plus grandes interactions entre les acteurs de ces différents secteurs, la nécessité de créer des nouveaux outils d'acquisition de compétences et de mise en place de partenariat interactif s'impose. Le besoin se fait également sentir d'établir des politiques prospectives, des instruments de planification et de sensibilisation. La Communauté française de Belgique à travers les Etats Généraux de la Culture a lancé différentes pistes (meilleure concertation de la Communauté avec la Région, les villes et communes et les provinces ; approche renouvelée des partenariats entre opérateurs privés et publics ; mise sur pied d'un plan pour une politique culturelle internationale). A travers ce séminaire, nous souhaitons les aborder de manière critique et analyser comment les opérateurs culturels peuvent s'y inscrire afin d'impulser de véritables logiques transversales.

Ce dernier point prend toute son importance à l'aube des nouvelles programmations européennes 2007-2013. L'Union européenne y favorise entre autres les stratégies de Lisbonne (sur la société de la connaissance) et de Göteborg (sur le développement durable) ainsi que la citoyenneté, problématiques positives permettant aux opérateurs culturels d'y tenir un rôle.

Réussir 2007-2013 va au-delà des questions de financement. S'inscrire dans une tendance de coopérations européennes fortes est essentiel. Il est donc primordial qu'un grand nombre d'opérateurs culturels participent aux débats sur la redéfinition des politiques culturelles régionale et internationale et s'inscrivent dans la mise en oeuvre de celles-ci.

C'est pourquoi nous organisons en collaboration avec le Service de la Formation et de la Communication de la Communauté française ce séminaire de formation qui aura pour objectifs :

- d'identifier les nouveaux champs de coopérations locaux, régionaux et européens dans lesquels les opérateurs culturels peuvent inscrire leurs actions
- de visualiser les principaux outils de planification stratégique et instruments d'aménagement du territoire défini aux échelons communautaire, régional et européen
- de partager des expériences de coopérations via des débats et des séances interactives.

Ce séminaire est ouvert à toute personne souhaitant inscrire son travail dans une stratégie de développement territorial tournée vers les coopérations interrégionale et internationale.

Cette rencontre permettra le partage des points de vue d'une part, des porteurs de projets et, d'autre part, des « aménageurs » des politiques territoriales afin de clarifier les positions et les possibilités de coopérations.

La rencontre aura lieu au Musée d'Art moderne et contemporain de la ville de Liège, **les 8 et 9 novembre 2009** (Parc de la Boverie, 3 4020 Liège Tél. : 04 343 04 03 <http://mamac.be/>).

Afin d'organiser au mieux cette journée, nous vous demandons de vous inscrire le plus tôt possible auprès du Service de la formation des cadres culturels (via le site <http://www.fcc.cfwb.be/cf/index.html> ou auprès de Pascal Claude : 02/413 24 71). La participation aux frais est de 60 euros pour les 2 journées et inclut le matériel pédagogique ainsi que les repas.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous contacter par courriel (fx.lefebvre@fondation-hicter.org) ou par téléphone (+32 2 641 89 80). P.A.F. : 30 euros par jour.

Si vous souhaitez plus de renseignements sur le programme LEAD, nous vous invitons à visiter le site www.lead-network.org.

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à notre démarche et espérons avoir la joie de vous rencontrer bientôt.

Bien à vous.

Pour la Fondation Marcel Hicter

François Xavier Lefebvre
Chargé de mission

Jean-Pierre Deru
Directeur

Place Van Meenen, 2 - 1060 Bruxelles - Tél. 02/641 89 80 - Fax +32 2 641 89 81
Contact@fondation-hicter.org - www.fondation-hicter.org

**Le développement territorial
comme outil de définition de stratégies culturelles
Programme du 8 novembre 2006**

9h00 : Accueil des participants.

9h30 : Présentation des objectifs du séminaire :

Yanik Samzun, responsable du Service de la Formation et de la Communication : mise en perspective du séminaire au sein de la formation des cadres de la Communauté française de Belgique.

Jean-Pierre Deru, directeur de la Fondation Marcel Hicter : les apports des coopérations régionales et internationales : ouvertures sur le travail des structures culturelles de la Communauté française de Belgique.

10h00 : Michel Quévit, directeur de RIDER - Réseaux, Innovation et Développement régional : Enjeux culturels et développement territorial : tendances actuelles et perspectives.

10h30 : Kim Oosterlinck, professeur à la chaire en gestion culturelle de l'Université libre de Bruxelles et la Solvay Business School : interactions entre secteur économique, pouvoirs publics et opérateurs culturels dans le cadre de la politique de développement territorial.

11h00 : Pause.

11h15 : Débat : comment saisir les opportunités offertes aux niveaux régional, communautaire et européen pour inscrire la culture dans un cadre de développement territorial régional et eurorégional ?

Gilles Mahieu, chef de Cabinet de Fadila Laanan, Ministre de la Culture, de l'Audio-visuel et de la Jeunesse

Kim Oosterlinck

Laurent Jacob, directeur de l'Espace 251 Nord, espace d'art contemporain à Liège

Michel Quévit

Animateur : Jean-Pierre Deru

12h45 : Dîner.

14h15 : Les plus-values apportées par les initiatives européennes dans le cadre du développement territorial

Catherine Niarcos, coordinatrice du projet Strategic Planning Action Network (SPAN) et professeur à l'Université libre de Bruxelles : l'influence des stratégies européennes de développement sur la mise en place des plans d'aménagement et de stratégie locale de développement.

Jef Van Staeyen, directeur de la Conférence Permanente Intercommunale Transfrontalière (COPIT-GPCI)

Jean-Pierre Robbeets, Inspecteur général, Division des relations internationales de la Région wallonne : des professionnels au service du développement local transfrontalier : perspectives de la coopération territoriale.

15h30 : Pause.

16h00 : Débat avec les différents intervenants de l'après-midi.

Animateur : François Xavier Lefebvre, Chargé de mission LEAD au sein de la Fondation Hicter.

16h45 : Premières conclusions et présentation de la seconde journée.

Programme du 9 novembre 2006

9h00 : Accueil des participants.

9h30 : Luc Carton, philosophe, chargé de mission auprès de la Direction générale de la Culture, Ministère de la Communauté française Wallonie Bruxelles : le travail de la culture, une contribution à la définition du mode de développement territorial.

10h00 : Les instruments favorables à la mise en place d'une politique de développement territoriale couplée à des pratiques de coopération régionale et européenne :

Donato Giuliani, responsable de la coopération Culturelle Eurorégionale & Internationale, Direction de la Culture Région Nord-Pas de Calais : la mise en place de services d'ingénierie culturelle à l'échelle de l'Eurorégion.

Christian Brotcorne, sénateur CDH de communauté (Conseil de la Communauté française) et président de groupe : créer des ponts entre culture, entreprise et territoire : le développement territorial dans le cadre transfrontalier.

10h40 : Table ronde et débat avec :

Donato Giuliani
Luc Carton
Christian Brotcorne

Animateur : Philippe Franck, directeur de Transcultures

12h00 : Visite du Musée d'art moderne et contemporain (MAMAC): mise en perspective de ses projets et de son implication dans le territoire (avec la conservatrice Françoise Safin).

13h00: Dîner.

14h30 : Atelier – étude de cas autour des objectifs promus par la programmation européenne 2007-2013 :

pôle mise en réseau et transversalité autour des projets After Cage, Plurio.net et LEAD-network (animé par Anja Buchler, Christophe Scohier et François Xavier Lefebvre).

pôle citoyenneté (animé par Pascale Van Dooren).

pôle NTIC autour des projets du Centre des Ecritures Contemporaines Numériques (CECN) et du Manège.mons (animé par Pascal Keiser – à confirmer – et Philippe Franck, directeur de Transcultures et coordinateur artistique pour Musiques Nouvelles).

16h00 : Conclusions de la journée et du séminaire.

Matinée du jeudi 8 novembre 2006

Introduction du séminaire par:

Yanik Samzun, directeur du Service de la Formation et **Jean-Pierre Deru**, directeur de la Fondation Marcel Hicter

De plus en plus, le ministère établit ses stratégies en fonction de leur inscription dans des territoires. C'est un des effets - retards de la régionalisation. Mais, on ne peut pas dire pour autant que la qualification de cette politique territoriale soit évidente. Elle s'est traduite, sous la précédente législature, par le renforcement de politique contractuelle avec les villes et certains territoires en zone rurale à travers des contrats de pays.

D'autre part, la culture est aussi pensée comme facteur de développement. Cette question n'est certainement pas neuve, mais elle se pose aujourd'hui avec une certaine acuité et crée une tension puisque certains y voient un risque majeur d'instrumentalisation de la culture au profit du développement économique et social

Cela n'est pas sans influence sur la thématique du jour : quel rôle singulier la culture doit-elle jouer dans le développement d'un territoire ? C'est notamment pour traiter de ces questions-là que nous avons invité Michel Quévit qui travaille sur ces questions depuis de très nombreuses années.

Les sujets que nous allons aborder pendant ces deux jours sont, de manière plus larges encore, liées aux défis d'une Europe en mouvement et d'une Wallonie qui essaye de s'inscrire dans une dynamique européenne et de se redéployer sur le plan économique. Nous aborderons dans cette optique la place des opérateurs culturels dans ce processus et nous essayerons d'identifier des outils pour les aider dans cette tâche.

Au-delà du positionnement géographique, la question des territoires interroge les frontières entre secteurs. Poser la question du développement territorial, c'est poser la question de savoir comment moi, opérateur culturel, je dépasse les limites de ma propre institution, de ma mission initiale et comment j'initie des coopérations avec d'autres opérateurs du territoire proche d'abord, plus lointain ensuite. Mais aussi comment j'instaure des coopérations avec les acteurs économiques, sociaux, politiques, environnementaux...

Ainsi, différents types de réponses existent. Certaines privilégient la coopération purement culturelle, d'autres s'inscrivent dans une logique plus large de développement. L'action de l'Agence de Développement locale de Dinant m'apparaît explicite du second type de méthode. Cette Agence a choisi une stratégie d'intégration de ses actions culturelles dans une logique de développement territorial large en associant dès le départ des acteurs politiques et des acteurs économiques. Ceci n'est pas toujours aisé et n'est pas un gage de réussite. En même temps, cela interroge nos stratégies et nos réalités quotidiennes.

Je voudrais enfin attirer votre attention sur 2 éléments institutionnels importants.

Dans la déclaration de politique gouvernementale, des synergies entre Communauté française et Régions ont été annoncées, avec comme concrétisation, d'une part, des accords de coopération sur un certain nombre de projets culturels et, d'autre part, une répartition conjointe des compétences ministérielles (notamment dans le secteur de la formation). La mise en pratique est lente mais devient une réalité.

Le second, c'est l'agenda européen. La prochaine programmation démarre pour un cycle de 7 ans, entre 2007 et 2013 avec de nouvelles bases : l'élargissement de l'Union européenne, la refonte des Fonds structurels en fonction notamment des objectifs définis dans les stratégies de Göteborg et de Lisbonne. Il va falloir anticiper les implications que cela aura sur nos pratiques et réfléchir à la façon dont les opérateurs en Wallonie et à Bruxelles peuvent mieux inscrire leurs actions dans l'espace européen.

Jean-Pierre Deru, directeur de la Fondation Marcel Hicter

Il y a une quinzaine d'années, la Fondation Hicter a lancé, en collaboration avec le Conseil de l'Europe, une formation innovante et réellement européenne : le Diplôme Européen en Administration de Projets Culturels. Nous avons peut-être raison trop tôt, ce qui est toujours dangereux. A l'époque, en 1989, il y avait très peu d'opérateurs culturels formés, d'autres étaient souvent formés uniquement en fonction de réalités nationales. La France à cette époque réalisait la moitié des formations à la gestion culturelle de toute l'Europe. Des pays de poids comme l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie ou encore la Suède n'avaient pas de formation systématique de ce niveau-là. Les pays de l'Est étaient encore de l'autre côté du mur. Ils avaient certes des formations de très haut niveau, mais légèrement téléguidées...

Dès le départ, nous avons choisi le nomadisme, c'est-à-dire que le Diplôme Européen n'est basé ni dans un pays ni dans une université. Nous allons donc chaque année dans deux pays différents avec environ 25 participants issus d'une bonne vingtaine de pays.

La Communauté française, qui avait été à la pointe de la formation d'opérateurs culturels pendant de longues années, a subi une période noire dans les années 80 et a perdu cet avantage comparatif. Beaucoup d'opérateurs ne sont pas capables d'affronter les nouveaux enjeux culturels entre la globalisation et le rétrécissement de l'Europe. Il ne suffit plus en effet d'être un opérateur local, il faut également s'impliquer dans des relations qui dépassent les frontières. Nous vivons dans un petit pays, dans une petite communauté et nous sommes frontaliers à tous les étages. A Liège, c'est encore plus évident qu'ailleurs.

C'est pour cela que je salue l'effort qui est fait actuellement – certes avec des moyens trop limités – au niveau du Service de la Formation de la Communauté française qui essaie maintenant de reconstruire un programme cohérent de formation en demandant à certains opérateurs extérieurs d'agir avec lui.

Cependant, il faut être conscient que nous devons récupérer un retard.

L'exemple de la Finlande, qui est un pays de 5 millions d'habitants et donc de la taille de notre communauté française, est intéressant. Tout en étant plus périphérique et partant d'un niveau de développement assez bas suite à sa « soviétisation » jusque dans les années 70. Ce pays s'est développé depuis lors d'une manière extraordinaire. Les opérateurs culturels finlandais conduisent de nos jours de très nombreux projets européens et organisent chez eux de nombreuses activités de rencontres internationales. Cela signifie qu'en termes de projets innovants de coopérations, mais aussi de flux financiers, ce pays s'est octroyé un avantage substantiel.

Nous devons donc approfondir le débat et lancer des formations aussi performantes qu'ouvertes sur l'Europe.

Or, une des difficultés en Communauté française vient du manque de soutien aux opérateurs. Ce soutien n'est pas seulement d'ordre financier. Il y a un problème de stratégies et d'investissements parfois dû aux structures et aux organismes eux-mêmes mais aussi aux pouvoirs publics qui n'ont pas assez prévu l'avenir. Ce séminaire constitue certainement, à ce propos, un pas dans la bonne direction.

Autre exemple : la Fondation Hicter est partenaire avec la Communauté française de Belgique d'un programme Interreg qui s'appelle Lead-network. Celui-ci met en contact les opérateurs culturels de Nord-Pas de Calais de Communauté française et de la Communauté flamande, notamment au niveau de la mise en place de bases de données interactives et de formations.

LEAD a récemment initié une étude de faisabilité sur la mise en place d'une plate-forme eurorégionale d'ingénierie culturelle réunissant les opérateurs et les pouvoirs publics des différentes régions. Si les pouvoirs publics le décidaient, nous pourrions nous trouver, au niveau de l'ingénierie culturelle, à la pointe, car cela n'existe nulle part en Europe. Cela pourrait devenir un outil performant de coopération, qui implique territoire, développement, culture, interaction entre partenaires privés, publics et opérateurs culturels.

Enjeux culturels et développement territorial : tendances actuelles et perspectives

Intervention de Michel QUEVIT¹

L'objet de mon intervention est de tenter de cerner la place que pourraient prendre les projets culturels dans une dynamique de développement territorial sous un double aspect :

D'abord aborder la question de la problématique territoriale en tant que telle dans la perspective communautaire. Il est essentiel de noter qu'il existe une méthodologie communautaire du développement territorial et que les régions européennes entrent dans la dynamique des Fonds structurels avec une approche commune, celle de construire des territoires innovants capables de valoriser leurs potentialités de développement au travers de la politique régionale européenne. Cette méthodologie communautaire a fait ses preuves dans de nombreuses régions qui l'ont appliquée et qui sont sorties de leurs situations économiques difficiles.

Ensuite, identifier la place de la culture dans le développement territorial et cerner son apport dans la programmation des Fonds structurels. Cette programmation s'inscrit dans la politique de cohésion de l'Union européenne qui veut permettre aux régions les moins favorisées de rattraper leur retard économique.

Pour cela, les lignes directrices de la programmation de Fonds structurels s'inscrivent dans les deux grandes orientations stratégiques issues des sommets de Lisbonne et de Göteborg, à savoir la société de la connaissance et le développement durable. Il est, dès lors, essentiel de mieux identifier la position de la culture dans l'application de ces deux orientations stratégiques de la politique régionale européenne.

I. LA DEMARCHE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET LE ROLE DES ACTEURS CULTURELS

I. Une démarche de développement territorial qui fonde le caractère transversal de l'enjeu culturel

LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL: UN CADRE DE REFERENCE BASE SUR UNE TRIPLE DEMARCHE



UN DEVELOPPEMENT "INTEGRE":

articulation entre les ressources économiques, sociales, culturelles, transversalité des politiques



UNE DEMARCHE "BOTTUM UP":

articulation entre les ressources endogènes et exogènes du territoire (ex. formation professionnelles et RDT)



UNE DEMARCHE PROSPECTIVE:

la dimension du temps à l'horizon de 2010 - 2020

RIDER II

¹ Michel Quévit est professeur à l'Université de Louvain-la-Neuve et administrateur directeur de RIDER II, Réseaux, Innovation et Développement Régional. Il est expert auprès de la Commission européenne sur les questions de politique régionale et a été expert à l'OCDE sur la problématique du développement rural et sur les dynamiques territoriales. Il collabore aux travaux de Relais Culture Europe présidé par Madame Catherine Lalumière.

La démarche du développement territorial s'articule autour de trois principes à partir desquels nous pouvons réellement structurer une pédagogie de l'action :

- l'approche « intégrée » du développement territorial qui suppose l'articulation des différentes dimensions du développement à savoir les infrastructures, les investissements productifs, la création d'initiatives économiques locales, l'emploi, l'éducation, l'innovation, le patrimoine culturel, le logement, la santé, etc. La démarche intégrée du développement territorial repose donc sur un concept essentiel, celui de la transversalité qui prend le dessus sur le caractère sectoriel des politiques. Dans le cadre du développement territorial, on va essayer de voir l'impact transversal que l'on peut avoir sur la réalité d'un territoire : par exemple on analysera l'impact d'une formation socioprofessionnelle en relation avec la création d'emplois. Tout cela est fondamental et surtout plus encore pour la culture. La culture n'est réellement spécifique dans la logique de développement territorial que parce qu'elle met en évidence cette transversalité. Le caractère transversal de la culture lui donne ainsi une capacité d'intervention dans tous les domaines couverts par les orientations stratégiques de la démarche du développement territorial. En d'autres termes, la culture peut intervenir dans beaucoup plus de projets que ceux qui sont strictement culturels. Nous aborderons cet aspect des choses dans la seconde partie de notre intervention.

- la démarche ascendante du développement territorial, qui consiste à privilégier la définition et la mise en œuvre des priorités de développement à partir des niveaux d'action et de décision locale et régionale en valorisant au mieux les capacités et potentialités endogènes du territoire. Ce principe qui s'appuie sur celui de subsidiarité renforce la pluriculturalité des territoires mais aussi les dynamiques d'animation culturelle s'appuyant sur la citoyenneté. Cela contredit la perception courante de l'action de la Commission européenne qui consiste à dire : «Le développement, c'est l'affaire des technocrates qui le pensent et qui l'imposent aux citoyens ». Dans la démarche européenne, on « part du bas » en souhaitant valoriser les ressources endogènes des territoires concernés. Mais attention, on ne travaille pas pour autant dans un univers clos. Le territoire est un espace ouvert dans lequel des ressources venant de l'extérieur doivent s'articuler avec les ressources internes.

- l'approche programmatique du développement territorial qui implique la construction d'une vision stratégique du développement territorial intégrant la dimension de la durée et qui inscrit la logique de développement non plus dans une approche par projets mais selon une construction de programmes pluriannuels. Le développement territorial s'inscrit toujours dans la démarche du temps. Certes pas à l'horizon 2050, mais, dans une perspective de 10 à 15 années comme par exemple le Pays basque qui actuellement n'a que 5% de chômeurs, un PIB par habitant dans la bonne moyenne européenne (125) alors qu'il était en dessous de celui de la Wallonie il y a une quinzaine d'années. Notons que celui de la Wallonie n'est encore qu'au niveau de 85, donc bien en dessous de la moyenne des régions européennes de l'Union (EU 25 = 100).

2. La stratégie territoriale, clé de voûte du développement territorial

LA STRATEGIE TERRITORIALE: clé de voûte de la dynamique de développement territorial



LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL:

Forces et faiblesses du territoire, évolution économique et sociale de la société, les fractures territoriales, etc.



LA DETERMINATION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES:

priorités et axes stratégiques



L'ELABORATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS:

la cohérence avec la stratégie et la gestion du développement dans le temps

Se définir une stratégie territoriale claire est une étape incontournable pour obtenir un développement territorial efficient car chaque territoire doit choisir des orientations qui lui sont spécifiques ainsi que des priorités étant donné que les moyens financiers ne sont pas extensibles à l'infini. Cela repose aussi sur une démarche structurée autour de trois grandes étapes :

- l'élaboration d'un diagnostic des forces et les faiblesses des territoires : en quoi est-il compétitif et en quoi ne l'est-il pas ? Quelle est son évolution économique et sociale ? Quelles sont les fractures sociales à l'intérieur du territoire ? Dans la démarche de l'Union européenne, il s'agit de l'évaluation ex-ante qui permet de faire le point sur toutes ces questions

- la définition des orientations, des grands axes stratégiques : on n'est pas encore au stade du projet mais s'il n'y a pas d'axes, il n'y aura pas de cohérence dans les projets développés. Chaque bourgmestre dira : « Pour moi, c'est important la culture ou les infrastructures ». Mais, est-ce que cela aura un impact sur le développement de la région. Or, lorsque l'on parle de développement régional, on est confronté à un environnement globalisé avec lequel il faut interagir

- la concrétisation de ces axes dans des programmes pluriannuels : on entre fatalement dans la dimension du temps. Pour souligner cet aspect, il est bon de signaler aussi que la réflexion sur la future programmation de 2007-2013 a été entamée en 1999 sous la houlette du commissaire Barnier, chargé de la politique régionale. Dès lors, les travaux pour la phase suivante d'après 2013 vont commencer maintenant. Cela, certes, prend du temps mais pour respecter la démarche « bottom up » au niveau européen aussi, il faut trouver un consensus entre tous les partenaires (Commission, Parlement européen, Comité des Régions qui représente plus de 250 régions et donc plus de 250 dirigeants de régions, ce qui n'est pas une mince affaire mais est essentiel pour éviter l'imposition de politiques technocratiques venant du haut.

3. Un système de gouvernance citoyenne

3.1. Essai de définition du concept de la gouvernance citoyenne

LA GOUVERNANCE TERRITORIALE CITOYENNE Instrument de l'organisation du développement territorial

UN ESSAI DE DEFINITION:

Une *méthode* et un *système de gouvernement* qui articulent et associent les institutions politiques, les acteurs économiques, sociaux, culturels et les associations de la société civile dans le processus d'élaboration de choix collectifs capables de provoquer une adhésion active des citoyens.

RIDER II

Une démarche de développement territorial qui « part du bas » implique aussi la mise en œuvre d'une gouvernance citoyenne et non seulement de celle du gouvernement de la Communauté française ou de la Région wallonne, de la Province ou encore des pouvoirs communaux. D'où l'importance aussi de bien définir ce que recouvre le concept de gouvernance citoyenne. Je vous propose ici une définition cadrée : la gouvernance citoyenne est un système et une méthode de gouvernement qui associent et articulent les institutions politiques, les acteurs économiques, sociaux, culturels et les associations de la société civile dans le processus des choix collectifs capable de provoquer une adhésion active des citoyens sur les politiques qui en découlent. Ce dernier point est néanmoins le plus difficile à mettre en œuvre. Trop souvent la participation des acteurs implique peu les représentants de la société civile car les pouvoirs publics n'aiment guère se sentir contrôlés par les citoyens ordinaires...

3.2. Les composantes de la gouvernance citoyenne

LA GOUVERNANCE CITOYENNE: ses composantes



UNE METHODE DE GOUVERNEMENT:

Transparence; transversalité, décloisonnement des politiques; cohérence, évaluation et gestion efficace



UN SYSTEME DE GOUVERNEMENT:

Conception, association à la décision, proactivité des acteurs, mobilisation et consultation des populations concernées

RIDER II

Mais que recouvre concrètement ce concept ? Il s'agit à la fois :

- d'un système de gouvernement composé d'acteurs associés dans la dynamique du développement territorial : acteurs politiques, économiques, sociaux, culturels, associations de la société civile, etc.
- d'une méthode de gouvernement qui repose sur un ensemble de principes de bon fonctionnement comme la transparence, la transversalité, le décloisonnement des politiques, la cohérence, l'attitude proactive des acteurs, l'évaluation des politiques et l'efficacité de la gestion, etc.

3.3. L'acteur culturel dans la gouvernance citoyenne

En tant que système de gouvernement, la gouvernance citoyenne associe les institutions politiques, les acteurs institutionnels et les représentants organisés de la société civile dans le processus d'élaboration de choix collectifs et dans la mise en œuvre des politiques qui en découlent. L'objectif poursuivi par le système de gouvernement est de fonder les décisions de la stratégie régionale sur une adhésion forte et durable des citoyens au travers d'une démarche organisée et programmée dans le temps, d'initier un mode de participation et de concertation entre le gouvernement régional, les acteurs institutionnels et les représentants organisés de la société civile, de mettre en place un système de gestion autonome et opérationnel du système de gouvernance citoyenne.

La place de l'acteur culturel dans la gouvernance citoyenne est essentielle mais elle reste à conquérir pour plusieurs raisons.

L'ACTEUR CULTUREL DANS LA GOUVERNANCE TERRITORIALE CITOYENNE

UN SYSTEME D'ACTEURS PARTENAIRES



LES AUTORITES POLITIQUES TERRITORIALES



LES ACTEURS INSTITUTIONNELS: CCI, SYNDICATS, INTERCOMMUNALES, etc.



**LES ASSOCIATIONS ORGANISEES DE LA SOCIETE CIVILE
couvrant tous les champs d'action de la stratégie territoriale.**

RIDER II

Par son implication dans les programmes de Fonds structurels, l'acteur culturel participe d'une manière ou l'autre à la gouvernance de ces programmes. Il peut apporter une vision propre de la gouvernance territoriale sous l'angle de la citoyenneté de par sa fonction qui est à la charnière entre les institutions et la société civile. Un système de gouvernance territoriale est avant tout un système d'acteurs à dominante institutionnelle et il existe peu d'exemples où ce dernier s'ouvre à la citoyenneté responsable. L'acteur culturel a un rôle privilégié à jouer dans ce contexte.

Une autre spécificité de l'acteur culturel dans la gouvernance territoriale tient aussi à la transversalité de ses interventions qui inévitablement l'amèneront à coopérer avec d'autres opérateurs émanant de domaines ou de disciplines différentes. L'acteur culturel est amené à inscrire ses interventions dans des partenariats transversaux « à géométrie variable » et il doit acquérir, pour ce faire, une pratique de gestion de ces partenariats.

Mais plus fondamentalement, l'acteur culturel doit aussi se redéfinir en tant que partenaire s'il veut jouer un rôle dans une dynamique de développement territorial : il doit accepter de passer du statut d'agent culturel à celui d'acteur culturel. Trop souvent, le monde culturel se présente face au monde institutionnel comme des agents ou des producteurs de la culture. Dans cette position, il se situe inévitablement à la périphérie de la gouvernance territoriale, parfois même volontairement. C'est une situation qu'il faut dépasser car pour passer

du statut d'agent culturel à celui d'acteur culturel, il faut nécessairement s'impliquer dans les processus de décision et s'inscrire dans un système d'acteurs-partenaires, c'est-à-dire un système de coopération au niveau institutionnel. Cela n'est pas évident car le monde culturel est méfiant face aux politiques et cette pratique de coopération nécessite aussi un apprentissage. En effet, dans de telles configurations, l'acteur culturel sera impliqué dans des actions avec les autorités politiques, les acteurs institutionnels tels que les syndicats, les intercommunales mais aussi les acteurs organisés de la société civile qui couvrent les différents champs de la dynamique du développement territorial. Cela signifie qu'il doit s'inscrire dans des concertations et des mobilisations et aussi dans la recherche de consensus car il ne peut avoir de politique de développement territorial efficiente s'il n'y a pas de consensus et d'engagement contractualisé des acteurs. Cela soulève donc un problème important que je ne voudrais pas aborder de manière idéologique mais sous un angle opérationnel : celui du consensus territorial. Je ne connais guère de régions qui se développent positivement sans faire reposer leur stratégie de développement sur un consensus territorial.

LA GOUVERNANCE TERRITORIALE CITOYENNE

L'INDISPENSABLE CONSENSUS TERRITORIAL : une réalité complexe à gérer !



L'EXPRESSION DES INTERETS PARTICULIERS



L'IDENTIFICATION DES INTERETS COMMUNS ENTRE LES PARTENAIRES



**LA CREATION D'UNE VISION COMMUNE DU FUTUR DU TERRITOIRE ET D'UNE
VERITABLE CONTRACTUALISATION**

RIDER II

Mais, que recouvre le concept de consensus territorial ? Ce n'est pas la recherche d'un consensus mou du style « tout le monde il est gentil et il s'entend bien... ». Le consensus territorial est une démarche qui accepte non seulement l'existence entre les acteurs d'intérêts particuliers divergents mais aussi en favorise l'expression. Nier ses différences, voire ses divergences, est un comportement « angélique » qui ne pourrait conduire qu'à un nivellement vers le bas des actions de développement ou à la stagnation de sa dynamique. Il faut au contraire les identifier et permettre leur expression. C'est à partir de là qu'il est possible de cerner ce qu'il y a de commun à faire ensemble dans le respect des intérêts légitimes des acteurs et qui soit susceptible de fonder des partenariats durables où prime non la défense de ses intérêts particuliers mais la recherche d'un bien commun pour l'ensemble de la population de son territoire. C'est à ce prix qu'il devient possible d'avoir une vision commune et prospective du futur de son territoire sur base d'une véritable contractualisation. Aussi, je me réjouis de ce que j'ai entendu de la part de Monsieur Samzun du Ministère de la Communauté française parlant de l'évolution prise par la Communauté française dans la dynamique du développement territorial car on commence à ce niveau de pouvoir à entrer dans cette reconnaissance de la contractualisation du lien de la culture au territoire. Cela veut dire aussi que l'on passe par la finalisation d'un contrat de développement territorial qui est un engagement entre le citoyen et les acteurs impliqués dans la dynamique de développement. Cette approche n'est pas que théorique. Elle existe dans de nombreuses régions d'Europe et se réalise déjà à partir du niveau local dans des communes, des provinces et des régions.

Le schéma ci-dessous reprend les trois grandes caractéristiques d'un contrat de développement territorial tel qu'il est en vigueur dans de nombreux territoires à savoir la Charte du développement territorial, la stratégie territoriale et le Conseil de développement territorial.

LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL: Ses trois composantes majeures



LA CHARTE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL:
base du contrat Territoire-Citoyen



**UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET UNE PROGRAMMATION
PLURIANNUELLE**



UN SYSTEME DE GOUVERNANCE CITOYENNE:
un Conseil de Développement territorial

RIDER II

II. LA PLACE DE LA CULTURE DANS LA POLITIQUE TERRITORIALE EUROPEENNE

La politique territoriale européenne se concrétise au travers de la programmation des Fonds structurels initiée depuis le début des années 90. Nous sommes actuellement à un moment stratégique puisqu'à partir de 2007, une nouvelle programmation (2007-2013) démarre.

Il est donc opportun de tenter de cerner les nouvelles opportunités pour le champ culturel dans sa contribution au développement territorial de cette nouvelle phase de programmation des Fonds structurels. Pour ce faire, il importe de bien circonscrire le cadre de référence des orientations stratégiques formulées par la Commission européenne dans la mise en œuvre des programmes de développement territoriaux mis en place par les autorités nationales et régionales pour l'utilisation des Fonds européens.

Ces orientations peuvent se regrouper autour de trois champs d'intervention :

- le développement d'une société de la connaissance
- la problématique du développement durable
- la gouvernance territoriale et la citoyenneté.

Nous aborderons brièvement chacune de ces orientations stratégiques. Notons que trois d'entre elles concernent plus directement le contenu des politiques tandis que la quatrième concerne la mise en œuvre de ces politiques.

QUATRE ENJEUX MAJEURS DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DANS L'UNION EUROPEENNE



UNE SOCIETE DE LA CONNAISSANCE



UN DEVELOPPEMENT DURABLE



L'EQUIPE SOCIALE



LA GOUVERNANCE CITOYENNE

RIDER II

I. L'enjeu de la société de la connaissance et le projet culturel

Que recouvre le concept de la société de la connaissance dans le prolongement du sommet de Lisbonne et quelles en sont les articulations possibles entre la culture et le développement territorial ?

La réponse à cette question n'est pas simple car les objectifs de Lisbonne de faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ne fait pas une référence explicite à la culture alors que cette dernière en est un moteur essentiel. En effet, la création d'une société de la connaissance concerne en priorité le développement du capital humain et social. L'implication de la culture dans la société de la connaissance est pour cela non seulement incontournable mais aussi essentielle si l'on veut éviter de sombrer dans une vision « productiviste » de la culture qui ne se limiterait alors qu'à une dimension très proche du « marketing culturel » fort de mise actuellement, notamment via les médias.

LE ROLE DU PROJET CULTUREL SUR LE DEVENIR DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL



L'ENJEU CULTUREL DE LA SOCIETE DE LA CONNAISSANCE



CREATIVITE, INNOVATION, RESPONSABILISATION



MAITRISE DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE par la population



EDUCATION PERMANENTE ET PEDAGOGIE D'APPRENTISSAGE tout le long de la vie

RIDER II

En outre, vu sous l'angle du développement territorial, le caractère transversal de la culture est aussi un atout important pour atteindre les objectifs visés de la société de la connaissance, mais il reste peu exploité. En effet, dans ce champ d'action, il y a une convergence forte entre la culture et le développement territorial sur des objectifs communs tels que :

- L'éducation à la créativité, à l'innovation et l'apprentissage de la responsabilisation de la population ;
- L'ouverture aux implications sociétales du développement des sciences et des technologies sur la vie quotidienne ;
- Le développement de l'esprit d'initiative auprès des jeunes et de leur capacité d'apprentissage tout au long de la vie ;
- L'adaptation du secteur culturel aux évolutions scientifiques et technologiques.

Cette liste est loin d'être exhaustive et il serait utile d'identifier de manière plus systématique la nature des projets à finalité culturelle qui pourrait intégrer ces champs d'action dans les programmes de développement régional qui seront finalisés par les autorités régionales et communautaires. Cela nécessite une investigation plus approfondie et surtout une réflexion commune entre acteurs culturels et acteurs du développement territorial afin de circonscrire plus concrètement les domaines de coopération porteurs.

En d'autres termes, l'enjeu fondamental est ici de contribuer à développer une société qui soit prioritairement créative et apprenante. Le défi est énorme face à la globalisation de l'économie. Des sociétés telles la Chine, la Corée du Sud, le Vietnam et l'Inde sont des sociétés où le paradigme culturel de base repose sur l'apprentissage

des connaissances et des savoir faire. Il en est aussi de même en Europe dans les pays scandinaves. J'en donnerai un exemple. L'utilisation des Fonds structurels en Wallonie et à Bruxelles dans le secteur de la culture s'est plus faite principalement au profit des investissements matériels de la culture : on améliore des parcs de châteaux, des musées, on développe des infrastructures culturelles.

C'est très bien, il en faut, mais que fait-on pour l'éveil à la créativité de la grande majorité de la population. En Finlande et en Suède, on finalise prioritairement avec les fonds européens des projets immatériels de la culture sur des cibles comme l'éducation au théâtre dans les écoles, à la lecture, à l'écriture, au chant, etc. Nous sommes pourtant ici au cœur du développement culturel d'une collectivité. Pourquoi ne prenons-nous pas cette voie chez nous ?

Il faut aussi développer une réflexion sur la maîtrise que va pouvoir avoir la population de cette connaissance scientifique et technique. On est entouré et inondé par les technologies de l'information et de la communication et l'école ne pourra répondre seule à la nécessité de maîtriser ces technologies. En fait, il s'agit de voir comment, dans le quotidien des gens, cette réalité va structurer leur propre devenir personnel.

Enfin, dernière chose importante, elle concerne le développement de l'éducation permanente. Un des grands paradigmes de la globalisation de l'économie est le suivant : les territoires les plus développés seront ceux où la population développera ses connaissances et ses savoir-faire tout au long de la vie. En Wallonie, seuls 6% des gens peuvent dire qu'après avoir obtenu leur diplôme, ils ont reçu un apprentissage tout au long de leur vie. En Finlande, le score dépasse les 50 % et en Suède, il s'en rapproche. Comment voulez-vous être compétitif par rapport à ces territoires-là face à la pression des pays émergents d'Asie et d'Amérique latine ? Il s'agit donc d'un enjeu excessivement important qui, me semble-t-il, mérite une interpellation de la culture par les acteurs culturels car l'apprentissage tout au long de la vie ne peut pas n'être le fait du seul système éducatif.

2. L'enjeu du développement durable et le projet culturel

Le sommet de Göteborg a voulu judicieusement prolonger la stratégie de Lisbonne sur l'enjeu du développement durable afin de mieux prendre en compte des aspects plus proches du « modèle social » européen intégrant le respect de la qualité de la vie et l'équité sociale. La problématique de l'environnement et celle de l'équité sociale constituent les deux principaux piliers du développement durable. Nous les aborderons séparément eu égard aux spécificités propres de leur domaine d'action.

2.1. La problématique de l'environnement durable et ses implications culturelles

La problématique de l'environnement durable est certainement la dimension la plus perceptible du développement durable car elle a été fortement développée dans la mouvance écologique de cette dernière décennie et au travers de l'impact des accords de Kyoto sur l'aménagement du territoire. Ses composantes territoriales couvrent un champ très diversifié d'actions telles que :

- la diversification des ressources énergétiques et le développement des énergies renouvelables au niveau local et régional.
- un aménagement du territoire centré sur la qualité de vie de la population: diminution des nuisances, de la pollution atmosphérique, la qualité des eaux et des ressources hydriques, etc.
- une valorisation du patrimoine culturel et la protection de l'environnement naturel et paysager
- le développement d'une agriculture multifonctionnelle mieux intégrée dans l'espace environnemental
- le développement d'une chaîne alimentaire de qualité nutritionnelle (réduction de l'emploi de pesticides code de bonnes pratiques, meilleur contrôle des productions alimentaires, etc.)
- l'aménagement rural et forestier en ce compris le développement de zones protégées, etc.

LE ROLE DU PROJET CULTUREL SUR LE DEVENIR DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL



L'ENJEU CULTUREL DE L'ENVIRONNEMENT DURABLE:



**LA VALORISATION DU PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL ET ECOLOGIQUE:
du local au global (ex. Agenda 21)**



**LA DIFFUSION DES NOUVELLES PRATIQUES DE COMPORTEMENTS COLLECTIFS
favorables à un environnement durable au niveau local**

RIDER II

Les domaines privilégiés d'investigation sur cet enjeu pour le milieu culturel sont aussi stratégiques. Ils concernent entre autres :

- La valorisation du patrimoine environnemental et écologique : du local au global.
- La diffusion d'une culture du développement durable au travers de partenariats actifs avec le milieu associatif (ex. Agenda 21).

Il semble, en effet, acquis maintenant que la diffusion de nouvelles pratiques et comportements collectifs favorables à un environnement durable est un enjeu vital pour l'avenir de notre planète. La question du passage du global au local dans ce domaine est des plus évidentes et son approche doit pouvoir s'ancrer dans les politiques locales de proximité.

Il peut être relevé ici les acquis de la participation très active des milieux culturels aux opérations européennes d'Agenda 21 qui ont permis de mieux circonscrire les liens entre "environnement", "économie" et "développement culturel". Prenons l'exemple de la Bretagne : dans la plupart des communes bretonnes, il y a des citoyens qui se disent : « Comment pouvons-nous, par nos comportements quotidiens, nous inscrire sur les objectifs de Kyoto ? » Pour y arriver, ils développent des opérations d'Agenda 21 centrées sur la diffusion de nouvelles pratiques favorables à ces objectifs.

2.2. La problématique de l'équité sociale et ses implications culturelles

La problématique de l'équité sociale, si elle constitue un pilier à part entière du développement durable, est cependant moins présente dans les initiatives territoriales que celles relatives à l'environnement durable. Pourtant, elle est au cœur même du modèle social européen.

Ses composantes territoriales sont, dès lors, essentielles à un développement équilibré localement et régionalement et couvre un prisme d'enjeux très larges puisqu'il concerne des thématiques telles que :

- la diminution de la paupérisation entre les catégories de citoyens et le droit à un revenu minimal
- l'accès à la santé de toutes les catégories sociales
- la diminution de l'exclusion sociale, notamment des jeunes

- l'accès des jeunes à l'éducation de base et aux formations supérieures
- la participation des femmes à la vie professionnelle et politique
- le droit de tous les habitants au service universel et le développement des missions d'intérêt général
- l'accès à un logement de qualité
- la sécurité et la diminution de la délinquance
- la gestion de la longévité et des conditions d'existence des populations âgées en situation de dépendance, etc.

LE RÔLE DU PROJET CULTUREL SUR LE DEVENIR DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



L'ENJEU CULTUREL D'UNE SOCIÉTÉ ÉQUITABLE:



LA DIFFUSION DES PRATIQUES DE NOUVELLES SOLIDARITÉS:
inter-génération, immigration et interculturalité aux niveaux local et provincial, etc.



LA SENSIBILISATION AUX VALEURS ET AUX ENJEUX D'UNE SOCIÉTÉ PLUS ÉQUITABLE:
inclusion sociale, mission d'intérêt général, éducation permanente et encadrement des populations à risque, etc.

RIDER II

La contribution de la culture au développement d'une société équitable est cruciale dans une stratégie territoriale orientée sur cet objectif. L'acteur culturel peut, en effet, jouer un rôle d'appui stratégique fondamental à la mise en place d'une dynamique de développement équitable au niveau local et régional, notamment au travers de la sensibilisation aux valeurs et aux enjeux d'une société plus équitable : inclusion sociale, protection des populations à risque, solidarité intergénérationnelle et interculturelle, missions d'intérêt général.

Nous voulons surtout pointer deux défis culturels majeurs pour l'avenir de nos territoires :

- celui de l'immigration et de l'ouverture à l'interculturalité : il est prévu que vers les années 2040, nous allons manquer dans l'Union européenne pour la catégorie de la population active (25-65 ans) de près de 200 millions de personnes alors que la population actuelle est de 500 millions. De l'autre côté de la Méditerranée, il y aura une population de plus de 500 millions de personnes avec un taux de population jeune très élevé en recherche de travail. Nous aurons besoin de cette population. Ne faut-il pas dès maintenant ouvrir notre regard multiculturel vers ces populations afin de nous enrichir de nos différences.

- celui du développement de la longévité et le développement d'une solidarité intergénérationnelle : à l'horizon des années 2030, l'espérance de vie de nos concitoyens sera de plus de 80 ans pour les hommes et de plus de 90 ans pour les femmes. Il ne sera pas exceptionnel de vivre dans notre environnement de proximité avec une population non pas de trois générations mais de quatre générations : petits-enfants, enfants, grands-parents et arrière-grands-parents. La prise en compte des retombées de la longévité de la population et le développement de pratiques intergénérationnelles qui l'accompagne, nécessitent l'expansion dès maintenant d'une culture de société ouverte à cette réalité nouvelle qu'est l'organisation de la vie intergénérationnelle.

3. L'enjeu de la citoyenneté et ses implications culturelles

Nous avons vu combien le développement d'une citoyenneté responsable et proactive est important pour la qualité et la réussite d'une démarche de développement territorial.

LE ROLE DU PROJET CULTUREL SUR LE DEVENIR DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL



L'ENJEU CULTUREL DE LA CITOYENNETE :



**LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES FORMES DE GOUVERNANCE CITOYENNE
au niveau local et provincial**



**LA VALORISATION D'UNE PARTICIPATION PROACTIVE DES CITOYENS AUX
POLITIQUES LOCALES DE PROXIMITE**



**LA CONTRIBUTION A UNE CITOYENNETE TERRITORIALE ET EUROPEENNE
RESPONSABLE**

RIDER II

La place de la culture dans le fonctionnement d'une gouvernance territoriale citoyenne est incontournable étant donné l'importance des liens transversaux entre culture, citoyenneté et gouvernance. Elle peut toutefois se manifester à deux niveaux différents quoique complémentaires :

3.1 L'approfondissement de la problématique de la gouvernance territoriale

La transversalité entre culture, citoyenneté et gouvernance comme champ d'intervention du social et du politique est une démarche relativement récente et mérite d'être approfondie, notamment à partir des expériences existantes, pour que soient mieux appréhendés des contenus et des pratiques nouvelles telles que :

- le développement d'une culture et d'une « praxis » de la citoyenneté au niveau local et régional
- le développement de nouvelles formes de démocratie participative (rapports avec la société civile et milieu associatif, proactivité des acteurs, etc.
- l'initiation d'une démarche de gouvernance citoyenne territoriale adaptée au contexte régional dans la gestion des programmes communautaires.
- les relations organiques entre le pluralisme culturel et la citoyenneté multiculturelle au niveau local et régional...
- la création d'une citoyenneté européenne responsable.

3.2. La place de l'acteur culturel dans le système de gouvernance territoriale de la dynamique du développement territorial

Par son implication dans les programmes de développement territorial, l'acteur culturel participe d'une manière ou d'une autre à la gouvernance de ces programmes. Il peut apporter une vision propre de la gouvernance territoriale sous l'angle de la citoyenneté de par sa fonction qui est à la charnière entre les institutions et la société civile. Un système de gouvernance territoriale est avant tout un système d'acteurs à dominante institutionnelle et il existe peu d'exemple où ce dernier s'ouvre pleinement à la citoyenneté responsable. L'acteur culturel a un rôle de pionnier à jouer sur cet enjeu.

Une autre spécificité de l'acteur culturel dans la gouvernance territoriale tient aussi à la transversalité de ses interventions qui inévitablement l'amèneront à coopérer avec d'autres opérateurs émanant de domaines ou de disciplines différentes. Il sera amené à s'inscrire dans des partenariats transversaux « à géométrie variable » et à acquérir une pratique de gestion de ces partenariats. Mais plus fondamentalement, il pourra être un « facilitateur » d'une démarche citoyenne entre les partenaires du programme de développement territorial non seulement de par le caractère transversal de ses interventions mais aussi de ses missions d'animation culturelle dans la société.

CONCLUSIONS

Je souhaiterais conclure cet exposé déjà fort long sur une seule réflexion.

CULTURE ET PROGRAMMATION 2007-2013 : DE NOUVELLES OPPORTUNITES POUR L'APPROCHE DE LA CULTURE ?



LA CULTURE DANS LA COOPERATION INTERREGIONALE ET TRANSNATIONALE



LA VALORISATION DE LA MULTICULTURALITE EUROPEENNE



LA DIFFUSION DES CULTURES LOCALES ET REGIONALES



**LA MISE EN VALEUR DE L'HERITAGE CULTUREL EUROPEEN COMMUN :
unité et diversité culturelles**

RIDER II

L'enjeu culturel réside dans le développement au niveau des populations de nouvelles formes de gouvernance citoyenne, que ce soit au niveau local ou plus large. Comment peut-on créer une participation proactive des gens? Il faut dépasser la consultation, qui ne mène pas à la proactivité. Il y a tout un travail préalable qui forme les gens et les sensibilise à leur droit et à leurs devoirs. Il y a toute une réflexion sur la responsabilisation au niveau de la proximité. Et, évidemment, là je parle pour ma chapelle. Je suis pro-européen et je suis vraiment déçu de voir combien cet enjeu est gommé ou mal présenté. Or, la richesse de l'Europe réside dans sa multiculturalité. J'ai travaillé avec plus de 120 régions européennes. Il n'y a pas une Espagne, il y en a 10. Vous travaillez différemment avec des Andalous qu'avec des gens du Pays basque, avec des Galiciens autrement qu'avec des gens de l'Extremadura. Il y a 10 Italie. Les méthodes de travail sont différentes à Turin, Milan,

Florence ou dans les Pouilles. En France, idem. C'est une richesse fantastique car dans tous les projets européens dans lesquelles s'établissent de véritables coopérations, je n'ai jamais vécu un projet où les gens n'en sortaient pas en disant : « J'ai eu un plus ». Je trouve que c'est aussi une chose qu'il faut valoriser dans la démarche de la culture.

Et je terminerai par ceci : l'importance qu'il faudrait attribuer – et je suis heureux que vous en ayez parlé dans votre introduction – à la coopération interrégionale et transnationale. Et là, je peux vous donner une bonne nouvelle (cela a été une bataille). Au fond, on a fonctionné sur l'interrégional à travers Interreg ou les actions innovatrices. C'était pas mal, mais il y avait peu d'argent car cela était à côté du *mainstream*, qui rassemble 90% des financements. Or, la coopération interrégionale n'était pas dans le *mainstream*. Pour l'Europe des Quinze, on a réussi à mettre les coopérations transrégionales et transnationales comme piliers. Donc, tous les gouvernements sont obligés, pour avoir un franc de la Communauté européenne, de dire ce qu'ils vont faire dans ce domaine-là. Alors, cela décuple les budgets. C'est fantastique, car dans le sens plus culturel, on va pouvoir financer des projets qui tournent autour de Göteborg, de Lisbonne, de l'équité sociale mais aussi de la valorisation de la multiculturalité de l'Europe.

Et vous ne valoriserez bien la multiculturalité de l'Europe que si vous rencontrez d'autres Européens et que si vous entrez dans leur culture. C'est un champ merveilleux et je vous invite à vous engager à fond dans cette piste d'autant que l'on sent une polarisation positive à travers l'Europe sur ce sujet. Cela veut dire que les gens sont préparés. Cela veut dire qu'il faut diffuser les cultures locale et régionale, non pas comme... J'ai été à l'origine du Manifeste sur la Culture wallonne. J'avais eu droit à un magnifique livre qui disait « Les gribouilles du repli wallon » alors que ce texte disait simplement « Puisque l'on fait le développement économique de la Région, il faut aussi la culture ». Des gens comme Jean-Jacques Adrien, Julos Beaucarne, Steve Houben, etc. étaient comme moi perçus comme des gribouilles. Ce n'est pas vrai. Si vous faites de la multiculturalité et que vous voulez lui donner un sens, il faut aussi valoriser les cultures locales et régionales pour trouver un héritage commun européen.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Pierre Deru : J'aimerais que vous précisiez ce que vous entendez par l'encadrement des populations à risque et le rôle de la culture dans ce contexte ?

Michel Quévit : Si je me situe au niveau des pratiques d'apprentissage, qui sera le grand enjeu du futur, la plupart des gens ont fini leurs études et deviennent à risque. Ils sont à risque, risque non pas matériel, mais risque intellectuel. Peut-on se dire que tous les gens vont se former par eux-mêmes par la suite. N'y a-t-il pas là à avoir une action continue. L'éducation permanente est très importante pour que les publics ne décollent pas de l'appréhension de la société. Ce qui est important, ce n'est pas être pauvre ou riche – bien que des trop grands écarts soient néfastes, c'est de se dire : « Est-ce que la société, je la comprends encore ? », « Est-ce que je peux évoluer dedans ? ». Et là, il y a beaucoup de personnes à risque. On parle beaucoup de la délinquance, mais il y a quelque chose à faire dans les mentalités. Et cela, ni l'école, ni le monde économique, ni le monde politique ne peuvent le faire. Je ne vois que le monde culturel qui pourrait le faire, et beaucoup mieux qu'un chef d'entreprise, un politique.

Ma conception de la culture est très large. Il y a culture dès qu'il y a implication des valeurs, des comportements et je dirais de l'insertion de l'individu dans la société. Dès lors, j'ai peut-être ouvert de manière très large le concept de « population à risque ». Mais, nous sommes dans une société où, de plus en plus, les gens seront à risque car ils ne comprendront plus comment la société fonctionne et évolue.

Interactions entre secteur économique, pouvoirs publics et opérateurs culturels dans le cadre de la politique de développement territorial

Intervention de Kim Oosterlinck

Tout d'abord, je voudrais remercier la Fondation Hicter de m'avoir invité.

J'ai une formation un peu spéciale puisque je suis historien de l'art et que je suis aussi ingénieur commercial sortant de la Solvay Business School. Je proposerai dans mon exposé une vision plus axée sur les aspects économiques.

Je citerai des références et des dates. Ce sont des articles disponibles sur le Net et deux vont principalement supporter ma présentation. Il y a un article de Bruno Frey, un Suisse qui est une référence en économie de l'art et de la culture et un article d'un auteur néerlandais, Van der Ploeg, qui a non seulement travaillé au ministère de la Culture néerlandais mais est aussi un économiste reconnu dans le domaine.

La thématique tourne autour des interactions entre opérateurs culturels, publics et privés. Lorsque l'on m'a demandé d'intervenir sur ce sujet, je me suis dit que cela était un peu bizarre puisque les personnes qui m'invitaient avaient réalisé un rapport sur le sujet. Je ne vais pas faire un commentaire de ce rapport qui est bien fait et je prends donc comme postulat que chacun le lira un jour. Je vous invite à le faire car en plus d'être clair, il a le mérite de fournir aussi des recommandations pratiques.

L'entièreté de l'exposé va se baser sur la notion d'interaction : comment les opérateurs culturels, les acteurs publics et privés vont s'intégrer pour mener ensemble des projets ?

Si l'on parle en termes de durabilité, la seule optique possible à mes yeux est une solution où chacun des opérateurs est gagnant à la fin. Il faut donc trouver une solution win-win-win.

Cela suppose que chacun comprenne ce que les autres attendent. Il faut donc pouvoir comprendre les motivations réciproques :

- pourquoi une société voudrait-elle ou non s'investir pour supporter l'art et la culture ?
- quelle est sa motivation propre ?
- quel est le rôle des pouvoirs publics ?
- que veulent les opérateurs culturels ?

Mon exposé va essayer d'identifier ces motivations. J'essayerai ensuite de faire quelques recommandations ou suggestions.

La question première porte sur le type de développement souhaité. Je vais aller assez vite puisque nous venons d'avoir un exposé fouillé sur le sujet. Il y a quantité de pistes possibles sur les manières dont la culture peut s'inscrire comme intermédiaire au développement. Il faut aussi identifier ce dont on parle : parle-t-on de développement humain ? D'accès à la création ? D'aide à la diffusion ? D'éducation à la culture ? D'ouverture à l'international ?

D'un point de vue économique, s'agit-il de développement de l'emploi, de marché ? Regarde-t-on les créations de marché ou bien les externalités positives, c'est-à-dire la réputation améliorée d'une région ? Par exemple, Miami est en train de lancer des projets très vastes en termes d'économie et de culture afin de redorer son image. La culture y est donc vue comme un outil pour améliorer un positionnement.

La question du développement territorial pose la question de l'évaluation des activités culturelles. Distinguer l'apport de la culture est un des problèmes centraux pour les pouvoirs publics Il y a évidemment la question de la pertinence d'un spectacle. Chacun a des critères différents pour juger de l'intérêt d'un spectacle. Il n'y a pas d'élément factuel à analyser. L'accessibilité : oui, mais laquelle ? Est-ce que le public peut constituer un élément factuel pertinent ? Le nombre de visiteurs ? Il peut y avoir beaucoup de monde à une exposition et de nombreuses personnes qui ressortent mécontentes ? Il y a donc un problème sur la définition de base que l'on pourrait donner à l'évaluation des activités culturelles.

D'un point de vue économique, on peut prendre les études d'impacts pour regarder par exemple quel est l'emploi généré par la culture, quelles sont les retombées en termes économiques, en termes d'image. C'est une approche qui est souvent utilisée par les acteurs culturels pour montrer aux pouvoirs publics combien il est important de soutenir la culture. La culture a un impact sur l'emploi, sur le monde qui l'entoure. C'est vrai. Mais, en termes d'argumentation auprès des pouvoirs publics, cela peut s'avérer dangereux.

En gros, Frey distingue les effets économiques des activités culturelles. Dans les effets, il y a les retombées directes et indirectes, c'est-à-dire les bénéfices que les gens retirent des activités culturelles même s'ils n'y participent pas eux-mêmes. Vous pouvez par exemple considérer que l'existence d'un musée, même si vous n'y allez pas, a une valeur (pour vos enfants, pour le quartier). Vous êtes un non-utilisateur, mais vous reconnaissez une utilité à cette structure.

Je vais essayer de développer ces éléments en termes d'analyses des politiques culturelles.

On va commencer par les motivations respectives. Depuis que je travaille dans le domaine de l'économie de l'art et de la culture, on me fait toujours comme remarque première : « Le marché et l'économie ne font pas bon ménage ! » La plupart des articles commencent par cela et l'on peut se demander si poser ce paradigme est un bon point de départ. D'où vient cette attitude ? On peut relever une certaine méfiance des opérateurs culturels qui se disent souvent porteurs d'une démarche pure basée sur un projet qu'ils souhaitent développer et il y a un aspect impur, « de basse besogne », lié à l'économique.

En fait, il y a dans le secteur culturel une méfiance face à l'activité commerciale qui souvent impose des comportements qui travestissent le travail culturel.

Ce comportement correspond souvent à une ignorance des incitants et intentions du monde économique à s'investir dans le secteur culturel. Il n'y a donc pas compréhension des pôles de convergence, d'intérêt qui peuvent exister.

Dans la vision des choses que je détaille ici, je passe sur les industries culturelles qui ont une vision économique à part. Je vais plutôt me concentrer sur les études qui ont traité du sponsoring de l'art et de la culture.

Pourquoi soutenir le secteur culturel

Il y a eu beaucoup de travaux qui ont essayé de comprendre le pourquoi, l'intérêt des entreprises à investir dans ce domaine. L'étude que je préfère est celle qui a été menée en Irlande mais dont les résultats sont, je pense, globalement transposables à la Belgique. O'Hagan et Harvey ont mené de très nombreuses interviews auprès d'entreprises et ils ont l'intelligence de pousser, sous le sceau du secret, leur contact lorsque les réponses leur semblaient peu cohérentes. Ils identifient différents éléments poussant les entreprises à s'investir à travers le sponsoring :

- la promotion de l'image : le nom de l'entreprise est associé à une activité culturelle en fonction des activités directes menées par l'entreprise
- une motivation qui est exprimée par un concept assez barbare en anglais « supplied-chain cohesion ». Il s'agit de motiver ses employés par des valeurs culturelles que nous essayons de communiquer à travers des activités hors entreprise. Mais aussi ses fournisseurs, pour entrer, d'une certaine manière, dans un échange. J'obtiens, par exemple, des places pour un spectacle, en échange d'une motivation supplémentaire au travail.

Ce sont deux motivations « nobles », faciles à présenter.

L'étude montre aussi la présence de deux autres éléments fréquents :

- la *rent seeking* : il s'agit d'une promotion de l'art et de la culture, non parce que l'on a un intérêt direct. Mais parce que des personnes ayant un attrait pour ce type d'action sont à influencer. Une entreprise peut ainsi aider un ballet car elle sait qu'un politicien local influent aime ce genre d'activités
- la dernière possibilité est ce que l'on appelle typiquement la danseuse du président. Celui-ci est, par exemple fan de hockey sur gazon et il est donc « tout à fait logique » que sa société sponsorise du hockey sur gazon.

Ce sont des éléments observés. La question est dès lors de se dire : en tant qu'opérateur culturel, comment puis-je intégrer cette réalité? Comment en pratique puis-je me développer en fonction de ces pratiques ?

Les deux premières sont assez faciles, entre guillemets, à percevoir: En termes de promotion, de nom et d'image, quelles sont les sociétés commerciales qui auraient intérêt à associer leur nom à mon activité. Cela peut être en termes de public. On peut, par exemple, constater que l'on touche un public « éduqué » et que la cible d'une entreprise est ce genre de public. On va avoir la possibilité de mieux présenter son offre de culture. On peut, dans ce cas, aborder la chose de la manière suivante : « Voilà mon projet. Chaque fois que quelqu'un y prend part, il y a une cohérence à voir le nom de votre entreprise associé à mon projet. Il y a donc une certaine cohérence pour les 2 ». En ce qui concerne les fournisseurs et les employés de l'entreprise, il faudrait jouer sur des éléments internes de motivation. Il faut donc comprendre comment ceux-ci fonctionnent en interne.

Les deux derniers éléments sont d'habitude mis de côté par les opérateurs culturels. Ils ont l'impression que c'est de la corruption active des personnes et des projets. Je ne vais pas contacter une entreprise en disant : « Tel élu local aime le genre d'activité que je conçois. Si vous m'aidez, cela pourra aussi vous aider... ». Le fait d'être la danseuse du président est toujours mal vu car cela ne donnera pas quelque chose de durable. Sur ce dernier point, je crois qu'il y a deux types de positionnement possible. Tout dépend du genre de société avec laquelle on travaille. Si la société ne compte qu'un actionnaire qui détient tous les leviers de décision – donc personne d'autre n'intervient dans le processus de décision - , je pense que le risque de conflit est plus limité. Il n'y a pas d'autres actionnaires. Il n'y a donc pas, a priori, de mal à tenter de rentrer en contact avec des sociétés de ce type. Si tant est qu'elle possède l'entité, elle ne léserait donc personne d'autre si elle nous soutenait. C'est un élément qui mérite réflexion sachant, bien évidemment, que si on est la danseuse du président, lorsque celui-ci change... on ne danse plus.

D'autres études au Canada ou en Suisse ont donné des résultats similaires. Force est de constater que le développement territorial n'arrive pas en avant des motivations premières des entreprises. Tout au plus, peut-on constater que dans l'étude de la Chambre de Commerce de Montréal, les aspects de retombées économiques intéressent les entreprises au niveau local. Pas forcément en termes de développement local mais afin d'attirer des employés qualifiés de l'étranger et de pouvoir dire que la vie culturelle locale est active, ce qui peut s'avérer intéressant si l'on est en quête par exemple de cadres valorisant des activités culturelles de qualité. Donc, pour cet aspect-là, le développement territorial est intéressant.

Plus récemment, des aspects de Responsabilité Sociétale de l'entreprise (RSE) – qui est à la mode actuellement dans les études de gestion – sont apparus. Ceci est basé sur l'affirmation que les entreprises doivent faire plus que de gagner de l'argent. C'est un effet de mode et je ne suis pas persuadé que cela reste à long terme un élément d'investissement des entreprises dans la culture.

Une étude réalisée par Leclair et Gordon vient corroborer les éléments ci-dessus. Ils se sont amusés à regarder quels étaient les secteurs qui agissaient comme mécène et comment on pouvait expliquer cette répartition en fonction des théories précédentes. Ils montrent que l'objectif premier des entreprises reste tout le temps de faire du profit. Il ne faut pas se leurrer à ce sujet. Tant qu'elles n'ont pas des résultats satisfaisants point de vue emploi et résultats, elles ne vont pas sponsoriser ou auront tendance à moins le faire. Ce qu'ils montrent aussi, c'est la tentative de « rachat d'image » de la part de certains secteurs. Le secteur du pétrole est ainsi un des principaux fournisseurs de mécénat pour les arts.

Les freins au sponsoring et mécénat

Une des frustrations dans ces enquêtes – et il y a une réflexion à avoir à ce niveau – est que celles-ci tentent de comprendre les motivations qui poussent les entreprises à sponsoriser une structure. On oublie dans ce cadre toutes les entreprises qui ne sponsorisent pas. En identifiant les freins, on pourrait sûrement cerner les problèmes, qu'ils soient au niveau institutionnel, éthique, pratique. Le fait de baser les études sur les entreprises ayant agi, donne un biais dans la vision que l'on a. C'est un aspect que les pouvoirs publics devraient développer. En parallèle, on voit de nombreux incitants fiscaux mis en œuvre dans différents pays européens, mais il y a très peu d'études sur les résultats. Pourquoi ? Parce que cela présuppose qu'ex-ante, on détermine ce qui va être considéré comme réussi. Et cela, pour un politicien, c'est toujours difficile. C'est un peu le même principe que pour les économistes chargés d'effectuer des prévisions. Ils donnent souvent des chiffres et des dates. Mais rarement les deux en même temps.

Si l'on reprend maintenant les motivations par entités...

Les pouvoirs publics ! On peut penser aux retombées économiques, des impacts en termes d'emplois, de la formation en développement humain... de manière plus pragmatique, des retombées électoralistes... Il y a aussi une question de légitimité en fonction du type de soutien que l'on va utiliser et donner. Il y a enfin l'affirmation de différents niveaux de pouvoir. Tous ces éléments-là sont complexes. Il y a des niveaux de pouvoirs différents, des modes d'actions et des raisons différents. Je parle très peu d'Europe jusqu'à présent car, au niveau des comparaisons internationales, le flou le plus total règne. Ceci s'explique par une non-unification des statistiques et il est donc difficile d'établir des comparaisons claires et développées.

Bruno Frey, dont je vous invite vraiment à lire l'article, distingue deux approches via deux catégories de personnes : les « art people » (les opérateurs culturels, les actifs gérant des institutions culturelles) et les « art economists » (des personnes étudiant l'art et la culture sous un angle économique).

Il met en avant la différence d'analyse entre les deux en montrant que lorsque les opérateurs culturels se positionnent sur le sujet, ils font des analyses d'impacts. Ils essaient de quantifier la génération d'emploi, les retombées économiques en termes de génération de fonds, etc. Le danger de cette approche tient dans le fait que la justification auprès des pouvoirs publics se fait sur base d'éléments économiques. Cela pose problème car il suffit alors que d'autres projets apportent plus de résultats à ces niveaux – par exemple, la création d'une centrale nucléaire en termes d'emploi ou de produits – pour justifier de supprimer des fonds à l'art et la culture. Les analyses d'impact ont un intérêt non négligeable car elles permettent d'activer la décision politique. Mais elles ne sont pas tout. Si l'on rentre dans la rhétorique économique, on risque de voir l'économie prendre le pas sur la culture.

Le pôle économique vit souvent dans un mode rêvé où toutes les personnes se comportent comme des agents économiques parfaits, calculant l'usure de leurs chaussures, le temps et tout autre élément avant d'acheter un pain. Tout le monde serait hyper rationnel. Et cela donne des modèles qui ont au moins un avantage : ils essaient de comprendre la valeur totale de l'art et de la culture. Il ne regarde pas que les effets économiques et prennent en compte toutes les externalités que l'art et la culture peuvent produire. Il existe à ce propos un modèle qui se nomme « la volonté de payer » qui tente de prendre en compte tous les éléments qui ne sont pas couverts par les analyses d'impacts. Ils veulent trouver un autre type d'analyse que celle méthodologiquement faible de la seule étude d'impact. En effet, si l'on ne prend que les analyses d'impacts, on oublie toute une série de valeurs :

- la valeur d'option : le musée existe. Je n'y vais peut-être pas. Mais, le fait qu'il existe a une valeur
- la valeur d'existence : même si je ne profite pas de l'infrastructure, je suis heureux que d'autres en profitent
- la valeur d'héritage : cela fait partie d'un patrimoine que je pourrai transmettre à mes enfants
- la valeur de prestige
- la valeur d'éducation.

Dans leurs approches, économistes et acteurs de l'art sont différents. La conclusion de Frey est de dire qu'il faudrait combiner les avantages des deux. Les analyses d'impacts permettent d'activer le politique. Mais, il existe le danger qu'à l'arrivée seul l'aspect économique soit pris en compte. Il faut donc être attentif à la valeur même apportée par l'art et la culture.

La gestion culturelle : besoin et facilitateur de coopération

Les opérateurs culturels ont une résistance à l'aspect gestion. On peut le regretter même si la peur de se voir imposer des pratiques par le privé existe. Cependant, il y a deux éléments qui poussent au rapprochement :

- la nécessité de trouver des fonds : s'il vous faut négocier par exemple une ligne de crédit avec un banquier, vous devez être au courant des pratiques bancaires. Ensuite, il vous faut parler son « langage ».
- un contrepoids ou une échappatoire vis-à-vis des pouvoirs publics : dans certains pays comme aux Etats-Unis, la notion de politique culturelle est vue comme une aberration : on imagine politique culturelle = extrême droite ou gauche et « culture vue par l'Etat ». Il y a aussi une méfiance par rapport aux pouvoirs publics qui imposent des règles. Ainsi, aux Pays-Bas, actuellement, il y a des opérateurs culturels qui refusent le soutien de l'Etat car ils trouvent les processus et les critères de jugement longs et déplacés, voire potentiellement humiliants. Il peut enfin exister une certaine frustration par rapport au mécénat. A titre personnel, j'ai eu un subside pour une activité de recherche avec un organisme parastatal belge. Nous avons différentes réunions regroupant normalement les personnes impliquées dans le projet. Mais, les mécènes ne sont jamais venus et ont finalement montré peu d'intérêt pour l'activité qu'ils subventionnaient. Il y a donc une sorte de démission.

Toujours est-il qu'il va y avoir un certain besoin d'échange et les opérateurs devront aussi rentrer dans des pratiques de gestion.

Quelques conclusions

1) Il est important de développer les analyses d'impacts du sponsoring et du mécénat à direction des entreprises. Il faut que les entreprises puissent comprendre en quoi leur soutien donne des résultats. Elles le font très peu. Les entreprises souvent donnent de l'argent avec des objectifs d'amélioration d'image, etc. Mais, il n'y a jamais d'études pour voir si effectivement les résultats escomptés ont été obtenus. Certes, cela tient du travail des entreprises. Néanmoins, les pouvoirs publics pourraient lancer une étude de large envergure analysant si, pour les entreprises, il y a des retombées positives. Si c'est le cas, cela devient un argument pour les convaincre de sponsoriser plus.

2) Il y a trop peu d'aides en termes de financement public pour la recherche de sources de financement diversifiées. Il n'y a pas assez de canaux, de modèles pour porter et rentrer des dossiers. Toutes les grandes institutions, nationales ou européennes, exigent des procédures lourdes. Remettre des dossiers pour certaines demandes de fonds est extrêmement complexe.

3) L'amélioration des formations à destination des opérateurs culturels : au niveau de la gestion, je suis persuadé qu'il y a encore un manque et tous les acteurs de la formation sont à stimuler. Dans les universités, il y a très peu de programmes réels en gestion culturelle. Il y a de la muséologie, de la scénographie etc. Mais, il n'y a pas de formations centrées sur la gestion à proprement parler où seraient abordés des sujets tels que, par exemple, la comptabilité des A.S.B.L.

4) Lorsqu'elles existent, il y a trop peu de réflexion sur la disponibilité des acteurs culturels à les suivre. Il y a parfois des formations en gestion mais je n'ai jamais vu, par exemple, de sites de formations on-line sur le site de la Communauté française. C'est dommage quand on connaît le fonctionnement des institutions culturelles - où nombre de bénévoles s'investissent ou bien sont supportées par des petits noyaux. Si un artiste se forme en journée, dans des cadres stricts, cela cale son travail. Et, souvent il renonce donc à se former. L'intérêt serait donc de créer des pistes d'auto-apprentissage, de formation à distance.

5) Pour les opérateurs, il y a toujours une certaine méfiance vis-à-vis de la gestion. Si l'on prend le cas du fédéral qui a fixé les règles de gestion des A.S.B.L. Toutes les personnes responsables de ces structures ont eu un grand frisson dans le dos : « Ouf ! Je vais devoir faire de la comptabilité. Comment vais-je m'en sortir ? ».

Des formations ont été proposées. Mais, cela n'a pas entraîné le réflexe de se dire : « Si je dois faire une comptabilité analytique, cela va me permettre de mieux connaître mon institution, de mieux la comprendre et d'arriver à tirer profit d'un nouveau cadre connu en termes de gestion. Par la suite, je pourrai donc développer de meilleures stratégies pour celle-ci. »

6) Pour l'aspect public, il est important d'avoir une réflexion sur :

- les types de subsides qui peuvent être obtenus (directs ou aides au niveau des liquidités)
- l'amélioration des conditions institutionnelles (sur le bénévolat, le mécénat ou encore le sponsoring)
- les apports du mécénat dans les activités culturelles.

Références :

- CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTREAL METROPOLITAIN, (2005), Le financement privé de la culture, Montréal, 86 p.
- FREY B., (2005), "What values should count in the arts? The tension between economic effects and cultural value", Institute for Empirical Research in Economics University of Zurich Working paper series, WP 253.
- LECLAIR M. S., GORDON K., (2000), "Corporate support for artistic and cultural activities: what determines the distribution of corporate giving", Journal of Cultural Economics, 24, pp. 225-241.
- LEFEBVRE F. X., (2005), Recherche sur les nouveaux modes de coopération entre opérateurs culturels, acteurs économiques et pouvoirs publics dans le champs culturel, LEAD Network, Fondation Hicter, 89p.
- OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE SUISSE, (2003), Financement de la culture par les entreprises. Enquête sur les dépenses culturelles des entreprises en Suisse en 2001, Neuchâtel, 75p.
- O'HAGAN J., HARVEY D., (2000), "Why do companies sponsor arts events? Some evidence and a proposed classification", Journal of Cultural Economics, 24, pp. 205-224.
- VAN DER PLOEG F.,(2005), "The making of cultural policy: A European perspective", CESIFO Working Paper, n° 1254.

Jean-Pierre Deru : Pour illustrer cette intervention, je veux souligner le fait qu'il est difficile de trouver des personnes, dans nos formations européennes, capables d'aborder le thème de récoltes de fonds et des interactions entre les opérateurs culturels et le secteur privé.

Depuis quelques années, Julia Rowntree, une des fondatrices du LIFT (London International Festival Theatre), intervient dans le cadre du Diplôme Européen. Ce festival est très pointu dans sa programmation et a cette particularité d'avoir lancé un Business Art Forum intégrant une série d'entrepreneurs de haut niveau. Toute la logique de LIFT a consisté à retourner la situation : « Nous ne nous posons pas en demandeurs, mais, nous avons quelque chose à offrir au secteur privé ». Ce retournement de mentalité est fondamental. Le monde des entreprises a besoin des culturels ; besoin d'ouverture, de créativité, surtout à une époque où tout change très vite. L'Europe risque d'être dépassée par de nombreux pays si elle ne valorise pas sa diversité et sa capacité d'innovation.

Un autre élément de réflexion est de créer une triangulation dynamique "monde des affaires /art et culture / communauté". Sa vision est novatrice et permet de revisiter cette problématique. Je ne peux dès lors que vous conseiller la lecture de son dernier ouvrage : « Changing the performance : a companion guide to arts, business and civic engagement ».

Territorialité, transversalité et types de coopérations que ces notions impliquent

Intervention de Benoît Califice

Vis-à-vis de la territorialité et aux transversalités et types de coopérations que cette notion implique, je dirais que nous pratiquons souvent le grand écart au sein de l'Espace 251 Nord.

Insérer une logique de territoire et les paramètres d'approches stratégiques qui en découlent dans les projets d'une structure comme la nôtre est ardu.

Il s'agit entre autres de gérer le décalage temporel entre l'élaboration des projets par les concepteurs et les temps de mise en œuvre des projets grâce aux différents soutiens financiers et techniques. Il n'est pas rare ainsi d'élaborer à un moment X un projet de longue haleine qui corresponde stratégiquement à un moment à des besoins insatisfaits. Mais, de le voir seulement réalisé en un temps Y avec des besoins ne répondant plus à la réalité du moment.

Une autre difficulté vient de la complexité et de la multiplicité des partenariats à mettre en place. Par exemple, dans la perspective de la mise sur pied d'un « Centre d'études contemporain » à Liège, nous avons travaillé avec un bureau d'étude prospective à une échelle d'une dizaine d'années. Nous prenons en compte des réalités politiques à différents niveaux (villes, régions) et économiques... Des projets comme la rénovation et de la réhabilitation de friches industrielles commencent à aboutir de façon tangibles maintenant, après une bonne dizaine d'années de travail. Cet été seulement, la ville de Liège a consenti un bail emphytéotique pour la location d'un terrain pour lequel nous avons proposé un projet il y a 10 ans.

Il y a également un aspect de travail d'étude au niveau social et urbanistique qui a abouti évidemment à une prise en compte de la réalité multiculturelle de notre ville.

Tout cela relève d'un très long processus, mobilise quantité d'acteurs et d'intervenants dans toutes les sphères de la vie sociale économique et culturelle au sens large. Il est important de bénéficier de réseaux pour interconnecter tous ces mondes qui sont mouvants. En effet, dans le cas de projet Interreg, un des opérateurs peut obtenir plus rapidement un soutien de la part de ses autorités politiques à un certain moment et se sentir quelque peu freiné dans la réalisation de ses projets. Il est important qu'il agisse alors comme moteur pour faciliter l'avancement du projet. C'est un aspect primordial de la confiance entre partenaires et de l'utilisation de la logique de partenariat.

Donc, je dirais qu'il y a, à la fois, cette dichotomie entre la stratégie de la planification – longue et laborieuse à établir et qui relève d'une ingénierie assez solide – et par ailleurs le fait de saisir des opportunités de coopération, que ce soit à l'échelle de la Communauté française ou du transfrontalier.

En ce qui nous concerne, au niveau international, l'Espace 251 Nord joue, si je puis dire, à l'instinct ou par appel d'offre. On est donc dans ce grand écart entre l'immédiateté des projets « casse-gueule » avec peu de moyens et de temps au départ et des projets pour lesquels il y a un soutien – rare - à long terme de partenaires culturels identifiables et identifiés (ville, province, communauté).

Débat de la matinée du 8 novembre 2006

Jean-Pierre Deru : A travers ces différentes interventions, nous percevons les grands mouvements entre passé présent et futur. Nous saisissons mieux certaines pistes d'interactions entre opérateurs publics, privés et acteurs culturels.

Thierry Van Campenhout, directeur du Centre culturel Jacques Franck (Saint-Gilles, Bruxelles) : on a évoqué la Région wallonne, la C.F.W.B., l'Europe. Mais, on n'a pas cité la Région bruxelloise. Je suis architecte paysagiste et urbaniste de formation et donc j'ai toujours été intéressé par le développement territorial. Je me rends compte qu'en Communauté française, jusqu'à il y a très peu de temps, il n'y avait pas de vision territoriale. Il y a des centres culturels locaux et régionaux, mais, fondamentalement, ils ont les mêmes missions. La seule chose qui les distingue, c'est la mission complémentaire de coordination des centres culturels locaux confiée aux centres culturels régionaux. De plus, généralement, ces centres régionaux sont sur des arrondissements ou des « pays » plutôt que sur des entités administratives territorialisées. Il n'y a pas de clarification, de cartographie existante des ressources culturelles, donc pas de planification possible. En effet, en l'absence de cartographie, il est particulièrement difficile d'établir en quoi le maillage culturel est complet ou à compléter ?

La question urbanité-ruralité n'a pas été abordée et traitée, si ce n'est à partir des contrats de pays, contrats-culture ou contrats-ville qui, à mon sens, permettraient aux responsables politiques de mener de nouveaux projets ou politiques nouvelles qui ne rentreraient pas dans les décrets existants (cfr: agences de développement territorial intégrant les dimensions de développement économique, culturel, touristique, patrimonial). Dans ce contexte, Bruxelles se retrouve sans contrats-culture, sans contrats-ville ni centre culturel régional, avec une Communauté française amputée d'une vision territoriale et amenée à développer une politique culturelle qui n'a pas d'ancrage économique et de lien avec les acteurs de la société. Au plan régional, il y a certes des plans de développement régionaux mais, en raison des champs et répartitions des compétences, ils n'intègrent pas la culture parmi les enjeux économiques, sociaux et territoriaux.

En 2007, il y aura des négociations institutionnelles et la question semble être de savoir si la Communauté française continue d'exister dans le cadre d'une identité francophone en devenir ou si on régionalise la culture puisque beaucoup plaident pour des liens avec l'économique et le social. En un mot, puisque nous sommes appelés à nous projeter dans l'avenir, est-ce un avenir communautaire ou régional ?

Quant à l'identité européenne, lorsqu'il y a eu les débats sur la Constitution européenne, je voyais plus ça comme un repli sur une soi-disant identité et homogénéité européenne (l'histoire de l'Europe) plutôt que comme un lieu qui soit le creuset d'une « future identité » européenne. Et j'ai un peu peur qu'en affirmant une identité européenne, on en arrive à passer sous silence les apports d'autres cultures. Comme vous parlez d'interculturalité et de « nous préparer à avoir une mosquée au coin de la rue », je trouve important que soit enseigné l'apport de ces « autres » civilisations.

Michel Quévit : Si je n'ai pas cité Bruxelles, ce n'est pas parce que je ne m'y intéresse pas. Vous soulevez évidemment une question qui déborde Bruxelles, notamment celle des rapports de force dans les Fonds structurels entre Région et Communauté.

Je ne vais pas prendre position sur la nécessité ou pas d'une fusion. Je pourrais lancer des pistes pour aborder ce problème de façon efficace. C'est là le plus important. Les Communautés et les Régions sont un Etat dans l'Etat. Elles ont toutes les deux le pouvoir de poser des normes sans que le niveau fédéral ne puisse s'y opposer. C'est un fait, un cadre à respecter. Vous avez néanmoins raison de poser la question de la régionalisation de la Communauté. Il faut à tout le moins des passerelles, notamment pour intégrer la culture dans les programmes européens. Concrètement, ces passerelles peuvent prendre la forme de discussion entre les ministres-présidents des Régions bruxelloise et wallonne et la Ministre en charge de la Communauté française. Cela permettrait la mise en place un projet commun.

Car, il y a deux choses à souligner : la première est le principe de l'additionnalité lié aux Fonds structurels (lorsque l'Union européenne accorde un subside de 50 %, les partenaires doivent apporter la contrepartie d'un budget propre). Si vous êtes riches, cela va. Sinon, c'est plus difficile et il y a eu des problèmes dans le passé car la Communauté française ne pouvait apporter ces 50%.

La seconde chose à savoir est que l'Union européenne n'a pas de compétences exclusives, hormis dans le domaine de la concurrence. Toutes les autres compétences, dont la culture, dont les politiques territoriales, sont partagées. L'Union respecte les traités et ne peut agir que dans le cadre des constitutions des Etats membres. L'interlocuteur dans chaque Etat membre est donc l'interlocuteur désigné dans la constitution de chaque pays. On travaille en Europe avec différents types de centralisations, certaines fortes, d'autres faibles. La solution, le mécanisme institutionnel et politique pour faire qu'un projet intègre bien la dimension de la culture et la dimension du développement territorial doit donc être trouvée en interne. Là, il faut évidemment sensibiliser le monde politique. Car, si cela ne se fait pas, le risque d'effets pervers existe. Notamment celui d'une culture qui file dans une direction qui est inverse au développement économique et social d'une région, ce qui est une catastrophe pour la région globalement et pour la population qui y vit.

C'est un travail difficile et vous posez bien la question : à Bruxelles, comment le président de la Région va -t-il soutenir un projet de Culture impliquant la Communauté française ? Comment vont se régler les problèmes d'additionnalité budgétaire ?

Et je conclurai en disant que j'étais un peu furieux lorsque Monsieur Darden disait qu'il avait donné 32 millions d'euros au budget de la Communauté française. Chapeau ! Mais, je trouvais que ces 32 millions, il fallait les prénégocier sur des projets qui intègrent la transversalité entre culture et développement territorial. Si cela n'a pas été fait, c'est qu'il n'y a pas encore dans le milieu politique la compréhension d'agir ensemble dans une direction commune. Et ce avec un mécano propre car l'Europe ne peut pas jouer ce rôle.

Philippe Herman, premier directeur à la Province de Namur en charge des secteurs touristique et culturel: je voudrais remercier les organisateurs qui ont pris l'initiative de nous faire rencontrer deux interlocuteurs au discours peu habituel pour le secteur culturel.

J'interviens à un double niveau. Le premier : nous sommes ici entre, si l'on peut dire, convaincus. La phase suivante, plus délicate et introduite par la remarque précédente, c'est : comment faire pour motiver les responsables politiques ? Tous les élus ne sont pas ministres et quand ils sont ministres, ils n'ont pas forcément les mains libres. Et rares sont les élus qui combinent une démarche politique des compétences en matière culturelle. C'est peu fréquent ! Les politiciens ne sont pas tous bornés et nous pouvons donc les motiver. Mais comment ? C'est la question principale.

La deuxième remarque. Professionnellement, je suis un peu à la Province, sur une plaque tournante où l'on me propose des projets pour lesquels il ne faut pas trouver de financement. Et je dirais que tous les projets ne sont pas forcément onéreux. Alors, pourquoi est-ce que cela n'avance pas plus vite ? Je crois que nous vivons dans un pays où la lourdeur administrative – je suis bien placé pour le savoir , la multiplicité des institutions, la multiplicité des pouvoirs de décisions est telle que, lorsque vous avez un projet qui est intéressant et qu'il ne se

fait pas dans un délai relativement court, l'opportunité passe. Parce que l'espace a disparu ou pour un tas d'autres raisons. Donc, la capacité de réaction est beaucoup trop lente dans nos régions. La première chose à faire est donc de sensibiliser les acteurs politiques de tous les secteurs. Car ce que nous vivons dans le secteur culturel n'est pas quelque chose de spécifique. Ce que je dis ici est aussi valable pour le médico-social, les entreprises qui veulent s'implanter. Ma remarque est donc générale et il est impératif de faire sauter certains niveaux de décisions car lorsque l'on examine le chemin de décision pour des dossiers pour aboutir à une réponse, négative ou positive, c'est un an dans le meilleur des cas.

La question est donc : Que faire pour sensibiliser les hommes politiques à cet aspect-là– et ce à tous les niveaux de décision ?

Yanik Samzun : Je voulais réagir à quelques remarques faites jusqu'à présent.

Je crois qu'il est faux d'affirmer que les contrats de pays ont été établis en fonction de la présence sur un territoire déterminé d'un homme politique ou pour détourner quelques décrets.

La situation n'est cependant, à l'heure des bilans, pas entièrement satisfaisante. Cela s'explique, d'une part, par la difficulté à amener les acteurs de développement à penser leur espace de manière globale. Chaque partenaire autour de la table représente l'intérêt particulier de son secteur, ce qui est compréhensible vu la situation du secteur culturel de la Communauté française.

D'autre part, les politiques locaux ont instrumentalisé les contrats pays! Ils y ont vu une manne supplémentaire potentielle pour mener des politiques à l'échelle locale, sans tenir compte du projet porté par la Communauté française – projet essayant d'organiser le développement territorial de façon contractuelle avec les partenaires communaux. Il y a là une clé de compréhension.

Trois : de nombreux exemples de difficultés rencontrées ont été donnés. Je ne les nie pas, mais il existe aussi des réussites. Il y a à Liège un des plus importants centre de cinéma d'Art et d'essai de la Communauté française, « les Grignoux ». Cette institution démontre que les croisements sont possibles entre la Région, la Communauté, une ville et un opérateur culturel et ce en utilisant les Fonds européens. Cela relève certes des infrastructures. Nous connaissons tous qu'il est plus facile d'obtenir le soutien d'acteurs politiques pour la réalisation d'infrastructure que de projet plus structurant mais moins visible.

Enfin, la ministre a annoncé la création d'un fond d'avance. En effet, une difficulté des opérateurs réside dans l'absence de trésorerie, due notamment aux retards d'acquittement des subventions publiques. Il faut donc que ces fonds puissent être activés pour des projets européens de coopération.

Pour conclure, il n'existe pas au sein de la Communauté française à proprement parler de cellule « Culture et Europe ». Il y a certes une série de gens qui s'occupent de la gestion des projets initiés par des opérateurs mais pas de service de réflexion et d'ingénierie. La ministre de la Culture a annoncé qu'il y aurait à l'avenir un guichet unique sur les dossiers européens. Il serait installé au ministère pour mieux informer les opérateurs. C'est une bonne nouvelle mais il faut aller plus loin. L'une des étapes ultérieures est de créer une cellule d'accompagnement. Il faut donner aux opérateurs des soutiens techniques, pédagogiques, institutionnels, économiques... afin de les aider à construire leurs projets et de les planifier dans le temps. L'espace 251 Nord a bien évoqué l'écart qu'il y a entre l'idée originelle et la réalisation avec des problèmes de contexte changeant, de moyens manquants, de non-réponse d'interlocuteurs... Le pilotage de ce genre de projet est donc très complexe. Mais, les intervenants ont souligné à quel point il s'agissait d'un enjeu présent et à venir. Il faut donc créer des instruments d'accompagnement de ces politiques.

Thierry Van Campenhout : Il n'y avait pas de procès d'intention dans ce que je disais. On pourrait citer quantité de contre-exemples sur ce que Yanik Samzun vient de dire. Si les contrats-ville et les contrats de pays faisaient l'objet, par définition, d'une réflexion sur le territoire et étaient une tentative de réponse, je suppose que l'exemple de Monsieur Colignon finançant un contrat de pays sur un territoire auquel il n'appartient pas n'est pas exemplatif. Car, en Belgique, derrière chaque ministre, il y a un municipaliste qui sommeille ou qui est en empêchement. Effectivement, il y a eu des contrats mais pas de réflexion sur la structuration de ce genre d'initiative. Et il n'y a pas eu de contrat-ville, à ma connaissance, avec la ville de Bruxelles. Il n'y a pas d'accord

entre la Commission consultative francophone (Cocof) et la Communauté française, ou entre la Cocof et la Région wallonne ou la Vlaamse gemeenschap.

Alain Bombaert, Centre culturel Théâtre de Namur : le centre culturel est un centre culturel régional qui a un important projet territorial à travers le programme « Art et Nature ». On arrive rapidement dans ce type de projet à la question de la coopération avec d'autres régions d'Europe et à la recherche de bureau d'appoint et de soutien. Yanik Samzun a répondu en partie à ma question. Il y a en Communauté française le Point Contact Culture. Je ne l'ai pas encore fréquenté et ne connais pas son efficience. Mais, en tout cas, comment cela se passe-t-il ailleurs en Europe ? Je sais qu'en France, il y a un bureau Culture Europe qui travaille de façon semi privée car il se subventionne en partie avec des pourcentages qu'ils prennent sur les projets. On peut évidemment se dire qu'il n'est pas très intelligent de se tourner vers ce genre d'agence. Mais, elles ont pour intérêt d'exister !

Donc, ma question est : connaissez-vous quelques exemples de fonctionnement en Europe ? Et, deuxième sous question, quels types de fonctionnement imagine-t-on en Communauté française ?

Jean-Pierre Deru : Je peux répondre en partie à la question puisque la Fondation Hicter travaille en coopération avec le Relais Culture Europe de Paris, mais aussi avec le Point Contact Culture de Londres.

Pour les Points Contact Culture, l'Union européenne offre une allocation relative à la taille de chacun des Etats prenant part à Culture 2007. Chez nous, la somme disponible est minime puisque nous sommes un petit pays et que la somme allouée est de plus divisée entre flamands et francophones. Le Point Contact Culture de la C.f.W.B. ne s'occupe que de culture 2007-2013, qui est un programme limité.

En France, par exemple, il existe un cofinancement considérable de l'Etat dans le Relais Culture Europe qui, en plus d'information et de Conseil, organise de nombreuses formations, réalise des recherches, etc. Il trouve, de ce fait, des moyens supplémentaires dans les Régions françaises et avec des partenaires étrangers.

Michel Quévit : une réflexion dans un cadre plus large pour revenir sur l'Europe. La Belgique est aussi, à son corps défendant, le résultat de ce que l'Europe fait. Il est vrai que si l'on regarde les 25 dernières années de programmations structurelles, l'approche de la Commission européenne s'est fort développée. Du temps de Jacques Delors et avant, le développement régional, c'était uniquement des infrastructures. Punt. Si l'on analyse l'utilisation des premiers Fonds structurels en Belgique et ailleurs, on a financé des centrales nucléaires... Il y a eu un changement radical par la suite. On a recherché un équilibre entre ce qui est infrastructure et ce qui ne l'est pas. Cela a été une longue bataille qui n'est pas encore gagnée dans la tête de tout le monde. Et je parle aussi au niveau européen.

Le basculement à la faveur de l'immatériel n'est pas tant dû à la construction de l'Europe mais bien au défi de l'Europe par rapport à la société de la connaissance. C'est le défi de l'Europe par rapport à la globalisation de l'économie.

Il est aussi important de se resituer dans un contexte large au point de vue temporel. La Commission européenne a mis 20 ans pour intégrer les notions de territoire et de transversalité dans ses politiques. Les Etats-membres n'ont pas évolué aussi vite. Mais, ils seront obligés de le faire.

En ce qui concerne le niveau interrégional – j'en ai une large expérience, je n'ai jamais eu beaucoup d'opposition à intégrer la culture et l'économique. Cela est plus facile qu'au niveau des Etats-nations. Un projet culturel issu de l'échelon régional est généralement porté par les élus régionaux. La culture est une question de proximité au même titre que le social et l'économique. Et donc, il n'y a pas d'opposition de base.

La difficulté vient plus d'un *modus vivendi* à trouver l'entité nationale avec laquelle le niveau régional doit s'entendre et parfois batailler parce que la perception de la culture est différente autant au sein du ministère qu'au sein des institutions régionales.

La complexité n'est donc peut-être pas aussi présente pour faire aboutir le projet. Mais, elle l'est certainement pour mettre ensemble d'accord les acteurs.

Chez nous, le problème est inverse. Le fédéral n'a plus rien à dire. Il n'est plus l'interlocuteur. Or, rappelons nous que c'est l'Etat membre qui décide des règles du jeu. Il est donc essentiel de mieux articuler les relations entre les différents niveaux de pouvoirs.

Il y a des tas d'exemples où ce manque de coordination est flagrant. Et le fait que cela soit possible dans certains cas pose la question : pourquoi n'est-ce pas toujours possible ?

Il faut à ce propos également interpeller le monde culturel. D'agents culturels, devenez des acteurs culturels. C'est très différent comme l'a bien explicité Tourraine. L'acteur se positionne comme un partenaire décisionnel du développement territorial et s'organise en tant que tel notamment pour influencer les autres acteurs du jeu. Or, pour changer des mentalités, il faut inscrire votre action dans le long terme.

Et, je terminerai sur une remarque concernant les problèmes liés aux projets non onéreux. Je suis du même avis que vous. On a multiplié les niveaux d'institutions avec les régions et les communautés. D'une administration innovante à l'époque on a abouti à une bureaucratie trop lourde comparée à d'autres. C'est donc une question de gouvernance qui doit se poser tant à la Région wallonne qu'à la Communauté française. Il s'agit notamment de donner plus de responsabilités aux fonctionnaires, de limiter le nombre de directives et de ne pas vouloir changer la société à coup de décret. Il y a aussi la question du fonctionnement organisationnel de nos administrations. Il y a également une large question de culture de l'administration plus que de responsabilités personnelles. Il faut donc travailler, au même titre que du changement de perspective de nos hommes et femmes politiques, à la réforme de la culture administrative.

Kim Oosterlinck : Pour embrayer sur la question de convaincre les hommes politiques. C'est difficile entre autres à cause des différents niveaux de pouvoir au sein de notre pays. Les pouvoirs fédéraux, régionaux, communautaires et locaux ont des intérêts potentiellement divergents et des visées changeantes. On peut voir le monde politique de deux façons différentes. L'une mettant en avant des acteurs ayant une volonté de changer la société dans laquelle ils vivent : donc, il est possible de les convaincre avec des projets efficaces. L'autre arguant que leur seule ambition est d'être réélu, ce qui est une autre vision du monde et donc il faut l'adapter. En effet, ce qui risque d'être promu par l'homme politique sera ce qui est rentable électoralement. Ce qui est art d'avant-garde risque donc de passer totalement à la trappe car cela n'intéresse qu'une marge de la population.

Cette seconde vision n'est pas très optimiste, mais existe. La question pourrait dès lors être portée à un autre niveau : est-ce à eux de prendre les décisions concernant la culture ? Ne pourrait-on pas imaginer des structures dans lesquelles il y a une moindre décision en termes directionnels de la part du pouvoir politique, avec un organe de conseil qui épaulé le politique. La question est de dire : est-ce que c'est au pouvoir politique de juger de la pertinence d'un projet artistique ?

Mais, pratiquement, il est préférable de partir d'un pouvoir public qui définit des grandes orientations générales et à côté de cela une structure de conseil qui gèrerait la vision, qui serait à même de juger la pertinence culturelle pour déterminer les subsides.

En ce qui concerne la lourdeur administrative, on est dans un pays complètement fou. Les questions portent effectivement sur la facilitation, au niveau de la culture, des démarches administratives. Il faut pour cela s'attaquer aux problèmes de gestion et il faut un certain courage politique pour le faire. Il y a peut-être une tangente qui consiste à se dire : comment aider la culture de façon indirecte ? Quels sont les incitants que l'on a pour favoriser le bénévolat au service de la culture ?

Pour revenir enfin sur la question – très vieille – de la trésorerie au sein des structures culturelles, il faut dépasser le cadre des subsides. Le problème du délai entre l'affectation d'un subside et de sa liquidation effective est énorme. Ce délai vaut aussi pour les mécènes. Il ne faut pas espérer négocier maintenant pour des soutiens l'année prochaine. Il est bien trop tard, au mieux pour 2008. La question est donc : est-ce que cela n'aurait pas du sens de créer une institution financière globale qui gèrerait les problèmes de financements au niveau de l'art et de la culture ? Plutôt que d'avoir juste quelque chose orienté en fonction des subsides d'une certaine institution, ne serait-il pas mieux de réfléchir à quelque chose de plus global qui encadrerait ce problème de liquidité pour toutes sources de financement envers le secteur culturel et provenant d'une instance ayant des garanties.

Michel Quévit : Sur ce point du financement, il y a peut-être un changement qui va s'opérer du côté de l'Union européenne, qui est aussi en partie responsable. C'est une longue discussion qui a eu lieu sur la question du moment d'arrivée de l'argent aux régions et aux communautés. Logiquement, l'argent est décidé pour une période de programmation et il est octroyé de deux en deux ans. Si la Communauté française ou la Région wallonne déposent leur programme stratégique – ce qu'il devrait faire, d'autres régions sont déjà bien plus en avance – le 1^{er} janvier 2007, ils obtiendront l'argent qui leur est octroyé dans les trois mois. Ils peuvent alors le gérer.

Il s'agit donc beaucoup plus de la responsabilité administrative des régions et des communautés de régler ce problème « de l'argent rapidement donné ». La Commission, dans le mainstream, n'intervient plus comme dans Interreg dans le cofinancement et le contrôle des projets.

Il serait donc normal de demander à la Communauté française où elle va placer cet argent reçu. Est-ce qu'il va être placé en réserve pour des projets ou va-t-il entrer dans l'analytique budgétaire pour maintenir l'équilibre budgétaire de la Communauté française ou de la Région wallonne ? Là est la vraie question.

Une personne du public : Ne pourra-t-on pas favoriser la mise en place d'un accord entre la Communauté française et une entité bancaire ? Cela permettrait aux opérateurs culturels de bénéficier de conditions plus favorables, notamment au niveau des intérêts en attente des remboursements des sommes avancées pour la mise en œuvre de programmes européens ou le solde de ceux-ci.

Luc Decharneux, vice-président du Centre Culturel d'Ans et par ailleurs, secrétaire général de l'association des Centre Culturel francophone : J'applaudis à la remarque de Yanik Samzun sur la réussite au niveau des infrastructures sur le projet des Grignoux. Il faut aussi reconnaître que la programmation de cet espace est incomparable et unique. Et le public répond.

Je voudrais poser une question qui fâche. Nous parlons de territoire et Yanik Samzun a présenté comme « évident » ce développement du concept de territorialité. Peut-être évident mais est-ce aussi pertinent ? Pas nécessairement. Je ne conteste pas par-là l'intervention de Michel Quévit sur l'interrégional et la transversalité, ce sont deux choses différentes.

Mais, s'occupe-t-on dans ce genre de démarche de la fracture sociale locale, celle qui est prioritaire normalement. Est-ce que l'on s'occupe d'amener à la culture celui qui n'y est pas et qui est en contact avec le local ? Je pose la question car il y a aussi des évidences de flux économique et une proximité à ce niveau. Nous allons ainsi proposer un rapprochement avec les deux communes voisines, Awan et Juprele avec lesquelles nous partageons un sentiment commun d'appartenance.

Il est donc important de conserver et respecter des réalités locales afin que celles-ci puissent s'intégrer dans des espaces de coopérations plus larges. A Liège, l'Agence culturelle de coopération régionale a été créée dans les dernières heures du Cabinet Demotte. Cette agence sera le futur cocon du Centre culturel régional. La façon dont cela a été mis sur pied est me paraît peu conforme à ce qui a été exposé dans la démarche explicitée par Monsieur Quévit. Sur le plan politique, cela a été négocié entre leaders politiques. Les structures locales d'Education permanente et les associations liégeoises n'ont pas été consultées. Des Conseils d'administrations des centres culturels de la région n'ont pas été associés si ce n'est à quelques réunions entre échevins présidents. Pour finir, l'exécutif a été réparti entre les politiques. Il eut fallu faire tout l'inverse : consulter le milieu, l'associer... enfin, promouvoir la démarche qui a été expliquée de façon lumineuse par Michel Quévit. C'est une déception !

J'ai bien aimé aussi la proposition de Kim Oosterlinck sur une institution financière.

Jean-Pierre Deru : Ceci soulève différentes réflexions:

Un, le fait qu'il n'y a pas d'antinomie entre le fait de travailler au niveau local et de coopérer dans des processus internationaux, qu'ils soient transfrontaliers ou pas. Nous constatons par exemple que – c'est le cas avec les opérateurs culturels du Hainaut les mises en réseau transfrontalières permettent aux opérateurs d'un espace défini de s'impliquer dans des coopérations enrichissantes.

Deux, Le territoire, c'est un espace en redéfinition permanente où des personnes vivent, travaillent et créent. Le territoire doit dépasser les frontières créées artificiellement dans le cadre de l'Etat-nation. Le territoire, c'est aussi, à mon sens, le territoire virtuel, la capacité de se projeter dans une logique de collaboration avec des gens qui sont différents.

Trois, il y a l'élément de la cohérence et du sens de la coopération. L'Europe peut pousser des gens à collaborer grâce à des « sucettes financières ». C'est un aspect qui existe et que l'on ne peut pas négliger. Mais, il y a aussi la réalité des nouvelles connexions qu, souvent sont basées sur des anciennes logiques de coopération. Michel Quévit citait l'existence de liens historiques entre l'Allemagne hanséatique et la région de Gdansk plus forts qu'entre certaines régions d'un même pays. Il s'agit d'espaces naturels de coopération.

Tony de Vuyst, de la Médiathèque de la Communauté française : Je voudrais réagir à différentes choses que j'ai entendues et qui m'ont un peu étonné. Notamment par rapport au manque de coordination dans l'intervention de différents pouvoirs publics dans le soutien à certains projets. Je pense que la réalité est à l'opposé de ce que j'ai entendu puisque nous avons au sein de celle-ci pas mal de projets qui sont depuis longtemps, d'une part, subventionnés par la Communauté française (par définition), mais aussi, d'autre part, par la Région wallonne. Je pense entre autres à des collections thématiques sur l'environnement.

La deuxième chose concerne le fait d'être en recette propre pour un certain pourcentage et de l'abandon dès lors partiel ou complet de soutien de la Communauté française. Dans le cas de la Médiathèque, ce n'est pas du tout le cas puisque celle-ci fonctionne avec 65% de fonds propres et a vu son budget indexé sur la partie prise en charge par la Communauté française. Je pense donc qu'il s'agit plus d'une question de stratégie et de bonne connaissance des filières.

Vis-à-vis des fonds européens en général. Nous avons eu toute une série de programmes dans le cadre du Fonds Social Européen Objectif 2. C'est vrai que la trésorerie peut parfois poser problème et qu'il faut donc être costaud financièrement. Mais, cela ne veut pas dire, et je ne veux pas à tout prix défendre l'Europe, qu'il n'existe pas des outils pour aider à monter les projets et pouvoir les orienter de la bonne façon. Je pense entre autres à un projet comme e-Ten, projet de mise en réseau dans lequel il existe dès le départ des structures qui existent pour prendre les opérateurs par la main. C'est important à savoir et il faut visiter les sites mis à disposition pour trouver des outils performants. Donc, il ne faut pas croire qu'un projet européen n'est pas possible pour des structures moyennes.

Enfin, je voudrais orienter le débat sur la présentation de Kim Oosterlinck, par ailleurs fort intéressante. Nous remarquons qu'il nous manque aussi un guichet par rapport au sponsoring, par rapport aux opérateurs privés qui pourraient intervenir dans les projets. D'où ma question : est-ce que vous voyez une possibilité de structure ou existe-il déjà des outils que nous ne connaissons pas ?

Benoît Califice : Dans cette difficulté à se projeter et à définir des positions communes au niveau des infrastructures, on peut aussi invoquer les pourcentages réservés au Patrimoine et Arts Contemporains en Communauté française qui obtiennent 0,65% du budget communautaire. C'est donc deux fois rien.

En termes de territoire, un choix de créer un grand musée actif au Grand Hornu, le MAC's, a été posé. Cela correspond, je crois, à une logique de développement territorial soutenu entre autres par des fonds européens FEDER et FSE. Maintenant, un autre choix s'opère et influence l'ensemble de la Communauté française : Mons capitale culturelle de la Wallonie et même de l'Europe en 2015. Beaucoup de fonds sont drainés et cela ouvre des possibilités fantastiques en termes de revitalisation. Mais, à l'autre bout de la Wallonie, on se sent quelque peu exclu puisque les Fonds ne sont malheureusement pas extensibles à souhait. Dès lors, l'espace de l'Euregio est souvent vu comme une bouée de sauvetage. Bref, il y a une orientation à prendre. Prenons l'exemple de ce musée – qui aurait grandement besoin d'être requalifié : par rapport à quel ensemble le place-t-on ? Celui de la Communauté française avec des connexions avec le Grand Hornu ou celui de l'Euregio avec des projets de réseau comme After Cage ?

Enfin, j'ai également fait un saut récemment dans le Nord-Pas de Calais. Cette région connaît depuis 4-5 ans un essor fabuleux tant au niveau des infrastructures que de la diversification des opérateurs culturels. On pense entre autres au Fresnoy, espace audiovisuel qui conduit une stratégie prospective forte (avec une quarantaine d'élèves artistes en résidence issus de partout dans le monde par an) ou à Culture Commune, structure ancrée dans son territoire environnant avec une scène nationale art dramatique. Donc, il y a une revalidation et un entendement commun fort pour mobiliser des fonds européens, nationaux, régionaux et municipaux.

Maintenant, en tant qu'opérateurs culturels, je me pose aussi des questions. Les outils sont fabuleux et permettent un rayonnement régional, national et international. Mais, il me semble aussi qu'il y a une perte de sens, de ce qui fait questionnement, une sorte de dysneyfication, au nom aussi du développement territorial. Le premier souffle qui a permis d'intégrer des acteurs locaux, de quartier, de ville ne risque-t-il pas de tomber avec une prise en compte de territoires de plus en plus larges et de productions de plus en plus tournées vers l'événementiel ?

Kim Oosterlinck : Point de vue du sponsoring, il n'existe pas de recettes miracles. Sinon, vous seriez au courant. Mais, il faut surtout jouer sur les sponsors en tant que tels et les motiver afin qu'ils rentrent dans un processus durable. Il existe des institutions essayant de faciliter le mariage entre acteurs culturels et sponsors potentiels. Cela existe en Belgique aussi.

En termes de formation, l'offre n'est pas importante et c'est là que le bât blesse. Notons aussi une difficulté liée à l'obligation de résultat qui est très contraignante si elle doit être prise en compte. On peut expliquer un ensemble de choses à faire ou ne pas faire, donner des outils. Mais, rien ne garantit qu'ils vont fonctionner. Car nous vivons dans un monde concurrentiel - et qui évolue vers de plus en plus de concurrence ! - car les fonds mis à disposition par les opérateurs publics ont tendance à diminuer.

Daniel Urban, l'Académie d'été : je voulais d'abord rebondir sur les propos de Dany de Vuyst et m'interroger sur le pouvoir réel du monde politique. Ne sont-ce finalement pas plus des gens qui gèrent de la misère que des initiateurs de grandes visions ? Je pense en tout cas qu'ils n'ont pas en main toutes les solutions miracles. Une seconde remarque porte sur l'accessibilité de la production artistique et du combat que doivent mener les artistes et les acteurs culturels à ce propos. Vu l'étroitesse des fonds offerts par les pouvoirs publics, la question de l'accessibilité se pose de façon récurrente. Et il s'agit d'un choix de réaliser un produit culturel ou artistique à destination d'un large public qui peut se l'offrir alors que souvent il serait plus aisé de limiter l'accès via le prix demandé tout en devant moins souffrir du manque de moyens. Il s'agit d'un positionnement fondamentalement lié à la démocratie.

Enfin, une question plus concrète liée sponsoring : savez-vous s'il existe des études comparatives d'approches de sponsoring pour les projets de diffusion et de création artistique ?

Catherine Guisset, attachée à la filiale wallonne de Prométhéa : Prométhéa est chargé de faire le lien entre culture-patrimoine et le secteur privé, PME et grandes entreprises. C'est-à-dire que sur des projets qui peuvent être divers (travaux de restauration, manifestation ponctuelle, événements de 2-3 jours à des événements plus longs, pour petit ou plus large public), nous essayons de trouver des sponsors ou des mécènes issus d'entreprises privées. Nous venons de créer pour le patrimoine une filiale wallonne avec un siège à Namur et 3 personnes qui y travaillent.

Je voudrais rejoindre la position de Kim Oosterlinck. Nous contactons quotidiennement des entreprises, mais elles travaillent à long terme. Leur budget 2006 est épuisé, 2007 est fixé et donc nous recevons des promesses pour 2008-2009. Mais, l'argent, les opérateurs culturels en ont besoin maintenant. Donc, l'idée de la caisse est intéressante pour assurer un roulement entre disponibilité et promesse.

Jean-Pierre Deru : il est nécessaire de revenir un instant sur la question du repli européen.

A mon sens, le danger est beaucoup plus national qu'europpéen. Les votes français et néerlandais sur la Constitution européenne trouvent surtout leur explication dans des intérêts et des réflexions très nationales.

Ceci ne remet pas en question la bataille que nous devons mener et qui est de notre responsabilité. Pour que l'Europe soit plus démocratique, plus ouverte, plus interactive et qu'elle ne devienne pas une forteresse, il faut la renforcer et non pas retourner vers plus d'Etat-nation.

L'exemple des Pays-Bas est fascinant. Ce pays a une tradition marchande, ce qui suppose une ouverture pour commercer. Cependant, on constate un repli, une montée de l'extrême-droite et un vote négatif sur l'Europe qui était complètement impensable il y a 5 ans.

Il faut donc se poser des questions vis-à-vis de la démarche citoyenne relative à l'Europe. Cela dépasse une acceptation de fait de l'existence de l'Europe à laquelle on donne une « garantie démocratique » tous les 6 ans. Cela suppose un positionnement proactif, des citoyens et une exigence pour notre secteur : que les opérateurs culturels deviennent une force de proposition.

Michel Quévit : Pourquoi la territorialité est-elle devenue un paramètre, au même titre que la culture, le social ou l'économique, dans l'approche de développement ? C'est l'histoire qui nous donne la réponse car c'est l'histoire qui pose la question du territoire au niveau régional. Depuis un quart de siècle, nous vivons en Europe une crise des Etats-nations. L'Europe a été construite sur les Etats-nations qui étaient le paramètre de toute décision. Ensuite vint l'émergence des Régions. On n'aurait jamais su construire l'Espagne d'après Franco sans les communautés autonomes. Les Landers existent tout comme le fédéralisme belge.

J'ai dû négocier à la demande de Maurice Dehousse la création du Comité des Régions. Nous étions 4 à la base. On s'est retrouvé avec 40 présidents de région après 6 mois à Louvain-la-Neuve. Un an plus tard, il y avait 70 membres. Jacques Delors a alors affirmé : « C'est le contre-pouvoir de l'Europe ! ». Il a donc choisi l'option de prendre en compte ces territoires qui bougent. Il y avait trois paramètres pour ne pas rester uniquement au niveau local et faire véritablement des Régions un intermédiaire entre les Etats-nations et le local : la masse critique, la cohérence et la proximité. Ces trois paramètres sont toujours au centre de la méthodologie communautaire.

Mais, la nouvelle programmation va aussi plus loin. On passe de l'interrégional transfrontalier à l'interrégional transnational. Il suffit de prendre l'exemple des projets mis en place autour de la Baltique du point de vue économique, social et culturel. La Pologne, les pays baltes, le Nord de l'Allemagne et une grande partie de l'Angleterre forment un ensemble de poids à travers leurs collaborations. La Méditerranée est aussi un point de ralliement où, via un instrument de bon voisinage des Fonds structurels, des projets de coopération vont être lancés avec toute l'Afrique du Nord. Il faut donc prendre en compte l'évolution d'Etats-nations, à la base bien structuré et opérationnel, et la mutation des territoires et se positionner.

Concernant le problème de la citoyenneté, c'est une question de gouvernance. Et je regrette, et je le dis : en Région wallonne et en Communauté française, la citoyenneté, on en parle. Mais, elle n'est pas à l'ordre du jour de l'agenda politique. Et c'est donc au niveau de ces pouvoirs qu'il faut agir.

Des professionnels au service du développement local transfrontalier : perspectives de la coopération territoriale

Intervention de Jean-Pierre Robbeets

Au vu des débats de ce matin, il apparaît que vous avez déjà une certaine connaissance des Fonds structurels. Je me suis dès lors permis de gommer de ma présentation des éléments de mise à niveaux.

Quelques points d'entrée dans la logique des Fonds structurels

Les Fonds structurels ne sont pas là pour compenser le peu de ressources présentes par ailleurs. C'est pourquoi le principe d'additionnalité, c'est-à-dire permettre des actions supplémentaires que vous n'auriez pas l'occasion de faire si vous n'aviez pas ces fonds, est de mise.

Il faut savoir aussi que les Fonds structurels, Interreg en particulier, sont destinés à vous mettre le pied à l'étrier, à commencer un certain nombre d'actions – en espérant que ces actions soient pérennes et puis disparaître. Ce qui ne sera pas forcément le cas des soutiens de la région ou de la communauté. Ces Fonds structurels ne s'inscrivent donc pas dans une démarche de guichet ou de subsides permanents.

J'utiliserai plus souvent le terme région car, si c'est la Belgique qui est reconnue comme Etat-membre pour la Commission européenne, ce sont les Régions qui sont reconnues comme gérant les Fonds structurels. Dans le cas présent, ce sont bien évidemment les Régions bruxelloise et wallonne qui nous intéressent de plus près. Il y a bien évidemment la coopération de la Communauté française qui est associée à toute une série de niveaux, soit pour les intercabinets quant il s'agit du niveau des élus, soit au niveau administratif lorsqu'il s'agit de rencontres entre administrations.

Analyse d'un fonctionnement

L'Objectif 1, principalement centré sur le Hainaut, et l'Objectif 2 - concernant toute la région, quoique principalement autour de Liège - ont pour but principal l'emploi et sont gérés au niveau de la Région wallonne. Interreg est dépendant de la Direction des Relations Internationales dans sa mise en œuvre. Pourquoi cette séparation ? Les programmes Objectif 1 et 2 sont portés sur l'économie alors qu'Interreg implique d'emblée et obligatoirement la réalité de partenaires internationaux. Cette séparation est donc due à des questions de gestion.

Les Fonds structurels datent de fin des années 80- début des années 90. Depuis lors, différentes périodes – vous m'excuserez pour le côté parfois jargon de mon vocabulaire, mais, il fait partie de la réalité de ces programmes - ont été réalisées ou entamées :

- 1990-1994
- 1994-2000
- 2000-2006
- 2007-2013

Le début a surtout était lié pour la Région wallonne et la Communauté française à l'Objectif 1 dont a pu bénéficier largement le Hainaut. Pour la période 1990-1994, on atteint des ordres de grandeur, en anciens francs, d'à peu près 100 milliards. Depuis lors, le programme se poursuit avec des dotations à peu près équivalentes. Et, en 2007-2013, même si l'on rentre dans une période dite de « phasing out » (pour sortir en douceur de ces financements) les montants seront semblables. Notons que le vocabulaire change, Objectif 1 étant remplacé par la notion de « Convergence », Objectif 2 par celle de « Compétitivité ».

Interreg était vu comme le « petit poucet ». Néanmoins, au fil du temps, l'utilité de ce Programme d'initiative Communautaire fut reconnue par la Commission qui l'a intégrée à titre d'objectif principal sous l'appellation

« Coopération territoriale ». Les moyens sont en augmentation pour le financement global, ce qui est logique vu l'élargissement et donc l'augmentation des zones éligibles. Malgré cela, du fait de l'intégration dans le « mainstream », les montants auxquels la Belgique aura droit seront en augmentation.

A l'intérieur des programmes Interreg version 2000-2006, 3 orientations coexistent :

- le transfrontalier
- l'interrégional
- le transnational

On m'a demandé de commencer par le transfrontalier. Cela relève d'une certaine logique. C'est un bon début lorsqu'une structure n'a pas encore réalisé d'actions à l'étranger. On a parlé tout à l'heure de la difficulté à trouver des partenaires. Privilégions donc des coopérations de proximité avec nos amis français, luxembourgeois ou allemands, ou encore néerlandais et flamands.

L'objectif est d'effacer la frontière, de mieux connaître le voisin. Une image que nous reprenons souvent est : « Effacer l'effet coupure pour se rattacher à l'effet couture ». C'est facile comme jeu de mot. Mais, c'est représentatif d'une certaine réalité.

Le programme Interreg transfrontalier est lié à des zones éligibles.

A l'intérieur de ce programme transfrontalier, 3 grandes zones pour la Communauté française et la Région wallonne :

- l'Eurégion France-Wallonie-Flandre, le long de la frontière française, dénommée ainsi en fonction des trois partenaires de ce programme. Cet espace va donc de la Mer du Nord à Virton, avec pour la Communauté française les arrondissements contigus à la frontière et les zones dites adjacentes (l'arrondissement contigu à l'arrondissement frontaliers)
- la Grande Région (SaarLorLux) reprenant la Province du Luxembourg avec comme partenaire le Grand-Duché de Luxembourg, la Lorraine, la Saxe et la Communauté germanophone
- l'Euregio incluant la Province de Liège, les provinces de Limbourg flamands et hollandais et la région d'Aix-la Chapelle.

Cela signifie que quasiment tous les territoires de la Communauté française sont éligibles, à l'exception de la Province de Brabant wallon et de la Région bruxelloise. Mais ces espaces peuvent bénéficier des programmes transrégionaux et transnationaux.

Aujourd'hui, nous en sommes à la rédaction du Programme Opérationnel, c'est-à-dire le cahier des charges présentant les actions pour la période à venir. Ces documents devraient être terminés pour chaque zone pour fin décembre-début janvier.

Au niveau de la procédure, la Commission européenne va recevoir ces documents et un partenariat va s'instaurer entre la Région wallonne et la Commission. On devrait s'attendre à une approbation des documents pour fin juin et donc un premier appel à projets vers la fin du premier semestre 2007.

Quels sont les moyens financiers ? L'enveloppe totale pour la Belgique tournera autour des 195 millions d'€. Ce n'est pas rien même si la somme doit être partagée entre les différentes constituantes du pays. Pour la Région wallonne et la Communauté française, on devrait avoir une enveloppe tournant autour des 57-58 millions d'€. L'affectation des moyens par frontière n'est pas encore déterminée.

Michel Quévité a souligné que les moyens étaient accordés à l'Etat membre et qu'il fallait donc veiller à ce que celui-ci n'utilise cet argent à d'autres fins que les programmes par exemple, équilibrer son budget. Je puis vous assurer que cela n'est pas possible. Il y a plusieurs partenaires autour de la table et donc une question de confiance avec les Etats français, luxembourgeois, allemands ou néerlandais. D'autre part, il y a des structures qui gèrent les programmes Interreg et différentes autorités ont été définies.

Il y a une autorité de gestion qui gère et coordonne les projets dans le cadre des programmes. Pour les zones France-Wallonie-Flandre et la Grande Région, c'est la Région wallonne qui assume ce rôle. Dans le cadre de l'Euregio, c'est une fondation basée à Aix-la-Chapelle qui assume cette fonction. Il existe également une

Autorité de paiement, qui est le réceptacle de l'argent venant de l'Union européenne et à travers laquelle les opérateurs reçoivent les moyens financiers. La Région wallonne ou la Communauté française ne reçoivent pas les moyens en direct. Dans le cadre qui nous occupe, c'est la Caisse des Dépôts et de Conciliation, banque d'Etat française qui assume le rôle d'autorité payeur. Cette institution reçoit des moyens sur base des dépenses qui ont déjà été effectuées. Au début du programme, l'UE fournit une avance fixée selon des règlements précis. Ensuite, en fonction des dépenses des opérateurs, la Caisse des Dépôts et Consignation utilise l'avance faite par l'UE. Et lorsque cette avance se tarit, une deuxième tranche est versée et ainsi de suite.

En ce qui concerne les paiements, il est vrai qu'il faut une trésorerie en bonne état pour se lancer dans ce type de projet. Ces paiements se font par remboursement et donc les opérateurs doivent avancer les moyens pour financer leurs actions. On a parlé de délais longs. C'est vrai pour la clôture du projet. La période peut aller jusqu'à 2 ans pour recevoir les derniers moyens. L'Union européenne ne libère les 5 ou 7 derniers % de la dotation que lorsque l'ensemble des moyens ont été justifiés et contrôlés. Par contre, concernant le fonctionnement dans le courant du projet, dans les 6 mois, l'opérateur peut être payé. En fait, lorsque l'Autorité de paiement reçoit l'ordre de paiement, elle libère les moyens dans les 15 jours, 3 semaines au plus. La période délicate est située lors du contrôle à la Région wallonne ou à la Communauté française, souvent à cause d'un manque de moyens humains au sein des administrations.

En ce qui concerne des aides de phasing in (aides à la recherche de partenaires, au montage de projet...), il est vrai qu'il n'existe pas en Région wallonne ou en Communauté française un guichet unique réunissant toutes les informations sur les programmes dans lesquels la culture peut s'inscrire. Cela rend difficile le montage de projet. Par contre, la Région wallonne a mis en place des équipes techniques sur le terrain. Elles vous aident à comprendre les réglementations – parfois un peu tatillonne et lourdes –, à remplir des fiches de projets, à trouver des partenaires via les contacts qu'elles ont dans les régions inscrites dans les mêmes espaces transfrontaliers... Ces équipes se situent à Charleroi, Libramont et à Liège. Elles sont là pour vous aider et vous ne devez pas hésiter à prendre contact avec elles pour voir si la matière que vous proposez est éligible. Car tout n'est pas éligible. Dans le cadre Interreg, les infrastructures, par exemple, ne sont pas éligibles. Par contre la valorisation de la communication, d'échanges, de mises en place d'expositions communes est possible. Il existe des exemples bien connus. Il y a même des listes pour les différentes régions qui peuvent vous aider à y voir plus clair.

Un point très important est le partenariat. Il est impossible de monter un projet sans un partenaire de l'autre côté de la frontière. Dans le cadre d'Interreg France-Wallonie-Flandre, cela peut être un partenaire flamand puisque à l'intérieur de ce programme, il y a un pan tripartite regroupant des partenaires issus des 3 régions concernées. C'est donc aussi un exemple de la manière dont Interreg peut améliorer la connaissance de ses voisins, notamment en ce qui concerne les relations entre la Communauté française et la Communauté flamande.

Il est important de rappeler que les Fonds structurels sont là pour présenter des projets nouveaux. Si vous présentez un projet qui apparaît comme une subvention de votre fonctionnement, vous ne serez pas retenu. Car bien sûr, il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus. Il y a d'abord la limite des moyens budgétaires. Il y a ensuite les limites d'éligibilité. Il y a enfin d'autres critères comme le fait de trouver des partenaires, le caractère pérenne, non ponctuel, des actions. Il n'est donc pas impossible de soutenir des événements comme un festival. Mais alors, il faut que celui-ci ait des retombées assez importantes, des effets démultiplicateurs.

Il ne faut donc pas se limiter et proposer diverses pistes et ne pas se décourager si votre structure n'est pas retenue au premier essai. Il y a des appels à projets échelonnés sur toute la durée de la programmation. Il y a une obligation de l'Union européenne d'éviter le principe du « premier arrivé, premier servi ». Des enveloppes sont libérées année par année. Cependant, il ne faut pas se leurrer non plus quant à l'existence de moyens la dernière année de programmation. Car, tant la Région que la Communauté française ont des obligations de résultats qui sont parfois assimilés à de la consommation de budget. Ces institutions doivent montrer qu'elles sont capables de mettre en œuvre les moyens qui leur sont affectés.

Voilà les grandes lignes. Je vous laisse maintenant la parole en ce qui concerne la mise en œuvre, la recherche de partenaire, le choix des domaines d'action. Je suis prêt à vous répondre sur tous ces sujets.

Débat de l'après-midi du 8 novembre 2006

Catherine Guisset, chargée de projet de la filiale wallonne de Prométhéa : est-ce que les microprojets seront reconduits lors de la prochaine programmation ?

Jean-Pierre Robbeets : Le fonds microprojet sera reconduit. Ce fonds vise à soutenir des porteurs de projets de la zone France-Wallonie-Flandre qui, vu la complexité des programmes et des réglementations (européennes mais aussi rajoutés par la Communauté française : contrôle au contrôle, pièces justificatives supplémentaires, moyens libérés après un certain nombre de dépenses) ne peuvent déposer de projets de grande ampleur. Les trois partenaires ont décidé de mettre en œuvre un financement via des fonds régionaux européens des différents partenaires.

Le choix des projets ne nécessite pas de décisions d'autres organismes de gestion que l'équipe technique France-Wallonie-Flandre.

Il faut en effet savoir que sinon l'approbation des projets Interreg est une longue procédure. Les projets, tant en Région wallonne qu'en Communauté française, sont étudiés par les équipes techniques et sont ensuite révoqués au niveau des administrations fonctionnelles, communautaires et régionales (dans le cas des opérateurs culturels, le plus souvent par la Direction générale de la Culture) et des différents ministères (de façon à recevoir l'accord des ministres de tutelle qui libèrent des budgets et les affectent aux projets présentés). Ensuite, les projets sont présentés à des comités de pilotage regroupant les différents partenaires des régions transfrontalières concernées. Enfin, il existe lorsque les projets sont lancés un comité de suivi qui donne son aval sur les actions et dépenses exécutées.

Cette procédure relativement lourde n'est pas de mise pour les microprojets. Le feu vert est obtenu au niveau des partenaires régionaux ce qui permet une mise en œuvre beaucoup plus rapide. Cela règle aussi une partie des problèmes de trésorerie. Mais, comme le laisse indiquer le nom « microprojet », il y a un plafond pour le montant total de 5 000 euros, à diviser entre partenaires. Ce montant n'a pas encore été refixé pour la prochaine programmation. Mais, la volonté de conserver ce type d'action est là puisqu'elle a rencontré un grand succès.

C'est la Région flamande qui gère ce fonds lors de la programmation 2000-2006.

Pierre Gilles, directeur du Centre Culturel régional de Philippeville : Ma question va dans le sens de la précédente puisqu'elle concerne la taille des projets. Nous avons créé récemment une plate-forme transfrontalière culturelle incluant le sud des provinces de Hainaut et de Namur et les Ardennes françaises. L'idée est de regrouper des opérateurs pour désenclaver cette région à la fois proche et lointaine de Charleroi, Namur et Charleville-Mézières. Je m'étais laissé dire par un de vos collègues que seuls les projets ayant une taille critique seraient acceptés dans le nouveau programme. Cela reste-il vrai ?

Est-il dès lors préférable au niveau stratégique de présenter un projet réunissant un maillage plus ferme (ce qui rejoint aussi les objectifs des contrats de développement territoriaux et d'autres types de mesure) et cohérent ?

D'autre part, qu'est-il possible de valoriser au sein des programmes Interreg pour constituer l'apport « fonds publics » ?

Jean-Pierre Robbeets : Si nous regardons la phase de programmation 2000-2006, il doit y avoir plus ou moins 260 projets. Cela représente un important travail de suivi et implique une multiplication des risques (dans la dispersion des moyens, le paiement des opérateurs...). Cela ne veut pas dire qu'une barre a été fixée avec un certain nombre de projets à ne pas dépasser. Cependant, la priorité sera mise sur les programmes structurants. Donc, comme cela a été fait au niveau touristique et économique, il y a un souhait exprimé de travailler avec des partenaires qui fédèrent déjà eux-mêmes d'autres opérateurs potentiels. J'imagine que la plate-forme dont vous parlez réunira des opérateurs et des communes et incitera à l'esprit transfrontalier ? Si c'est le cas, c'est parfait !

En ce qui concerne les moyens affectés, il n'y a pas de plafonds non plus. C'est à vous de définir cela en fonction de vos possibilités de gestion et des moyens de votre zone. L'enveloppe Interreg représente pour la Belgique 200 millions d'€, les différents types de coopérations étant repris. Au niveau de la Région wallonne et de la Communauté française, il y aura 57-58 millions pour l'entièreté des programmes. Pour la zone France-Wallonie-Flandre par exemple, une somme de 32-35 millions est attendue, pour l'Euregio 12-13 millions et pour la Grande Région entre 11 et 13 millions. Les montants ne sont pas encore définitivement fixés. Reprenant l'espace qui vous occupe, la zone France-Wallonie-Flandre, si vous présentez un projet d'un millions d'€ pour vous seul, ce sera sans doute délicat en sachant que la somme globale est de 32-35 millions. Il faut aussi tenir compte de la contrepartie et de son obtention. Les projets de l'Union européenne sont rarement subventionnés à plus de 50 %. La volonté des autorités est de ne pas prendre en compte des pourcentages du genre 75% de cofinancement pour sensibiliser les porteurs de projets à l'aspect durable des projets et à leur pérennisation. Il faut donc trouver des cofinancements au sein de la Communauté française ou de la Région wallonne, les deux étant combinables. Il faut aussi obtenir l'accord des ministres et administrations de tutelle de libérer les moyens aujourd'hui sur leur budget. Il y a évidemment aussi de la valorisation possible.

Michel Quévit a parlé de 2 types de projets, ceux « bottom up » et ceux « top down ». Certains projets partent de la base, ce qui n'est en rien péjoratif, que du contraire. Les opérateurs montrent qu'ils sont capables de présenter des projets structurants. De l'autre côté, c'est l'autorité publique qui décide de mettre en œuvre ou qui essaye de prendre contact avec un certain nombre d'opérateurs pour essayer de les sensibiliser à une politique qu'elle essaye de mener.

Alain Bombaert, Centre culturel Théâtre de Namur : Ma question est double : que fait-on quand on ne fait pas partie de la zone éligible ? Comment est-ce qu'Interreg s'articule avec Culture 2007 ?

Jean-Pierre Robbeets : Pour la première partie, c'est assez facile. Si vous ne faites pas partie de la zone éligible, il est extrêmement difficile de voir son projet soutenu. Aujourd'hui, les nouvelles réglementations permettent de mettre en œuvre des projets même lorsque l'un des partenaires vient d'une zone non éligible. Mais, il faut que le caractère innovant du projet soit encore plus clairement démontré. Deux, il faut que les partenaires soient forts au niveau des territoires reconnus.

En ce qui concerne la coordination avec Culture 2007, il existe au niveau de l'UE une multitude de programmes qui cofinancent des projets. Il y a une relative étanchéité et il est donc difficile, voire interdit, de voir un projet émerger à plusieurs programmes et ainsi cumuler les subventions. Il faut donc faire un choix qui peut être guidé par exemple par une appartenance à une zone.

Philippe Hermal : Vous avez dit qu'il existait des projets touristiques qui émergeaient à Interreg. Pourriez-vous nous donner des exemples ?

D'autre part, une remarque relative à l'intervention d'Alain Bombaert. On parle en effet de transversalité et de traverser les frontières. Nous avons de nombreuses frontières administratives entre cantons, arrondissements, provinces et la Région qui s'affirment de plus en plus.

Il faut aussi constater que les programmes européens peuvent aussi créer des ruptures. Par exemple, en Province de Namur, il y a un découpage entre le nord non éligible et le sud éligible.

Jean-Pierre Robbeets : En ce qui concerne Interreg, il y a différents axes et mesures. Les moyens principaux seront orientés vers tout ce qui est économique et génère de l'emploi. Cela inclut aussi de la recherche. Il faut savoir que tout ce qui est mis en œuvre avec le soutien européen (qu'il s'agisse de la convergence, de la compétitivité ou de la coopération territoriale) répond à une vision stratégique qui se construit au niveau de chaque région et/ou communauté. Il est clair que la Région wallonne a lancé un plan dit « Marschall » comprenant des priorités communes avec les cadres lancés par l'Union européenne. Il serait en effet tout à fait impensable d'avoir deux lignes différentes en fonction que l'une soit soutenue par l'Europe et l'autre par la Région ou la Communauté.

Il y a des projets de tous types dans Interreg : économie, recherche, culture, santé. Il existe aussi beaucoup de projets touristiques. Il est important d'y trouver une plus-value au niveau de la frontière. Prenons l'exemple en Luxembourg des échanges entre Bouillon et Sedan. Il est tout à fait possible de nos jours de prendre un billet commun pour des visites de part et d'autre de la frontière. C'est une tentation donnée aux visiteurs de parcourir les différents sites. Il y a bien d'autres exemples. En Hainaut, il y a le Parc régional transfrontalier où les aspects touristiques et environnementaux sont concernés.

La liste de tous les projets menés est sur les sites des différentes équipes techniques. Elle peut vous éclairer sur ce qui se fait.

Luc Decharneux, directeur du Centre Culturel d'Ans : sur le statut des opérateurs, doivent-ils être reconnus par la Communauté française ? S'ils ne le sont pas peuvent-ils être copartenaire ?

Jean-Pierre Robbeets : Je crois qu'il n'y a pas de difficultés, que vous soyez reconnu ou pas par la Communauté française. Pour déposer un projet auprès de l'Union européenne, cela ne peut poser problèmes. Par contre, il ne faut pas oublier le parti cofinancement. Il peut y avoir de la valorisation d'opérateurs qui sont subsidiés. Si d'autres ne sont pas reconnus, ils doivent trouver également leur part de cofinancement, ce qui sera peut-être plus difficile. Il est réellement important d'intégrer qu'un projet n'est jamais financé à 100%.

Dans le domaine culturel, je rajouterai que, pour les événements qui engendrent des recettes, celles-ci sont déduites du financement du projet.

Il y a donc toute une série de règles et je vous conseille donc vraiment de prendre contact avec les équipes techniques dès le début de votre travail de mise en place du projet. N'hésitez pas à poser toutes les questions pour voir si cela vaut la peine de se lancer dans l'aventure. La réglementation est précise et il ne sert à rien de perdre du temps.

Jean-Pierre Deru : Une remarque à propos de Culture 2000. Je voudrais dire tout le mal que je pense de ce programme. Il devrait être celui qui finance naturellement les actions culturelles. Cependant, il faut savoir qu'il y a eu une bataille gigantesque quant aux objectifs lorsqu'il s'appelait encore Kaléidoscope (avant 2000). C'est le plus petit commun dénominateur qui l'a emporté avec comme élément principal la subsidiarité, ce principe de base de la construction européenne selon lequel l'Europe ne subsidie que ce pour quoi elle apporte une plus-value. Cela signifie au niveau de la culture pas grand chose puisque beaucoup de pays étaient contre le fait que l'Europe s'occupe de culture. De plus, le financement a été fortement limité.

Concrètement, il faut dépasser le bilatéral et entrer dans une logique de coopérations multilatérales. Cela limite fortement les champs d'action.

Enfin, une grande partie des budgets a été utilisée à la mise en place d'événements de prestige, style Capitale culturelle européenne de la Culture. Le petit pot commun a donc encore été réduit.

Personnellement, quand j'étais dans des réseaux européens comme EFAH, j'ai proposé que l'on supprime ce misérabilisme qui est pratiquement une insulte aux opérateurs.

Ce que je veux surtout dire, c'est que les possibilités de financement ne se trouvent pas là. Elles se trouvent plus dans les Fonds structurels par exemple.

Mon conseil est de s'inscrire dans une logique de détournement. La plupart des axes Fonds structurels sont sur l'emploi, le développement territorial, la recherche mais ne sont jamais culturels en tant que tel. Mais, il est proposé qu'il y ait une dimension culturelle. Cela signifie qu'un projet qui n'est pas purement artistico-culturel a intérêt à être traduit dans un jargon européen. C'est une gymnastique de cerveau. Vous devez dès lors injecter de la culture dans des programmes qui ne sont pas faits pour la culture. C'est le principe de base. Mais, cela, sans vendre votre âme bon marché car vous prenez des engagements. Vous êtes obligés d'avoir un minimum de cohérence entre ce qui est attendu par les programmes et vos souhaits. Dans ces programmes, si vous n'avez pas d'accroche en dehors de la culture, vous abandonnez ou vous entrez dans Culture 2007... en sachant que les moyens sont limités par rapport au nombre de projets amenés.

Le principe est donc de faire attention à ce qui relève de la culture car celle-ci a à peine le droit de cité dans les programmes européens. Il est beaucoup plus intéressant de passer par des programmes non spécifiquement culturels, comme Leonardo Da Vinci ou Interreg. Cela permet de croiser ce que vous faites au niveau culturel avec ce que les Anglais appellent les « hidden agenda ».

Ce n'est donc pas seulement une question d'obtenir de l'argent mais aussi de « coller » à la réalité des demandes de l'UE.

Jean-Pierre Robbeets : Diverses précisions. Ce n'est pas la Région wallonne qui décide des zones d'éligibilité. La réglementation est fixée par l'Europe et est claire : sont éligibles les arrondissements frontaliers et les arrondissements adjacents. Je me rends compte de la difficulté d'expliquer certains cas aux opérateurs. En Belgique, cela signifie que seule la Province de Brabant wallon et le nord de la Province de Namur sont exclus.

Au niveau de l'écriture des projets pour la phase 2007-2013, la Commission européenne n'intervient plus au niveau du choix des projets. La Commission est regardante lors de la rédaction des programmes opérationnels, c'est-à-dire des cahiers des charges où sont inscrits les axes qui seront privilégiés pour la période à venir. Mais après, il appartient uniquement aux partenaires de dire si tel ou tel projet répond aux prescrits prédéfinis et peut donc être soutenu.

La démarche pour les opérateurs est donc la suivante : il y a d'abord présentation du projet auprès des équipes techniques respectives des partenaires pour voir si vous êtes à l'intérieur des balises. L'opération suivante est la transmission à l'administration fonctionnelle, c'est-à-dire celle qui doit apporter le cofinancement au niveau de la Région wallonne ou de la Communauté française. Même si le projet se fait sur fonds propres, l'administration doit donner son avis sur la pertinence du projet et son accord pour la valorisation. Enfin, il y a une décision qui appartient aux politiques puisque tant les représentants de la Région wallonne que ceux de la Communauté française, examinent l'entièreté des projets en intercabinet.

Trois, une grande importance est donnée à l'évaluation et aux indicateurs par la Commission. L'évaluation se fait avant (ex-ante), à mi-parcours et en fin de réalisation (ex-post) au niveau de chaque territoire de coopération. A ces trois instants, il faut montrer que les souhaits de la Commission européenne et les engagements de la Région ou de la Communauté ont été remplis. Les indicateurs, même s'ils sont relativement difficiles à mesurer pour la culture, n'en restent pas moins essentiel car ils participent beaucoup au choix des projets. Il est donc important de bien les définir en compagnie des équipes techniques.

Pour le calendrier : les programmes opérationnels sont en phase finale de rédaction. Ils seront approuvés par les gouvernements fin janvier-début février et seront transmis à la Commission européenne fin mars. Commence alors une période d'échange et d'adaptation des textes, périodes d'environ 3-4 mois. Le document finalisé devrait donc être disponible au début du second semestre et un appel paraîtra au cours de ce semestre.

La date de début des projets dépendra du dépôt et de la réception de l'accord. Quant à l'éligibilité des dépenses, il pourra peut-être y avoir valorisation de dépenses à partir du 1^{er} janvier, date de début de la programmation. Mais, cela dépend d'un choix des administrations qui pourront peut-être aussi décider de mettre tout le monde sur la même ligne et de dire que les dépenses ne sont éligibles qu'au 1^{er} juillet par exemple. Cela, vous ne le saurez qu'au moment où vous déposerez votre projet.

François Xavier Lefebvre : Il faut souligner l'ouverture des équipes techniques. Cependant, elle reste à un niveau technique. Il ne juge pas le fond par exemple d'une action culturelle mais son inscription dans le territoire et la plus-value qu'elle peut avoir sur l'espace transfrontalier. Les objectifs poursuivis n'appartiennent qu'aux porteurs de projets. A eux de décider de l'adapter à la réalité d'un tel ou d'un tel programme..

Vous parliez de lignes stratégiques, de plan Marshall mis en place par la Région et la façon dont cela influençait la rédaction des programmes opérationnels. Cela pose question pour la culture... qui est absente du Plan Marshall. Est-elle dès lors considérée comme un parent pauvre du programme opérationnel ?

Ma deuxième question concerne le processus de rédaction du Programme opérationnel ? Quel a été l'aspect participatif des opérateurs des secteurs culturels et autres ? Je me souviens avoir participé il y a 6 mois à une rencontre dans les bureaux de l'agence qui avait été choisie pour aider à la rédaction du programme. Ils nous ont parlé d'habitat, de répartition des sols et puis ont écouté sagement quelques remarques faites par le panel de personnes qu'ils avaient rassemblé. Puis, plus rien.

Jean-Pierre Robbeets : Les orientations, ce sont : la recherche, l'emploi, la santé, la formation... le tourisme et la culture dans une moindre mesure. A vous de considérer si c'est un parent pauvre. Je ne le pense pas lorsque l'on voit les actions culturelles soutenues qui, en général, fonctionnent très bien et permettent d'effacer la frontière au mieux. Les projets culturels servent souvent de vitrines de par leur qualité et leur professionnalisme. Nous avons par exemple la semaine prochaine la visite de collègues lithuaniens et polonais qui viennent voir comment fonctionnent les programmes chez nous.

Au niveau de l'évaluation, celle pour le programme actuel n'a pas encore été réalisée puisqu'il est toujours en cours et que des dépenses sont éligibles jusqu'en 2008. Par contre, nous avons après un marché public désigné une structure pour nous aider à réaliser cette évaluation. Elle a pris des contacts avec différents intervenants potentiels pour tenter de définir l'écriture du programme opérationnel. En ce qui concerne des aspects participatifs autre que celui-là, nous rencontrons les différentes administrations fonctionnelles pour leur soumettre les évolutions du programme opérationnel. C'est vrai que l'on ne va pas jusqu'aux porteurs de projets, mais les administrations sont interrogées.

Matinée du 9 novembre

Le travail de la culture, une contribution à la définition du mode de développement territorial

Intervention de Luc Carton

Le thème que je vais essayer de traiter est celui de la culture comme contribution au développement territorial.

J'ai deux anecdotes avant de démarrer. La première est triste, la seconde est gaie. Il y a quatorze mois, j'ai été invité à l'improvisiste dans un intercabinet entre cabinet de la culture et le ministre-président de la Région wallonne. C'était un moment important où, dans la dynamique des états généraux, on pouvait construire des synergies d'actions entre l'action publique de la Région wallonne et l'action publique de la Communauté française. Ça commence assez fort et assez mal avec le dialogue suivant entre les représentants du ministre-président et de la Communauté française, le premier débutant la rencontre en disant :

- Je ne sais pas pourquoi je suis ici !
- Mais, pour discuter culture », lui répondons-nous.
- La culture ? Ce n'est pas chez nous !

Je me permets alors, en tant qu'étranger dans le système et ayant donc droit à toutes les impertinences, d'intervenir :

- La Communauté française n'est pas sur une autre planète.
- Oui, mais la Région wallonne n'a pas de projet culturel et ne doit pas en avoir puisque la Communauté française s'en occupe.

Ma perplexité grandit et je lui donne cet exemple :

- En Wallonie, vous le savez, il y a des villes. La ville est un enjeu culturel majeur. C'est comme le disait un poète, l'œuvre d'être ensemble. La ville peut donc être appréhendée comme un enjeu massivement culturel.
- Si je comprends bien, à la Communauté française, en plus de gérer l'enseignement et la culture, vous voulez gérer les villes ?
- Non. Mais nous voudrions que la Région reconnaisse que, dans les politiques urbaines, il y a des dimensions culturelles...
- Je vois... quand moi je vois un enjeu culturel, je sais que c'est pour mettre la photo de mon ministre derrière... »

Et c'est tout ! Je ne dis pas ça pour relancer la vague populiste qui monte. Je dis cela car cela exprime toute la difficulté à rentrer dans le sujet. Cela explique aussi en partie l'absence des politiques. La culture, dans notre tradition capitaliste ou industrielle, est un enjeu autonome et séparé. La métaphore la plus claire de cela, à l'époque où l'on construisait des Maisons de la Culture, jaloux de nos voisins français et de l'ami Malraux, c'est la Maison de la Culture de Tournai. Elle se trouve à l'extérieur de la ville, dans le « Champ des manœuvres ». C'est la métaphore du statut de la culture dans les démocraties libérales dans son mode capitaliste. La culture est à l'extérieur de l'urbanité, c'est une affaire de femmes, de curés, d'enfants ou de je ne sais quoi. C'est une affaire soit trop peu, soit trop sérieuse que pour être mélangée au reste. Vous pouvez constater cela à tous les niveaux de notre pensée et de notre action. Les écoles modernes sont hors rapports sociaux, protégées par des murs. C'est ce que l'on appelle l'« autonomie du champ culturel », autonomie qui fut longtemps revendiquée comme un bien, comme une œuvre en soi.

Ma thèse, et je ne suis pas le seul à la défendre, est que l'autonomie culturelle, c'est fini. La culture est désormais dans le jeu et même entre les enjeux. Mais, je vous invite tout de suite à prendre une grille de lecture ambivalente qui peut valoir, contradictoirement, le blanc ou le noir, le pire ou le meilleur.

La culture est potentiellement au centre des enjeux et donc travailler le thème du travail de la culture comme contribution à la définition du développement, ce n'est pas accepter de travailler au sein du champ culturel – il s'y passe des choses qui produisent des effets et des impacts sur le développement – mais en marge pour voir la production de la culture sur la société. Il s'agit de travailler sur la question de l'orientation du développement via le biais de la culture.

C'est assez facile à penser en soi si l'on se souvient qu'une des instances du champ culturel est l'instance politique. Cette instance est une modalité de la culture. Il n'est pas étonnant à ce niveau que le politique soit à ce point théâtral et un jeu d'ombre et de lumière. Une des façons de faire de la culture, c'est de faire de la politique. Je situe donc le politique comme une partie de la culture. Il n'est donc pas étonnant, qu'un jour, le politique puisse réfléchir à l'orientation du mode de développement de celle-ci.

Deuxième histoire avant de commencer, plus gaie. C'est l'histoire de la négociation d'une résidence d'artiste en France, à laquelle j'ai eu le bonheur de participer. En l'occurrence, il s'agit d'un compositeur, Nicolas Frisse qui, il y a une quinzaine d'années, a été contacté par le département culturel du régime pénitentiaire – cela existe, en France du moins... pour savoir s'il serait d'accord de venir faire de la musique en prison. Il répond : « Non. Si c'est pour distraire les prisonniers de leur condition pénitentiaire, il y a pour cela d'autres officines cultures. Ce qui m'intéresse, c'est de travailler sur le rôle de la culture dans l'institution pénitentiaire ». Heureusement, il est tombé sur un très chouette type qui a tenté le pari et lui a demandé ce qu'il proposait. Son projet était de résider en prison, de lancer un travail d'écoute en se promenant pendant plusieurs mois dans les couloirs avec son micro et ensuite de proposer des ateliers de restitution des sons aux personnes détenues. Enfin, il y avait un travail d'écriture musicale sur cette base. Mais, ajoute-t-il : « je ne ferai cela que si vous leur proposez par la suite une formation professionnelle pour ceux qui le souhaiteraient, aux métiers du son. Cette formation se fera si vous m'autorisez à créer un atelier de traitement des archives sonores de l'Etat qui puisse être un atelier géré par les détenus dans un rapport salarial ordinaire, avec des droits sociaux et des salaires. » Il existe donc maintenant, dans la centrale de Saint-Maur, dans la région parisienne, un « atelier du temps » qui est géré par une vingtaine de détenus et qui traite les archives de l'Etat.

Pourquoi cette histoire ? La prison est métaphore. Qu'est-ce que Frisse a voulu travailler ? Il a voulu travailler l'essentiel du sens de l'institution pénitentiaire qui est de priver de sens le temps.

Que l'on détienne les personnes dangereuses apparaît normal. Mais, que le temps de détention soit défini comme un temps qui n'a pas de sens n'est pas prévu par le code pénal. Il s'agit donc là d'une infraction grave aux droits humains et contester l'ordre pénitentiaire, c'est contester que le temps n'ait pas de sens. C'est contester que l'on puisse, soit ne rien faire, soit être condamné à plier des allumettes ou à fermer des enveloppes – types de travaux que l'on consent à concéder dans les prisons.

Frisse s'est donc attaqué par la voie de la culture à ce qui lui semblait le non-sens du mode de développement pénitentiaire, à savoir que le temps n'y ait pas de sens.

Je dis que la prison est une métaphore car il n'est plus certain que, dans l'ordre socio-économique que nous connaissons, le temps ait du sens. Il n'est plus certain que dans le salariat que nous vivons, nous ayons une maîtrise du sens du temps que nous vivons, du temps que nous passons à travailler.

Donc, en prenant Frisse comme métaphore, c'est le symbole de ce que je veux vous dire aujourd'hui que je saisis. A savoir qu'il y a toutes les raisons de penser que nous avons désormais la chance historique d'interroger le sens de ce qu'il était convenu de ne pas interroger, à savoir : le développement.

Comme vous le savez, depuis la fin de la guerre, nous exportons la notion de développement. Cette notion a été très longtemps réservée à la coopération. Il fallait noir, jaune ou rouge pour bénéficier du développement.

Ma thèse est que le concept nous est renvoyé comme un boomerang, que la question du développement devient cruciale, chez nous, si on la pense comme ceci : le développement est-il une articulation réfléchie entre l'économique, le social et le culturel ? Ce qui peut aussi se définir sous la forme suivante : l'articulation entre ce que signifie produire, répartir et signifier.

Si j'avais un tableau, je dessinerais 3 tableaux dans le cadre du processus industriel, quasiment disjoint, c'est-à-dire quasiment sans recouvrement des champs. Le mode de développement industriel dont nous sommes les héritiers est un mode de développement qui a zoné, qui a autonomisé (de manière fantasmagique car cela relève de l'impossible) l'économique, le social et le culturel. De plus, cela se produit dans un système où l'on

n'arrête pas de se définir en crise (depuis la fin des années 60). Or, l'essentiel de cette crise se définit, selon moi, par la division travail-économie-culture.

Ceci explique que soit rentré dans le langage ordinaire aujourd'hui la recherche de jointure. L'atelier de cette après-midi sur les transversalités en est un bon exemple.

Voici une préface. Je rentre dès lors dans l'introduction...

La culture deviendrait ainsi l'enjeu central des métamorphoses des démocraties libérales. Et ce pour trois raisons :

- **La mondialisation** : sous l'angle qui nous intéresse ce matin, la mondialisation est la désarticulation des relations autrefois supposées simples entre territoire et culture. Notre mythologie, au niveau des relations simples, est riche et se rapporte au « terroir ». La culture suinterait du territoire, serait produite par un pays que l'on nomme terroir.

Pour le meilleur et pour le pire, nous sortons des terroirs et cela ne m'étonnerait pas que d'ici quelques années nous ayons un débat sur la régionalisation de la culture.

Ce qu'il y a de fantastique dans la mondialisation, c'est qu'elle nous autorise à penser que les territoires et les cultures ne sont plus dans un rapport simple d'homogénéité et d'identité. Ce qu'il y a de fascinant dans l'interculturalité, c'est que la rencontre avec les autres cultures, que la mondialisation forcément encourage, nous amène nous-mêmes à douter très sérieusement de notre identité culturelle. Ce qui se passe dans un échange interculturel, ce n'est pas la rencontre de l'autre, mais la rencontre de soi-même à travers l'autre. C'est comme dans la relation amoureuse. On rencontre l'autre et surtout son mystère. Mais derrière ce mystère, c'est notre propre division qui se découvre.

La mondialisation serait donc la désarticulation entre territoire et culture, entre civilisation et culture. D'une certaine façon, la mondialisation nous éloigne du fantasme du choc des civilisations et du fantasme de l'identité culturelle.

- **La tertiarisation** : c'est la propension du système de production, autrefois industriel, à incorporer massivement de la culture, de la connaissance dans le processus de production. Le rôle des Technologies de l'Information et de la Communication, que l'on appelait nouvelles quand nous étions petits, y est évidemment essentiel. Il y a d'autres facteurs comme l'usure entre la division scientifique et technique du travail. Le fait est que le principal levier de redéploiement du capitalisme est devenu la culture. En amont du processus productif, c'est l'ensemble des connaissances scientifiques qui entre dans le système de production. Dans le cœur de ce dernier, c'est la mobilisation de la formation et de la connaissance, voire même la mobilisation des psychismes des travailleurs pour le meilleur ou pour le pire. En aval, c'est l'ensemble des marchandises culturelles qui nous sont proposées et qui rivalisent aujourd'hui avec tous les monopoles publics et parfois privés que l'on avait construits dans le champ culturel. Quand vos enfants vont à l'école, ils vont dans une institution qui a perdu son monopole de transmission du savoir. Cela implique l'acceptation de modifications de comportements dans le transfert des connaissances. Si l'institutrice parle de l'Amérique, les gamins lui répondront qu'ils l'ont vue de 1000 autres manières en dehors de l'école. Cela signifie qu'il faut accepter de débattre de la connaissance. Si elle n'accepte pas de dire que la connaissance est discutable, cela va mal se passer.

La tertiarisation, c'est la réimbrication économie et culture. On voit dès lors le risque et la chance. Que le capitalisme soit obligé aujourd'hui de se redéployer dans la production industrielle de sens nous permet de poser la question du non-sens. Exemple : les publicités de Benetton, vous vous en souvenez ? Si oui, et il semble que cela soit le cas, c'est que j'ai raison. Vous ne vous souvenez pas des autres pubs, mais de celle-là, oui. L'intelligence du publiciste est de saisir que cela ennuie les gens qu'il leur parle des qualités textiles en fonction des autres marques ou des choses du genre. Les gens ont besoin qu'on leur lance des significations, je vais leur lancer des signes genre le baiser de la jeune nonne et de l'homme, la jument noire et le cheval blanc – ou le contraire, je ne sais plus !, HIV positif, le cadavre d'un soldat en Bosnie... Il nous propose du sens et on en discute pour le meilleur et pour le pire.

La tertiarisation fait sortir le capitalisme de ses frontières, en lui permettant d'envahir, les espaces privés et publics des consciences et des représentations de désir et d'attribution de sens. Cela nous permet de poser la question au capitalisme de son sens. Et donc du sens de l'économie, du sens du social, du sens de la culture.

- **La marchandisation** : c'est le troisième concept qui nous permet d'analyser le sens de ces métamorphoses. Cette propension de l'économie à absorber la culture permet à des acteurs privés marchands de déterminer

ce qui se passe dans la vie privée et publique. C'est cela la marchandisation. Dorénavant, une série de séquences non marchandes publiques et privées sont traversées par l'économique. L'exemple le plus limpide est celui de la télévision d'état. Du temps de la chaîne unique, on rentrait à la maison et via l'antenne, on se branchait dans le cadre de l'intimité domestique. Il y avait donc là une interface public non marchand/privé non marchand. Aujourd'hui, les industries culturelles ayant colonisé le câble, et le financement de la télévision publique étant devenu un financement mixte notamment par des régies publicitaires, le référentiel du paysage audiovisuel est un référentiel marchand. Le câble qui traverse votre maison et vous lie à ce champ est un câble qui provoque le métissage de votre espace civil non marchand avec un espace public marchand. Fin de la division du travail que votre porte vous garantissez jusqu'alors. Si vous voulez quelque chose d'encore plus intime, prenons le cas de « faire un enfant ». « Faire un enfant » était manifestement une relation privée non-marchande dans son mode de production. « Faire un enfant » aujourd'hui, c'est s'exposer, un peu davantage chaque année, à l'intrusion de logique techno scientifique, par exemple de diagnostic pré embryonnaire, d'analyses de l'ADN. Des choix commencent à se poser dans la reproduction humaine et je vous invite à lire le bouquin d'un célèbre généticien français « La Machine mère » qui nous annonce comme un probable futur le fait que la reproduction soit usinée. Ce n'est pas le meilleur des mondes ! C'est simplement quelque chose qui devient techniquement possible à défaut d'être le meilleur sur le plan humain et social.

Ces trois raisons sont déstabilisantes et provoquent, entre autres, deux choses : à la fois la globalisation des questions (rares sont les problèmes distincts de problèmes voisins ou cousins. Il y a donc interdépendance entre des enjeux jusqu'alors sectorisés) et d'autre part, individualisation, dans le cadre de la globalisation. En effet, notre appartenance à des champs désormais en recouvrement et à des systèmes d'actions privés et publics eux aussi en recouvrement nous met chacun d'entre nous dans une situation particulière. Je ne parle pas de morale mais bien de faits. Nous sommes chacun dans des positions irréductiblement individuelles. Et donc, le collectif ne s'impose plus à nous. Il ne nous est pas évident de définir notre groupe d'appartenance. Celui-ci est-il lié à notre groupe social, sexuel, notre appartenance à une classe d'âge, à un terroir, à une histoire... Toutes ces appartenances sont en chevauchement et prennent dans notre conscience la forme de réflexions passionnantes, voire éblouissantes. Nous sommes nous-même traversés par les contradictions démocratiques. Notre figure de citoyen, notre figure de travailleur, d'usager, d'amant et toutes les autres figures sont désormais en tension en nous. On peut donc admettre, d'un point de vue philosophique, sociologique, l'exigence de la psychanalyse, c'est-à-dire le besoin de travailler ces différentes figures, ces différentes divisions, pour donner du sens à nos vies ! Cela s'appelle une analyse et cela doit se passer au plan commun et collectif.

C'est là que l'on peut donner rendez-vous au travail de la culture. Métaphoriquement, il s'agit d'une analyse collective.

Fin du premier chapitre ! Deuxième chapitre : les métamorphoses induites par ce qui précède dans le champ culturel.

La première est connue depuis longtemps et est appelée par certains : « laïcisation des référentiels ». Ce qui signifie ce que Michel de Certeau écrivait dans un bouquin magnifique du début des années 70 : « La culture est aujourd'hui au pluriel ». Il n'est pas évident d'accepter un référentiel dans le champ culturel. Exemple : imaginez-vous aujourd'hui qu'un enseignant puisse enseigner au nom de dieu ? Vous auriez légitimement peur ! Mais, si on vous dit que ce même enseignant agit au nom de l'État, est-ce mieux ? Peut-il enseigner au nom de la raison ? Il aura des doutes raisonnables, espérons-le, sur la raison ! Au nom de la nature ?

Nous devons admettre que la transmission des savoirs et de la culture relève d'une inconnue. Nous n'avons plus de référentiel commun. Et fort heureusement...

C'est un moment difficile à passer et il faut donc repenser le terme même de « transmettre ». Marcel Gauchet affirme dès lors qu'il faut que l'école - dont les liens avec la culture sont cruciaux pour cette dernière - se mette à enseigner d'elle-même, que l'école soit une inconnue pour l'école. Et qu'elle le dise ouvertement au risque de tomber dans l'imposture.

C'est la même chose pour un centre culturel. Si vous faites semblant comme directrice de savoir ce qu'est un centre culturel pour diriger ce centre culturel, au nom de quel référentiel le ferez-vous ?

Pour diriger un centre culturel, il faut accepter que le centre culturel se mette à l'école du centre culturel, c'est-à-dire s'accepte comme inconnue en débat ouvert.

Deuxième mutation induite : la fin de la division du travail entre la production (ou la création culturelle), la diffusion (ou la transmission) et l'usage de la culture. Michel de Certeau le disait déjà dans son bouquin « La culture au pluriel ». On ne peut plus imaginer des créateurs qui seraient dans un espace de création et des usagers qui seraient dans un espace de consommations. Et puis, entre les deux, le métier impossible de la diffusion médiation. Les conditions de la création ont changé, dit-il. « Pour créer, il faut aller s'immerger, résider. ». J'aime beaucoup la métaphore de la résidence car je crois que c'est là que peut se jouer le rôle de la culture qui subvertit la division entre le créateur, le diffuseur et l'utilisateur. Ou comme on le dit en économie des services, l'utilisateur contribue à la génération de la production. Ici, il contribue à la création.

Troisième métamorphose, son autonomie est en loque. Le travail de la culture sur la culture n'a plus lieu d'être. La culture ne peut plus se justifier d'elle-même. Fin du régime d'autonomie donc. Pour le pire que l'on connaît mais aussi pour le meilleur. Le meilleur, c'est le travail de la culture comme travail d'accouchement des conflits socioéconomiques et sociopolitiques. Ouvrir les murs des centres culturels et aller dans la société pour l'interroger... ou permettre à la société de venir s'interroger dans les murs du centre culturel... Pour continuer la métaphore de l'école à l'école d'elle-même, c'est la structure à l'école de la société et en même temps la structure à l'école d'elle-même. Ce qui signifie permettre que cette structure puisse avoir un temps, un espace et des outils pour interroger son sens.

Je termine : peut-on définir, dans ce paysage complexe, un fil conducteur, un enjeu qui permette de travailler cette complexité ?

Avec l'aide d'Habermas, par exemple, il y a de la ressource de type procédural. Pour moi, le fil du travail de la culture, c'est de s'interroger sur les conditions d'exercice des droits culturels dans toutes les séquences de la vie sociale. Où et comment comme citoyen, habitant, usager des conventions collectives, comme travailleur, comme urbain ou rural ai-je la possibilité de m'informer, de m'exprimer, de transformer cette expression en savoirs sociaux ? Où puis-je mobiliser ces savoirs sociaux dans l'activité collective ? Bref, comment puis-je par le pouvoir de la parole échangée et construite infléchir le cours de l'histoire de la société dans laquelle je vis ? Comment puis-je interroger les prisons sur le thème essentiel de son non-sens ? Comment puis-je interroger l'hôpital, l'école et toute autre structure ? Ou encore la ville sur la question de vivre ensemble ou séparé ? Ou encore le développement régional ou sous-régional ? les rapports entre les villes ? Comment puis-je le faire ...et avec d'autres ?

On peut aussi voir cette perplexité comme un approfondissement des droits politiques. Comment pouvons-nous nous absenter de nos contraintes de travail, de consommation, de famille pour conquérir du temps et de l'espace pour débattre de ce qui nous arrive ? Ceci est une invitation à tous les opérateurs culturels de continuer à sortir des murs et de continuer à chercher dans l'espace social en quoi ils peuvent s'interroger ? Nous n'avons pas de leçon à donner. Mais, peut-être du temps, des espaces et des outils à proposer ! Précisément pour interroger le sens et le non-sens des procédures socioéconomique et sociopolitique auxquelles nous sommes astreints.

Voilà à peu de choses près ce que je voulais dire. Urgence et patience de ce travail social de la culture. Je vous remercie et je vous propose de lancer le débat !

Débat suite à l'intervention de Luc Carton

Luc Carton : J'aimerais connaître votre avis sur la société de la connaissance dans sa version européenne, telle qu'elle s'initie depuis la stratégie de Lisbonne. Cette société doit nous conduire à être la plus compétitive au monde. Comment réagissez-vous à la définition de cette société, à l'aspect participatif dans cette définition ? Quelles sont les bases de cette connaissance et comment peut-on les interroger ?

Michel Tanner, directeur de la Fabrique de Théâtre : Quant à votre séparation totale des champs économiques, culturels et sociaux, n'y a-t-il pas autour de la société de la connaissance une mythologie structuraliste qui pourrait rassembler ces pôles ? Ce mythe n'est-il pas d'autant plus vrai que je ne vous ai pas entendu parler d'art ? Or, cette notion d'art créateur entre dans des champs économique-sociaux, des champs de reconnaissance et pose dès lors les questions de sens ?

Luc Decharneux, directeur du Centre Culturel d'Ans : Au nom de quoi l'enseignant enseigne-t-il ? Vous avez dit au nom de quoi il ne peut plus le faire. Intuitivement, il me semble que c'est au nom du devenir de l'homme. J'ai, dans mes identités multiples, une casquette religieuse. Vous avez dit que l'enseignant ne pouvait plus, sous peine ne plus être entendu, enseigner au nom de Dieu. Je suis de votre avis, d'autant que les professeurs que j'ai eus me semblaient plutôt le faire au titre d'une foi. Et cela, je peux aussi l'accepter. Enfin, et il faut aussi pouvoir le dire, j'ai réellement apprécié votre exposé...

Luc Carton : Cette affaire de la société de la connaissance éveille en moi une grande fureur. Je déteste l'usage idéologique qui est fait de la société de la connaissance au sens où, et cela est très illustratif de notre époque, l'ambivalence du propos est féroce.

Sur la face nord, cette société, qui s'incarne notamment dans la stratégie de l'Etat social actif, est une machine quasi infinie à extorquer des produits culturels et scolaires. Ceci a pour effet de dévaloriser les capitaux déjà disponibles.

C'est d'autant plus féroce que cette société qui s'autoproclame société de la connaissance n'est en rien une société de la connaissance. C'est une société commerciale, ce qui est l'envers d'une société de la connaissance. Ce n'est pas du savoir qui transite par la communication. Ce sont des impressions. Une des fascinations que l'on peut avoir sur ce domaine est celui du champ politique qui s'éloigne et se rapproche avec la même intensité de la communication. Voyez notamment la dérive dans le débat pour la future présidentielle en France. Le couple Sarkozy-Royal est un couple dont tous les observateurs reconnaissent qu'il joue sur l'émotion, la communication et non pas sur la discussion raisonnée. C'est une tendance.

Il y a donc une grande fureur derrière le terme idéologique. Mais, soyons plus précis. Sommes-nous dans un problème sociétal de déficit de connaissance et de la culture ? Je pense au contraire que nous sommes dans un processus extrêmement dangereux d'excès de connaissance et de culture. Je ne dis pas qu'il y a trop de culture. Il n'y en a jamais assez et vous êtes là pour ça. L'excès est par rapport aux contraintes qui nous sont mises pour l'utilisation de la culture et de la connaissance. Nous en savons beaucoup plus que ce qu'on nous autorise à faire. Votre facteur qui lit désormais Marx et Jésus en écoutant Bach est astreint, via une rationalisation totale de son action, à un métier de plus en plus idiot et dans lequel il y a de moins en moins de relation sociale. Or, le facteur est maintenant recruté à BAC +2. Précédemment, c'était « BAC -4 ». C'est une des mille illustrations du massacre de la culture et de la connaissance dans notre société. Idem pour les infirmières qui ne sont plus des religieuses de bonne volonté mais des professionnelles de haut niveau. La durée de vie d'une infirmière hospitalière stoppe en général après 9 ans. Il y a donc un problème entre 4-5 années de formation-spécialisation et 9 années de travail. Tout comme ces chômeurs à qui l'on interdit toute « activité intelligente ». Souvenez-vous du procès de Pascale Fontenau, chômeuse-écrivaine. Souvenez-vous du procès de ce chômeur qui faisait le clown pour les enfants dans les hôpitaux !

C'est cela la société de la connaissance si l'on définit que les 622 000 chômeurs belges sont des néants. L'excès se situe donc par rapport aux capacités socioéconomiques et sociopolitiques de mobiliser la culture. Il y a un déficit de mobilisation de la connaissance et de la culture.

Nous en savons beaucoup plus que ce qu'on nous autorise à faire ! Comme citoyens, pour qui nous prend-on ? Les procédures sont en effet pauvres.

Dans les entreprises, dans les pouvoirs publics, dans les associations culturelles elles-mêmes, on mobilise si peu la connaissance et la culture de l'ensemble des acteurs parties prenantes du jeu.

Je pense donc beaucoup de mal de la société de la connaissance. Sauf que, sur la face sud de la tertiarisation, et donc de la société de la connaissance, on pourrait donc tellement mobiliser l'expertise, l'expérience et la sensibilité de l'intelligence sociale. Il faut le vouloir et il va falloir se battre, faire conflit là-dessus.

La question sur le structuralisme et la séparation des champs est une question qui me dépasse et nous sommes calés dans le temps, ce qui est une bonne façon de s'excuser de son ignorance.

Je vous renvoie à un ouvrage de Polanyi, un Hongrois qui a écrit en 1943 « La Grande transformation ». Dans cet ouvrage d'anthropologie économique mise en perspective historique, Carl Polanyi explore les relations entre la société et son économie. Il a un théorème appelé en anglais « l'embeddedness ». Il dit que depuis plusieurs siècles se déploie le capitalisme marchand. L'économie était jusqu'alors circonscrite à un « village » et les gens en profitaient. Or, il a remarqué, il y a plus de soixante ans !, que l'économie sortait de son lit, bougeait de la place qu'elle occupait dans la société et faisait son marché dans son village. Ce qu'observe Polanyi est la tendance au renversement de ce grand théorème et le risque que la société soit mise dans le lit et que l'économie serve de cadre de référence. C'est ce que l'on appelle aujourd'hui le « risque d'une société de marché ». Cela cadre la question structurelle du rapport entre les champs. La question de la séparation et de l'autonomie des champs est apparemment très simple et affreusement complexe. Est-ce que l'on peut, lorsque l'on parle de l'autonomie culturelle, se départager du mythe ? L'autonomie était un mythe. Le centre culturel en périphérie, son statut périphérique, le constitue dans une position qui n'a rien d'autonome, qui a tout de l'hétéronomie, de la loi de l'autre qui dicte la place qu'on occupe hors les murs. On peut donc constamment renverser la constatation et l'expression de la domination. C'est terriblement ambivalent.

Enseigner au nom de quoi ? J'aime beaucoup votre déplacement de Dieu vers la foi. Au nom de toutes nos fois. Nous ne pouvons enseigner qu'à partir d'où nous avons un point de vue. Ce qui est différent et glisse dans notre époque, c'est que ces identités sont multiples, y compris mon propre point de vue. Il y a aussi de la pluralité dans mon point de vue. Là encore il y a un effet de perspective qui nous faire croire qu'il y avait un temps où l'on enseignait au nom de la République, de Dieu ou je ne sais quoi. Et qu'aujourd'hui, ce serait fini. Il faut nuancer...

Enseigner au nom de toutes les fois, c'est enseigner en tant qu'être contemporain et être aussi enseigné. Ce qui nous conduit à l'école d'elle-même. D'autant plus qu'il n'y a pas de raison de penser que même au nom de la religion, catholique par exemple, un ensemble d'enseignants puisse porter une foi homogène.

La référence que je faisais par rapport aux Etats-Unis est liée au travail des conservateurs et ultra-conservateurs américains, mais aussi partout ailleurs dans le monde, pour construire cette mythologie du choc des civilisations. Cela se construit par un fantasme d'identité de soi. Par exemple, être catholique conservateur, blanc et riche. Dès que soi est bétonné, il n'y a plus de problème à construire l'autre dans des termes supposés inverses. Je me félicitai donc dans la petite faille apparue dans la construction de cette horreur que serait un prétendu choc des civilisations.

Michel Tanner : Je pense, pour prolonger ce que vous avez dit, qu'une chose nous est réellement interdite – et je le déplore – c'est enseigner au nom de la mort de Dieu.

D'autre part, qu'en est-il de la distinction et des champs d'application de l'art et de la culture ?

Luc Carton : Je suis un peu embarrassé par la prétention à établir une frontière entre l'art et la culture. Au sens où cette frontière est construite et revendiquée par ce que les sociologues appellent les acteurs d'un champ. Je suis au contraire tout à fait séduit par la définition du travail de la culture que propose précisément des artistes en résidence. S'il y a de l'art, ce n'est pas parce qu'il y a des artistes. C'est parce qu'il y a un travail entre ces citoyens agissant par les moyens de l'art et d'autres citoyens. Agir par les moyens de l'art n'est donc pas du tout démagogique. Pour Nicolas Frisse, un artiste est un professionnel de la culture, c'est-à-dire quelqu'un qui peut consacrer l'essentiel de son temps de production sociétal et social à cette question de la socialisation. Il s'agit donc d'une spécialisation de rôle et non pas une question d'essence ou de qualité du personnage. J'espère que cela donne une part de réponse.

Luc Decharneux : Dans une précédente formation, un intervenant a cité Amin Maalouf et ses « Identités meurtrières » (1998) . C'est dur à entendre et en même temps, cela trouve un éclairage en fonction de ce que vous venez de présenter...

Luc Carton : Toutes les identités sont meurtrières. Sauf quand ces identités acceptent d'être des failles, elles-mêmes le fruit d'une division qui se travaille.

C'est comme le mot individu qui signifie : « qui ne se divise pas ». Précisément, l'individu de la modernité est celui qui se reconnaît comme divisé et qui reconnaît que le plus beau de sa vie est d'accepter de travailler ces divisions.

C'est là qu'enseigner au nom de sa foi et/ou au nom de la mort de Dieu, c'est se lancer dans un débat et une aventure quasi théologique. Dans mon identité athée personnelle, Dieu est un phénomène linguistique, ce qu'à mon avis un théologien reconnaîtrait avec bonheur. La question d'enseigner au nom de Dieu ou de sa mort devient presque désuète. Si ce n'est que la souffrance sociale liée à la mort de Dieu est une souffrance à laquelle nous ne sommes pas encore habitués. C'est une souffrance très longue. Si les Français accordent tant d'importance à leur élection présidentielle idiote, c'est une manière de compenser, d'encore se faire croire qu'il y a un homme ou une femme qui va arranger les choses pendant 5 ans. La crise de la représentation politique nous renvoie à la crise de la représentation culturelle. Or, nous ne pouvons plus disposer d'une identité culturelle stable qui nous fasse un lit commun. Le point de vue des croyants est donc appelé à s'incarner dans la laïcité. Il s'agit évidemment d'un point de vue personnel.

Il me faut malheureusement conclure, ayant d'autres obligations. Je vous remercie de la richesse de nos échanges.

La mise en place de service d'ingénierie culturelle à l'échelle de l'Eurorégion

Intervention de Donato Giuliani

Je suis responsable pour la Région Nord-Pas de Calais d'une mission qui a été créée en 2003 et appelée « coopération eurorégionale et internationale ». Cette mission correspond à un contexte, celui du grand rendez-vous « Lille 2004, année européenne de la culture ».

Mais aussi à une inscription dans la durée. Le Nord-Pas de Calais a longuement subi les conséquences de la récession de l'industrie charbonnière. Pour contrer cet état de fait, l'action culturelle a été identifiée comme un élément possible de redéploiement de dynamisme et d'attractivité.

Au cours de la crise des années septante prenait forme l'idée de « région ». Or, la France est par tradition un pays centralisé. Cependant, un questionnement sur le rôle des Régions et leur inscription comme institution territoriale a pris forme.

Dans ce contexte, il est apparu que la Région Nord-Pas de Calais n'avait pas en tant que telle d'identité. L'ensemble des territoires constituant le Nord-Pas de Calais a des histoires, celles des deux départements, des territoires qui le composent - qui parfois traversent les frontières comme le Hainaut par exemple, aujourd'hui coupé entre un versant belge et un versant français.

Il y a eu à cette époque un positionnement politique fort, notamment de la part d'élus régionaux – Pierre Mauroy entre autres - de donner une réalité à ce territoire, en prenant le parti pris d'une politique culturelle forte. Cet engagement s'est concrétisé à travers des financements importants, à parité avec ceux de l'Etat en matière de culture. Cela a parfois suscité des frictions, notamment avec le représentant de l'Etat en Région (le Directeur général des affaires culturelles). Mais cela a également fourni une formidable possibilité d'affirmer la réalité de l'institution régionale et de la placer au cœur du débat d'une politique culturelle territoriale.

Le mouvement continu de désengagement de l'Etat dans les Régions s'est poursuivi de façon spectaculaire depuis lors. Cela s'est traduit aussi par toute une série d'effets pervers – les transferts de compétences n'étant pas toujours accompagnés de transfert de moyens -, d'adaptations nécessaires des pratiques pour les institutions et les opérateurs culturels et ainsi la recherche de nouveaux équilibres entre initiatives nationales et régionales.

En 2004, il y a donc une période de trente années de politique et d'aménagement culturel régional qui se termine. Le paysage culturel de la Région est pratiquement en place en termes d'équipements avec l'Orchestre philharmonique de Lille, le Festival de la Côte d'Opale et toute une série d'outils créés à partir d'établissements locaux. Cet aménagement s'est organisé de manière expérimentale par un jeu croisé entre l'Etat, la Région, les départements et les villes. Cela a abouti en 2003 à deux constats: un budget de subventionnement aux opérateurs culturels de l'ordre de 46 millions d'euros, avec une augmentation budgétaire de 30% en 5 ans mais, paradoxalement, une absence totale de visibilité de la politique culturelle régionale de la part de les opérateurs culturels bénéficiant des soutiens.

Deuxième constat : 85% des moyens allaient, par le jeu de l'institutionnalisation des équipements à 15% des structures.

Ceci a amené le Conseil régional à organiser des « assises », une consultation des acteurs qui s'est traduite par une série de propositions, incluant la question de la coopération internationale. Nous avons alors réinterrogé la politique culturelle du Nord-Pas de Calais sur un espace de 10 à 15 ans à travers les pratiques de coopérations avec l'extérieur proche (collaborations transfrontalières et transrégionales) ou plus lointains (coopérations européennes et internationales). Nous avons donc relancé un processus de réflexion stratégique à long terme.

La Région a dès lors essayé par le jeu des coopérations, de remettre en cause, en douceur, ses modèles et ses moyens pour appuyer au mieux le secteur professionnel dans leur savoir-faire.

Il s'avère que la Région a une position géographique intéressante au cœur de l'espace européen et un outil de choix à travers Fonds structurels européens (Objectif I et Interreg) pour la soutenir dans cet effort de définition d'une stratégie territoriale. Le Nord-Pas de Calais s'est alors positionné comme le chef de file d'une action globale qui s'activait sur l'Eurorégion, espace qui part du Sud de l'Angleterre comprend toute la Belgique et le Nord de la France.

Nous avons en première ligne lancé le programme LEAD dont les objectifs principaux étaient, d'une part, d'identifier les acteurs en Eurorégion qui souhaitent développer ou renforcer leurs activités à l'international. D'autre part, un second objectif reste toujours en cours : impliquer ces acteurs dans un réseau autour de la question du territoire et leur permettre d'agir sur le débat politique et la mise en œuvre de politique territoriale. C'est extrêmement compliqué car les opérateurs culturels sont pour partie dans une logique d'urgence et d'autre part participent plus d'une réflexion sectorielle que territoriale.

Dès lors, les outils mis en place par la Région sont parfois mal ou sous-utilisés et ne débouchent pas sur les résultats attendus en fonction de la stratégie imaginée au sein de l'administration régionale.

Dès avant 2003, des outils ont été imaginés pour répondre aux attentes que Lille 2004 allait susciter au point de vue de la coopération internationale.

Nous avons donc mis en place la mission de coopération eurorégionale et internationale avec trois volets :

- le volet A consiste à mettre en réseau la Région en tant que collectivité territoriale
- le volet B consiste à mettre en réseau les acteurs, notamment à travers le projet LEAD. Cette mise en connection des acteurs politiques et des opérateurs culturels correspond à un projet politique, un projet de démocratie culturelle et de gouvernance du territoire
- le volet C de politique événementielle du Conseil régional.

Le volet A implique donc l'inscription de la Région, via ses coopérations, dans le monde. Cela suppose une vision du monde et par conséquent des choix. Trois cercles de coopération ont alors été définis : l'Eurorégion, l'Europe, au sens de l'Union européenne et la coopération décentralisée, c'est-à-dire toutes les zones du monde dans lesquelles nous avons des accords de coopération, culturels ou non.

Un premier travail fut de reprendre tous les accords signés par la France ou la Région (depuis 2003, celle-ci peut signer des accords internationaux) et de voir s'il était possible et opportun de leur donner un propos culturel structurant. En effet, il est important de dépasser des accords généraux contenant dans un vague article des accords de coopérations culturelles qui se résument à l'échange ou à l'achat de quelques expositions ou concerts. Pour travailler sur la question du territoire, il faut créer des habitudes pérennes de coopération, savoir définir un projet commun de territoire et non créer un « market place » factice, soutenu uniquement par des accords institutionnels.

Dans cette logique, nous avons signé des accords, d'abord avec la Communauté flamande, ensuite avec la Communauté française de Belgique (en réactivant un accord de 1984), la Silésie polonaise, le Rogaland – région dont la ville principale est Stavanger, capitale européenne de la Culture en 2008. Nous sommes en négociation avec d'autres régions, notamment la Rhénanie-Nord-Westphalie.

Nous avons signé le premier accord avec la Communauté flamande fin 2003 sur la base d'une dizaine d'articles dans un volet culture. Pour la première fois, à la suite d'un accord général, nous avons une négociation avec la Direction Culture de la collectivité partenaire sur un certain nombre d'objectifs de politique culturelle.

Cet accord, nous l'avons renégocié avec d'autres territoires afin de donner immédiatement à notre coopération une dimension multilatérale. En octobre 2004, nous avons organisé, à Lille, un colloque sur les coopérations internationales avec le Forum Européen pour les Arts et le Patrimoine (FEAP ou EFAH selon l'acronyme anglais) et le réseau Les Rencontres. Ce colloque s'est clôturé avec la signature conjointe de trois accords de coopération avec la Communauté française de Belgique, la Silésie et le Rogaland. Nous avons donc pu donner de la visibilité à l'approche de coopération multilatérale de la Région Nord-Pas de Calais.

A partir de cette logique de partenariats, la Région a établi des dispositifs pour permettre aux acteurs culturels membre de LEAD d'initier des collaborations, si possible dans les régions avec lesquelles nous avons des accords. Ce sont, outre la mise en réseau à travers l'outil virtuel LEAD, des bourses de repérage et des appels à projet. L'institution régionale a donc assumé une sorte de discrimination puisque les bourses ne sont destinées qu'aux membres de LEAD.

Comment fonctionnent ces outils ? Des appels à projets sont publiés sur le site LEAD et des bourses de mobilité, d'un montant de 1500 € sont disponibles pour des zones qui ont un accord de coopération avec la

Région. Le dossier d'instruction a été simplifié au maximum pour que le bénéficiaire puisse obtenir directement 50% de la somme. Il n'y a aucune obligation de résultat, seul un rapport relatant l'expérience et une liste des contacts pris est demandée. Par là, nous voulons évaluer la capacité du bénéficiaire à s'inscrire dans la logique de réseau et à en générer.

Lors d'actions sur une zone ciblée, la Région négocie préalablement avec les administrations locales pour présenter aux personnes présentes dans la délégation des politiques, des administratifs et des opérateurs culturels de la région concernée. Des rencontres « face to face » sont préparées en accord avec les participants pour faire en sorte qu'ils puissent très rapidement entrer dans une logique de rencontre et de montage de projet.

L'année suivante, nous publions des appels à projets qui permettent, si les premières rencontres ont été fructueuses, de monter des projets de partenariat en bénéficiant de moyens adaptés.

Ce que nous encourageons exclusivement pour le moment, ce sont les projets de rencontre, de résidence, de séminaire, de formation.

Notons que la création n'est pas incluse dans ces processus car d'autres services au sein de l'administration régionale et nationale (le ministère de la Culture est en charge de cette mission à travers Culture France et que le réseau français à l'étranger dispose de nombreuses infrastructures pour présenter « l'excellence française ») sont dédiés à cela. Il a été très difficile de faire comprendre cette logique de séparation entre recherche de partenaire et création diffusion.

Ce système fonctionne bien aujourd'hui. Il a modifié les pratiques de l'administration régionale et des opérateurs dans leur approche de la coopération internationale.

Le plus grand problème que nous rencontrons actuellement est l'absence de tels outils dans les espaces avec lesquels la Région coopère. Or, ces outils offrent une liberté d'action énorme sans être onéreux. Il faudrait donc chercher à harmoniser les pratiques de collaboration.

Depuis la signature d'accords avec les différentes régions, nous avons lancé, en parallèle du volet A et du projet LEAD, un programme sur la coopération transrégionale (volet C d'Interreg) et qui s'appelle TOOL QUIZ.

Celui-ci a deux grands objectifs :

- inventories puis mutualiser l'ensemble des outils dans les différentes régions partenaires ou associés
- mesurer les différences profondes qui sont des freins aux coopérations et faire en sorte, notamment par des financements européens des pratiques de coopérations territoriales, de réduire le plus rapidement ces différences.

Tout cela demande des outils. L'un de ceux-là pourrait être une mutualité des ressources et des expertises entre les partenaires de l'Eurorégion pour aider les opérateurs à s'inscrire dans des logiques de coopération, qu'elles soient avec les territoires privilégiés ou plus lointains.

L'établissement de cette plateforme eurorégionale d'ingénierie culturelle prendrait du temps car il s'agit de mettre en commun des maîtrises d'outils qui appartenaient auparavant en propre aux régions et communautés concernées.

Si nos ministres et élus estiment qu'il faut porter le projet, notamment suite au séminaire final de Tool Quiz qui se déroulera à Bruxelles du 6 au 8 décembre 2006, nous lancerons dès le premier semestre 2007 une étude d'opportunité pour parvenir, avant la fin de la période de programmation 2007-2013, à la mise en œuvre d'un outil.

Il reste un volet C de politique événementielle du Conseil régional. Nous avons imaginé une Biennale des arts en Eurorégion avec un système de labellisation assez complexe. Je ne l'évoquerai pas car il n'a pas pu être mis en place faute de temps.

J'espère cependant que, notamment par le biais de la plateforme eurorégionale, nous aurons l'occasion de repenser avec nos partenaires wallons, flamands, britanniques, voire néerlandais et allemands, un projet qui pourrait nous donner une espèce de cohérence territoriale à travers une politique événementielle commune.

Débat suite à l'intervention de Donato Giuliani

Philippe Franck, Transcultures : vous avez parlé de bourses de mobilité pour créer des échanges et du réseau et de cette division que vous faites entre prospection, création et diffusion. Quel lien imaginez-vous entre ces trois étapes ? Avez-vous déjà observé des influences de votre action sur le secteur de la création et de la diffusion ou est-ce que ces « zones d'autonomie » que vous essayez d'élargir au niveau de la prospection « se dissolvent » lors du passage à la création et à la diffusion ?

Olivier Haustrate, directeur du Centre culturel des Collines : Quels sont les incidences de ces mises en réseau des opérateurs en Eurorégion sur les différentes politiques culturelles menées par les partenaires institutionnels ?

Le Nord-Pas de Calais s'est clairement positionné comme chef de file en signant des accords de coopération, d'abord avec la Communauté flamande, ensuite avec la Communauté française. Il a élaboré une politique à 10-15 ans pour son développement culturel. De telles politiques ont-elles été aussi menées par les partenaires belges ? Y a-t-il des évaluations prévues qui permettent notamment de mettre en exergue une politique culturelle spécifique à ce territoire eurorégional, parallèle mais différenciée des politiques menées par les communautés française et flamande ?

Pascale Van Doren, directrice de recherches de l'Institut Destrée : pour rebondir sur l'intervention de M. Carton et votre expérience de terrain, est-ce que la mise en réseau est progressivement devenue hybride entre d'une part les agents et opérateurs culturels et d'autre part les acteurs et opérateurs d'autres secteurs, du fait notamment que vous ayez inscrit votre action dans des accords de coopération plus larges ? Cela est-il considéré comme une possibilité, un défi pour la programmation 2007-2013 ? Y a-t-il déjà des germes de ce genre de partenariat mixte ?

Donato Giuliani : Toutes ces questions renvoient à un paramètre essentiel ; celui du temps. Nous avons en Nord-Pas de Calais des élus de haut niveau qui nous soutiennent véritablement dans nos démarches. Des élus telles la vice-présidente culture, la vice-présidente Europe, la vice-présidente relations internationales. Malgré des sensibilités politiques différentes, ils soutiennent et incitent. Evidemment, nous vivons aussi en permanence avec une demande de résultats rapides. Or, poser des stratégies culturelles s'inscrit dans le temps long, de même que faire évoluer les pratiques, les sortir de logiques ethnocentristes et conceptuelles. Dans vos interrogations, la question des impacts ressort, que ce soit à la prospection, à la création ou à la diffusion. L'analyse et l'évaluation des impacts sur les politiques d'autres espaces territoriaux que ceux que l'on administre est difficile à cerner. Il en va de même pour les pratiques multisectorielles. Mais nous sentons un frémissement, ayant des intensités différentes en fonction des régions.

Je vais concrétiser mes dires à travers quelques exemples. Tout d'abord la question des impacts sur la création et diffusion. Il est très difficile de faire évoluer les modèles de travail. La Région a par exemple soutenu la Compagnie Circum et la Compagnie Thomas Duchâtelet dans la mise en place d'une résidence d'artistes. La seconde compagnie a aussi bénéficié du soutien du Ministère des Affaires étrangères. Lors de l'évaluation de cette action, elle nous a demandé pourquoi la Région ne suivait pas la technique des Affaires étrangères, institution avec laquelle elle est plus habituée à travailler ? Cela prouve la difficulté des acteurs à intégrer une vision de politique territoriale d'une Région.

Il n'empêche qu'au terme des différentes actions de repérages, plusieurs artistes du Nord-Pas de Calais ont été programmés en Norvège, en Pologne ou au Vietnam. Il y a donc un effet immédiat et certaines demandes de subvention au service création sont liées à nos actions.

L'impact sur les politiques définies par nos partenaires eurorégionaux se fait, pour le moment, via l'Union européenne et ses programmes. Prenons le cas de la télévision métropolitaine. C'est un programme transfrontalier qui bénéficie d'une attention particulière de la Communauté française. Ce projet bénéficiait d'un cofinancement de la Région pour la mise en place de son programme Interreg. Lors de la négociation de la phase suivante, il semblait au regard de la Région Nord-Pas de Calais que cette thématique était plus du ressort

d'un niveau infrarégional, à savoir de la Communauté urbaine de Lille. Ceci mettait en péril le cofinancement et, au nom de l'accord de coopération signé en 2004, la Communauté française a demandé à la Région de continuer à soutenir le projet. La logique des programmes européens a donc directement eu un impact sur la logique de coopération de la Région.

Il existe aussi d'autres solidarités et projets qui s'établissent dans le temps, comme les coopérations entre Tournai-Villeneuve d'Ascq ou Mons-Maubeuge.

L'objectif numéro un d'une politique concertée serait de définir des lignes concertées dans l'action de nos élus respectifs afin de co-instruire les projets et de donner de la cohérence aux demandes de cofinancements transfrontaliers et transrégionaux.

Cette démarche doit être couplée à un accompagnement de l'ensemble des acteurs culturels souhaitant s'inscrire dans une logique transfrontalière. En effet, un risque d'accentuer les écarts entre les structures déjà capables de porter les projets de type européen et les autres existents et ne peuvent être renforcés par des processus initiés par les administrations.

La première étape passerait donc par des comités mixtes regroupant les trois régions à propos des demandes de financement conjoint.

Le second point est plus technique puisqu'il concerne la mise en place de comités d'experts. Ceux-ci devraient se prononcer non pas sur la valeur artistique du projet mais sur la rédaction des appels d'offres qui auraient lieu au sein des trois régions. On aurait donc un début de participation des collectivités et des acteurs. On aurait la possibilité de rédiger des appels à projet qui correspondent au plus près à la réalité du terrain.

Glossaire

Coopération interrégionale : dans le cadre du programme européen Interreg, la coopération interrégionale vise à améliorer l'efficacité des outils de développement régional par la mise en réseau, en particulier pour les régions défavorisées ou affectées par le déclin industriel. Ce volet du programme Interreg est axé sur la coopération entre régions non contiguës ou adjacentes.

Coopération transfrontalière : dans le cadre du programme européen Interreg, la coopération transfrontalière entre communautés contiguës ou adjacentes vise à développer des pôles économiques et sociaux transfrontaliers et des stratégies communes de développement territorial. Ce type de coopération est axé sur la dimension locale aux frontières intérieures et extérieures de l'Union.

Coopération transnationale : dans le cadre du programme européen Interreg, la coopération transnationale entre autorités nationales, régionales et locales vise à promouvoir un plus haut degré d'intégration européenne et à tendre vers un développement durable et équilibré dans l'Union européenne ainsi qu'à une meilleure intégration avec les pays voisins. Treize programmes répartis sur l'ensemble de l'Europe encourageaient au cours de la période 2000-2006 une approche plus stratégique en matière d'aménagement du territoire.

Diversité culturelle : la diversité culturelle est un terme qui rend compte de la possibilité offerte à plusieurs cultures de coexister et de se développer dans une même société, et de perpétuer cette possibilité. La défense de la diversité culturelle passe par la préservation et le soutien des minorités culturelles au sens large, ou des œuvres et projets culturels issus de cultures minoritaires.

Economie de la connaissance : l'économie de la connaissance est une nouvelle phase, post-industrielle, de l'économie. Sa mise en place progressive serait en cours dans les pays économiquement les plus développés. Elle se caractérise par l'importance du capital intellectuel et l'essor de pôles de compétitivité (technologies de l'information et biotechnologies). Dans l'économie de la connaissance, l'avantage de compétitivité est assuré par ce qui est du domaine de l'immatériel. Dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne de l'Union européenne, l'un des objectifs est d'assurer la transition vers une économie de la connaissance par des politiques soutenant la recherche et le développement, favorisant la société de l'information et renforçant la compétitivité et l'innovation.

Fonds structurels : instruments financiers de la politique de l'Union européenne en vue de la cohésion économique et sociale. Ils constituent la deuxième ligne budgétaire après la politique agricole commune. Pour la période 2000-2006, il y avait cinq fonds, regroupés en trois fonds pour de la période 2007-2013 : le Fonds européen pour le développement régional (Feder), le Fonds social européen (FSE) et le Fonds de cohésion.

Opérateur culturel : au sens que ce terme a pris en Communauté française, un opérateur culturel désigne une personne morale, à l'exclusion des sociétés commerciales, dont l'activité relève des secteurs culturels et artistiques, ou une personne physique attestant d'une compétence et d'une expérience professionnelle dans ces secteurs.

Portail : en informatique, un portail est un site Internet qui offre un accès unique à différentes ressources et différents services, ou à des sites distincts interconnectés, dans un secteur thématique circonscrit et à l'intention d'un public défini. La navigation peut y être libre ou faire l'objet d'une inscription selon des critères préétablis.

Principe de subsidiarité : le principe de subsidiarité consiste à réserver uniquement à l'échelon supérieur, ici la Communauté européenne (CE), ce que l'échelon inférieur, les états membres de la CE, ne pourrait effectuer que de manière moins efficace. Ce principe a été introduit dans le droit communautaire par le traité de Maastricht (art. 5 du traité instituant la Communauté européenne-TCE).

Région frontalière : zone qui ne s'étend en principe pas à plus de trente kilomètres à vol d'oiseau de la frontière. Dans la programmation européenne, on parle également de zones adjacentes ou de zones contiguës.

Réseau : un réseau désigne ici un ensemble de personnes ou d'organisations qui entretiennent des relations continues plus ou moins denses entre elles, sous forme d'alliances entre égaux ou peu hiérarchisées pour favoriser un objectif commun.

Zone éligible : les critères d'éligibilité aux aides européennes des Fonds structurels, d'Etat et régionales sont définis tous les six ans par la Commission européenne et définissent les régions défavorisées dont le PIB par habitant est inférieur à 75% de la moyenne de l'Union ; les régions dont le PIB est supérieur à la moyenne de l'Union à 25 mais inférieur à la moyenne de l'Union à 15 ; et les régions défavorisées par rapport à la moyenne nationale que les Etats peuvent définir eux-mêmes conformément à une politique de développement régional. Les critères d'éligibilité à la coopération transfrontalière distinguent les zones éligibles (frontalières) et les zones adjacentes à ces dernières.

Ce glossaire a été réalisée dans le cadre du dossier 67 du Centre de recherche et d'information socio-politique : VINCENT, Anne et WUNDERLEE, Marcus, Les pôles culturels européens, dossier du CRISP 67, janvier 2007 (www.crisp.be)

Sites Internet concernant la coopération culturelle internationale, régionale ou transfrontalière

INTERNATIONALE

Organisations & Réseaux

Organismes de réflexion

IFACCA - International Federation of Arts Councils and Culture Agencies
<http://www.ifacca.org/ifacca2/en/default.asp>

Unesco – culture <http://portal.unesco.org/culture/fr>

Partage d'expérience et de données

ConnectPC - The international who's who of cultural policy, planning & research
<http://connectcp.org>

On The Move - International mobility opportunities and information in theatre, dance, music and other contemporary performing arts disciplines
<http://www.on-the-move.org>

Réseaux

International network for cultural diversity <http://www.incd.net>

International network on cultural policy <http://www.incp-ripc.org>

EUROPE

Institutions de l'Union européenne

Sites généraux

Union européenne <http://europa.eu>

Commission européenne <http://ec.europa.eu>

Parlement européen http://www.europarl.europa.eu/news/public/default_fr.htm

Conseil de l'Union européenne <http://www.consilium.europa.eu>

Comité des Régions <http://www.cor.europa.eu>

Sites Culture

Commission européenne, Unité Culture
http://ec.europa.eu/culture/eac/index_fr.html

Portail Culture de l'Union européenne
http://www.europa.eu/pol/cult/index_fr.htm

Fonds & Agences de l'UE

Politique régionale de l'Union européenne

http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.htm

Fonds Social Européen : http://ec.europa.eu/employment_social/esf2000/index_fr.html

Agence Fonds Social Européen en France : <http://www.travail.gouv.fr/FSE/index.html>

Agence Fonds Social Européen en Wallonie: <http://www.fse.be>

Agentschap Europees Sociaal Fonds Vlaanderen: <http://www.esf-agentschap.be/>

Fonds Européen de Développement Régional

<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l60015.htm>

http://ec.europa.eu/regional_policy/funds/feder/index_fr.htm

http://ec.europa.eu/regional_policy/country/prordn/index_fr.cfm

En Wallonie : <http://europe.wallonie.be/apps/spip/>

Programmes de financement dans le domaine de l'éducation et de la formation

http://ec.europa.eu/education/programmes/programmes_fr.html

l'Agence exécutive Education, Audiovisuel et Culture

http://eacea.ec.europa.eu/about/index_fr.htm

Programmes européens de l'UE

Sites généraux

Interreg IIIA France/Wallonie/Flandre (Eurégion)

<http://www.interreg-fwwl.org/>

Interreg IIIA Sare-Lorraine-Luxembourg-Wallonie (Grande Région)

<http://www.grossregion.net>

Interreg IIIA Meuse-Rhin (Euregio)

<http://www.euregio-mr.org>

Interreg III B Nord-Ouest-Europe

<http://www.nweurope.org/>

Interreg III C

<http://www.interreg3c.net/>

Lifelong Learning (Comenius, Erasmus, Leonardo De Vinci, Grundtvig, Jean Monnet programme)

<http://eacea.ec.europa.eu/index.htm>

http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/index_en.html

En France: <http://www.europe-education-formation.fr>

En Wallonie: www.cfwb.be/socrates

www.fse.be/leonardo/leonardo.cfm

En Flandre: <http://www.ond.vlaanderen.be/socrates/> & <http://www.vl-leonardo.be/>

Youth http://eacea.ec.europa.eu/youth/index_en.htm

En France: <http://www.afpeja.fr>

En Wallonie: <http://www.lebij.be>
En Flandre: <http://www.jint.be>

Citizenship http://eacea.ec.europa.eu/citizenship/guide/index_en.htm

Média http://ec.europa.eu/information_society/media/index_fr.htm

En France : <http://www.mediadesk.com.fr>
En CfWB : <http://www.cfwb.be/mediadesk>
En Flandre: www.mediadesk-vlaanderen.be

LEADER
en France : <http://www.una-leader.org> ou <http://www.reseaulleader.com>
en Belgique: <http://www.unleader.be> - www.unleader.be/homewal.php

Sites Culture

Culture (2007-2013) <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l29016.htm>

En France: www.relais-culture-europe.org
Vlaamse gemeenschap: <http://www.cultuurcontactpunt.be>
Communauté française: <http://www.pcceurope.be>

Autres organisations & réseaux

Organismes de réflexion

Conseil de l'Europe, Coopération culturelle <http://www.coe.int/T/F/Coop%C3%A9ration%5Fculturelle/Culture>

European Cultural Foundation <http://www.eurocult.org>

Policies for Culture <http://www.policiesforculture.org>

CIRCLE - Cultural Information and Research Centres Liaison in Europe <http://www.circle-network.org>

Culturelink - Network of Networks for Research and Cooperation in Cultural Development
<http://www.culturelink.org>

Cultural policies in Europe : données et chiffres sur les principaux pays d'Europe <http://www.culturalpolicies.net>
Culture Europe: revue de l'institut d'études européennes de Paris III <http://www.culture-europe.fr/fm>

EIPCP - European Institute for progressive cultural policies
<http://www.eipcp.net>

Republicart <http://www.republicart.net>

Partage d'expérience et de données

CUPID - Cultural projects internet database + information database

<http://www.cupid.culture.info>

Sources d'Europe: centre d'information sur l'Europe

<http://www.info-europe.fr>

Réseaux

ESPON : European Spatial Planning Observation Network

ORATE : Observatoire en Réseau de l'Aménagement du Territoire Européen

<http://www.espon.eu>

RIATE - Réseau Interdisciplinaire pour l'Aménagement du Territoire Européen

<http://www.ums-riate.com>

IETM - Informal European Theatre Meeting

<http://www.ietm.org>

EFAH – FEAP - Forum Européen pour les Arts et le Patrimoine – European Forum for the Arts & Heritage

<http://www.efah.org>

Linked Euroregion Arts Development

www.lead-network.org

Plurio

<http://www.plurio.net>

Projets d'Europe

<http://www.projetsdeurope.gouv.fr>